

BUDGET PRIMITIF 2024

Rapport de présentation

Conseil Métropolitain du 21 décembre 2023

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2024.

La construction du budget 2024 se fait dans un environnement économique pesant fortement sur les dépenses de fonctionnement :

- hausse historique et durable des taux d'intérêts,
- évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale,
- inflation qui pèse très significativement sur les indices de révisions de prix.

Les perspectives sont préoccupantes et la vigilance doit rester de mise sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement car l'évolution des bases fiscales ne permet plus de couvrir les hausses de dépenses subies.

Malgré cela, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat :

- préservation des équilibres financiers,
- actions pour la transition énergétique,
- soutien de l'économie avec des ambitions et un niveau d'investissement qui restent importants.

A la lecture de ce document, vous constaterez qu'avec un autofinancement de l'ordre de 20 M€ (grâce à des éléments ponctuels favorables), le budget 2024 propose 157 M€ d'investissements (dont 115 M€ pour le budget principal) au service des habitants et entreprises de la Métropole pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.

Préambule

Le budget 2024 enregistre plusieurs évolutions et éléments notables.

D'abord dans le **périmètre des compétences** avec le retour du Parc Floral, des Musées et du complexe du Baron dans le giron de la Ville d'Orléans. Ainsi, les dépenses et recettes relatives à ces compétences n'apparaissent plus au budget d'Orléans Métropole et sont compensées par une augmentation, à due concurrence, de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à la Ville d'Orléans et par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement reçue.

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) se réunira début 2024 pour fixer définitivement le montant des attributions de compensation issues de ce transfert de compétences.

Ensuite sur le **mode de gestion des investissements** qui évolue vers une gestion en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP). Ainsi, sont inscrits au budget 2024, les crédits de paiement (décaissements) qui concernent les Autorisation de Programme votées dans une délibération dédiée.

Les autorisations de programme sont de plusieurs types :

- AP de projet : elles correspondent au coup du projet et sont ouvertes pour la durée du projet
- AP d'investissements courants : elles sont pluriannuelles et permettent de couvrir, chaque année les investissements courants de renouvellement, elles sont ouvertes pour la durée du mandat
- AP d'intervention : elles correspondent aux subventions d'investissement et sont ouvertes pour la durée de l'investissement financé

Les AP constituent la limite d'engagement pluriannuel et viennent ainsi se substituer aux reports qui étaient constatés chaque année.

En général votées au moment du budget, leur montant, durée, échéancier peuvent être modifiés, préférentiellement en même temps qu'une DM. Il est également possible de créer une AP en cours d'exercice.

Les crédits de paiements (CP) prévus aux échéanciers des AP sont votés chaque année au budget. Désormais, le budget enregistre donc les décaissements de l'année et plus le montant total des projets (qui est enregistré dans l'AP).

Les objectifs poursuivis par Orléans Métropole dans l'adoption de ce mode de gestion de la section d'investissement sont de différents ordres :

- assurer la meilleure lisibilité entre Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) et budgets votés,
- adapter au mieux les inscriptions budgétaires aux besoins réels de décaissement des opérations,
- limiter la mobilisation prématurée des financements et le recours aux reports de crédit. Les engagements de crédits seront désormais suivis et engagés dans le cadre des autorisations de programme

Et enfin, une **recette exceptionnelle de 9 M€** sur le budget transports. En effet, le contrat de DSP mobilités, qui s'achève au 31/12/2024 intègre un mécanisme de fonds de réserve. Ce dispositif avait été élaboré dans le contexte du contrat Cahors qui plafonnait l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 %. Il fonctionne comme suit :

- Il est alimenté chaque année, au bénéfice de Keolis, de l'écart entre 1,2 % et l'indice de révision des prix, écart que la Métropole ne décaisse pas
- Il est alimenté chaque année, au bénéfice de la Métropole, de l'écart entre les recettes effectives et l'engagement de recettes, de la valorisation des kms non parcourus et des pénalités appliquées au délégataire que la Métropole ne perçoit pas.

A ce stade, à terminaison, le fonds est évalué à 9 M€ au bénéfice de la Métropole, cette recette à caractère exceptionnel est inscrite au budget 2024.

Sommaire

Préambule	3
Partie 1 – Présentation consolidée des budgets	6
1) Présentation globalisée par grandes masses	6
2) Les projets d'investissement inscrits au budget 2024 : 156,9 M€	10
3) Capacité globale d'autofinancement	10
4) Dette globale et capacité de désendettement	11
Partie 2 – Equilibre du budget principal	14
1) Présentation synthétique	14
2) Les recettes réelles de fonctionnement	15
A) La fiscalité directe locale	15
B) Les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement	17
C) Les autres recettes	17
3) Les dépenses réelles de fonctionnement	17
A) Les charges de personnel	18
B) Les charges de gestion et subventions aux budgets annexes	18
C) Les dotations communautaires	19
D) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	19
E) Les frais financiers	19
4) Les dépenses réelles d'investissement	19
5) Les recettes réelles d'investissement	20
6) Dette et indicateurs financiers	20
Partie 3 - Priorités 2024 par politique publique	22
1) ATTRACTIVITE	22
A) Aménagement économique et grands projets économiques	22
B) Aménagement et développement des zones d'activités	23
C) Soutien aux commerces de proximité	25
D) Numérique et système d'information géographique (budget principal)	26
E) Emploi	27
F) Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologies – Ecole supérieure d'Arts de Design (ESAD)	31
G) L'agriculture périurbaine	34
H) Tourisme	35
I) Etablissements culturels	36
J) Clubs sportifs de haut niveau	36
A) Equipements sportifs d'intérêt métropolitain : Le parc de Loire (Ile Charlemagne)	36
B) Service métropolitain des archives	37
2) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	37
A) Interives	37
B) Aménagement urbain et maîtrise foncière	37
C) Habitat – Logement, renouvellement urbain et cohésion sociale	38
D) Projet Loire	40
3) COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	42
A) Fonds Unifié Logement (FUL)	42
B) Prévention spécialisée	42
C) Fonds D'aide Aux Jeunes	43

D)	Espace cinéraire et Budget annexe Crématorium	43
E)	Gens du voyage	45
F)	Politique de la ville	45

4) TRANSITION ECOLOGIQUE 46

A)	Mobilité et transports urbains	46
B)	Environnement – Gestion des milieux aquatiques – Prévention des risques	51
C)	Gestion des déchets	54
D)	Assainissement et eaux pluviales	56
E)	Budget annexe Eau potable	59
F)	Réseaux d'énergie	62
G)	Stationnement	63

5) TERRITOIRES ET PROXIMITE 64

A)	Infrastructures et gestion de l'espace public	64
B)	Solidarité Territoriale	66

6) RESSOURCES 67

A)	Ressources humaines	67
B)	Immobilier logistique	68
C)	Système d'information et téléphonie	68
D)	Juridique – Assurance	71
E)	Coopérations territoriales et Services communs	71

Annexe : investissements du budget 2024 : 72

Partie 1 – Présentation consolidée des budgets

La présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le conseil métropolitain, budget principal et budgets annexes cumulés.

Il s'agit d'un agrégat, ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux, et additionnant l'ensemble des crédits inscrits, sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.

1) Présentation globalisée par grandes masses

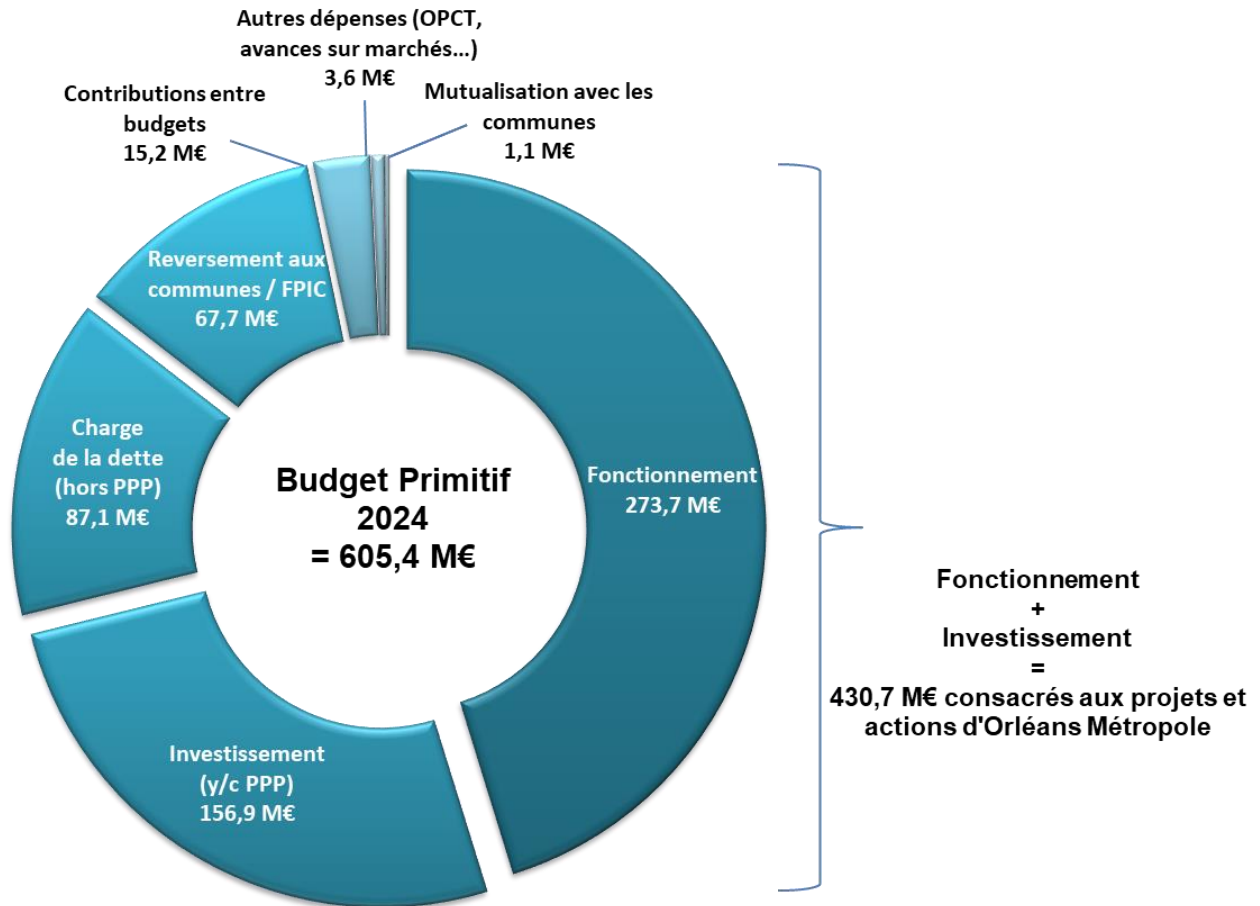
Contrairement aux exercices précédents, la Métropole d'Orléans modifie son mode de gestion des investissements avec une gestion en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP). Dorénavant, les crédits d'investissement inscrits au budget primitif correspondront aux crédits de paiement (décaissements) qui concernent les Autorisation de Programme votées dans une délibération dédiée.

INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	212,3 M€	251,0 M€	38,7 M€
dont recettes réelles	49,5 M€	52,7 M€	3,2 M€
dont avances sur marchés	4,3 M€	0,0 M€	-4,3 M€
dont emprunt	68,8 M€	101,0 M€	32,2 M€
dont recettes d'ordre	89,7 M€	97,3 M€	7,6 M€
DEPENSES CUMULEES	212,3 M€	251,0 M€	38,7 M€
dont dépenses réelles d'équipement	120,2 M€	157,338 M€	37,2 M€
dont avances sur marchés	4,3 M€	0,0 M€	-4,3 M€
dont autres dépenses réelles	8,0 M€	9,1 M€	1,0 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	56,5 M€	63,1 M€	6,6 M€
dont dépenses d'ordre	23,2 M€	21,4 M€	-1,8 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	438,1 M€	466,7 M€	28,6 M€
dont recettes réelles	421,4 M€	451,7 M€	30,3 M€
dont recettes d'ordre	16,7 M€	15,0 M€	-1,7 M€
DEPENSES CUMULEES	438,1 M€	466,7 M€	28,6 M€
dont dépenses réelles	355,0 M€	375,9 M€	20,9 M€
dont dépenses d'ordre	83,1 M€	90,8 M€	7,7 M€
DEP/REC. REELLES CUMULEES	544,0 M€	605,4 M€	61,4 M€
TOTAL 2 SECTIONS	650,3 M€	717,6 M€	67,3 M€

Le budget élaboré pour 2024 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **605,4 M€**.

En 2024, sur un budget total de 605,4 M€ :

- 430,7 M€ seront consacrés aux actions et projets
- 174,7 M€ seront destinés notamment aux reversements aux communes et FPIC (67,7 M€), au remboursement de la dette hors PPP (87,1 M€) et aux contributions entre budgets (15,2 M€).



Les 430,7 M€ consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole en fonctionnement et en investissement se répartissent de la manière suivante :

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	ACTIONS ET PROJETS BP 2024
GENS DU VOYAGE	2,1 M€
PREVENTION	1,5 M€
CREMATORIUM	1,5 M€
FUL	1,1 M€
FAJ	0,2 M€
SANTE	0,1 M€

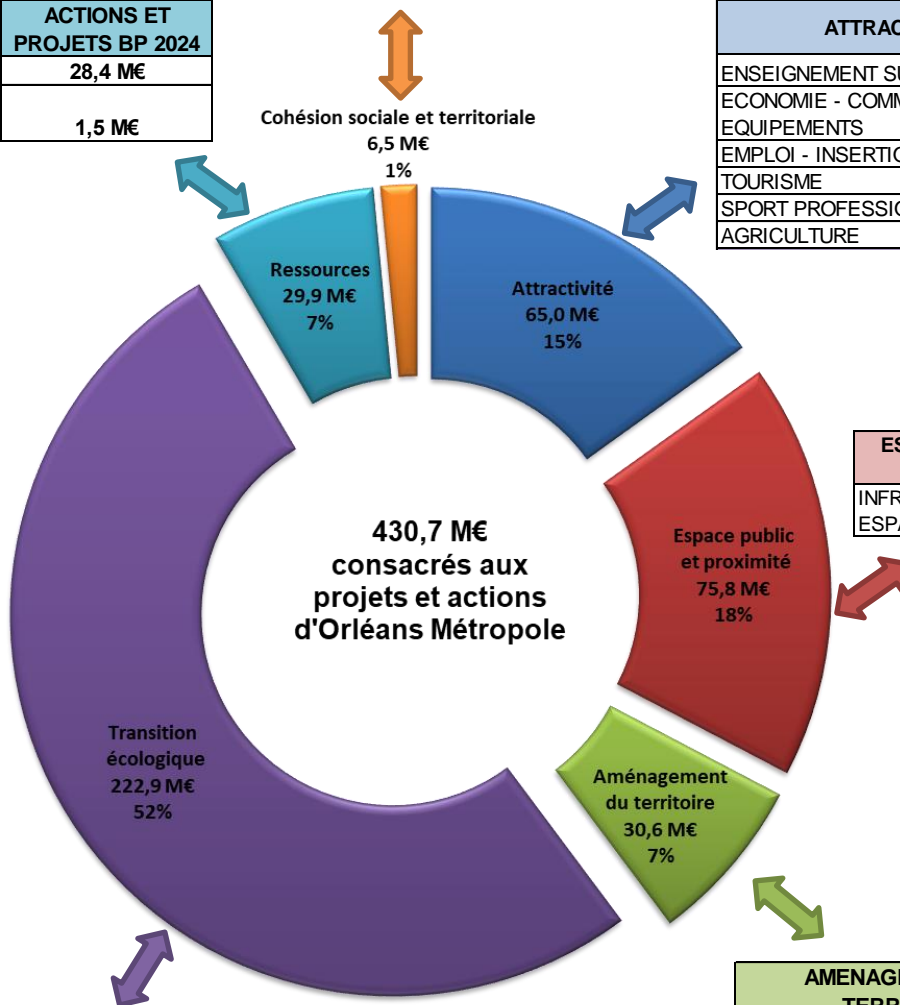
RESSOURCES	ACTIONS ET PROJETS BP 2024
ADMINISTRATION	28,4 M€
SOLIDARITE TERRITORIALE	1,5 M€

ATTRACTIVITE	ACTIONS ET PROJETS BP 2024
ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE	37,1 M€
ECONOMIE - COMMERCE - GRANDS EQUIPEMENTS	15,3 M€
EMPLOI - INSERTION	6,7 M€
TOURISME	2,9 M€
SPORT PROFESSIONNEL	2,6 M€
AGRICULTURE	0,5 M€

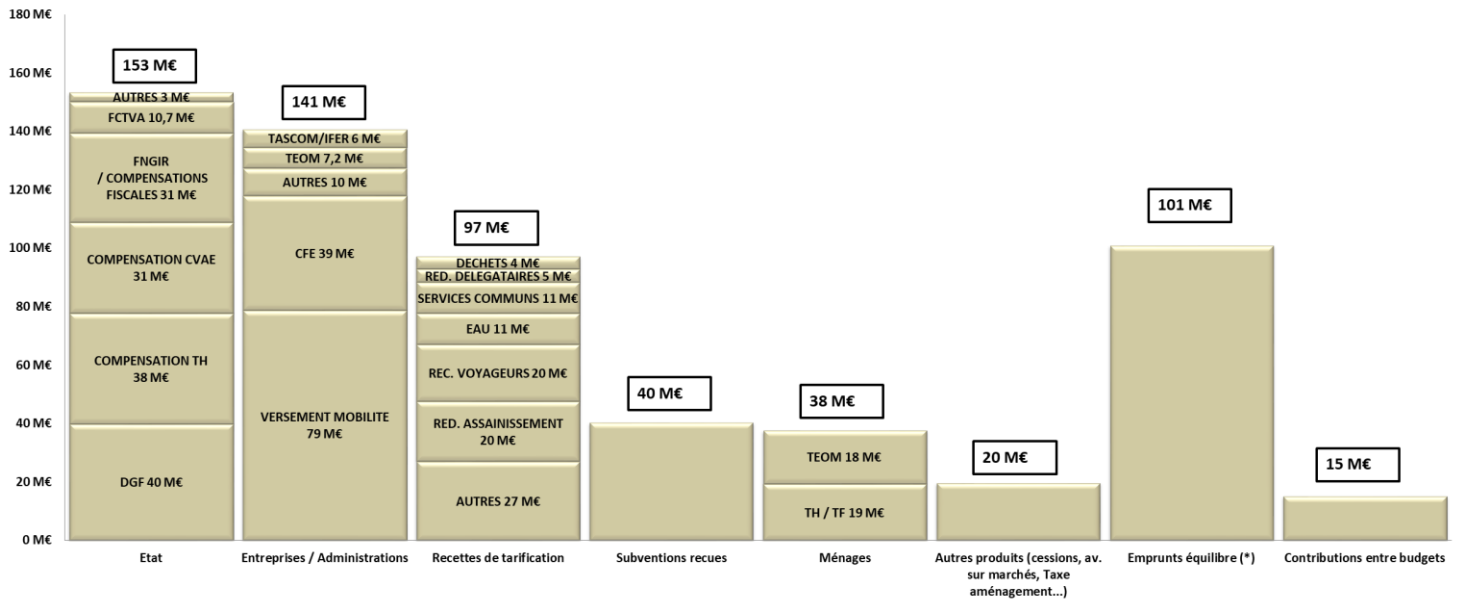
ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE	ACTIONS ET PROJETS BP 2024
INFRASTRUCTURE - ESPACE PUBLIC	75,8 M€

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ACTIONS ET PROJETS BP 2024
AMENAGEMENT URBAIN	16,3 M€
HABITAT - RENOUV. URBAIN	9,4 M€
PROJET LOIRE	4,8 M€

TRANSITION ECOLOGIQUE	ACTIONS ET PROJETS BP 2024
MOBILITE - TRANSPORTS	120,9 M€
GESTION DES DECHETS	34,8 M€
ASSAINISSEMENT	31,1 M€
ENVIRONNEMENT / SDIS	23,7 M€
EAU	12,2 M€
RESEAUX	0,1 M€

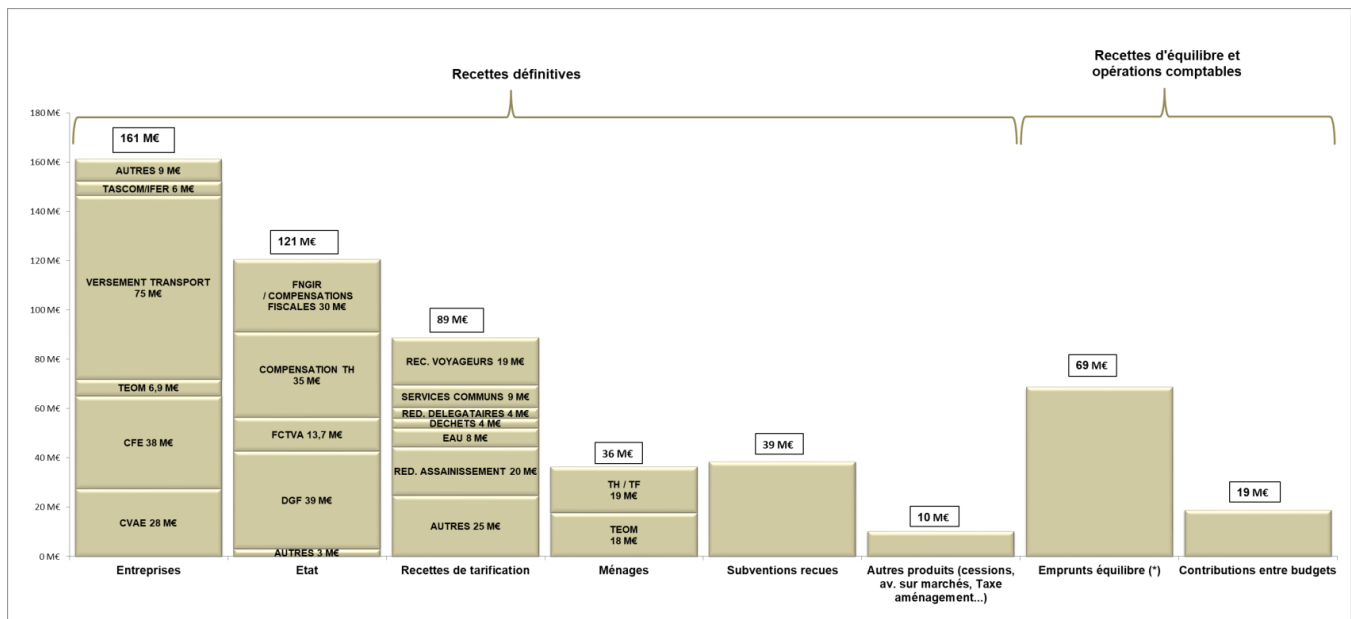


Qui finance Orléans Métropole (605,4 M€) :



Avec la suppression de la CVAE, compensée par une fraction de TVA, l'Etat redevient le premier contributeur

Pour mémoire budget primitif 2023 (544 M€) :



2) Les projets d'investissement inscrits au budget 2024 : 156,9 M€

A noter : Le mode de gestion budgétaire de la section d'investissement évolue en 2024. Les investissements seront désormais gérés en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP).

Cela signifie que seuls sont inscrits au budget les décaissements prévus pour les opérations et projets déjà démarrés ou qui démarreront en 2024 (CP).

Les engagements seront quant à eux gérés sur les AP qui feront l'objet d'une délibération distincte à l'appui du budget.

Les reports existants sont ainsi transformés en engagements sur AP.

Compte tenu de la règle d'inscription des crédits de paiement, les dépenses d'équipements (y compris PPP pour 0,1 M€ et hors subvention d'équilibre versée aux budgets annexes) du budget principal 2024 sont proposées à 114,6 M€ et comprennent notamment :

- La gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables (34,5 M€) financés à hauteur de 4,6 M€ par des fonds de concours des communes
- Les travaux de l'université Madeleine pour 21,4 M€ dont 0,7 M€ pour le parking
- Les investissements au titre de l'environnement et du plan climat et de la gestion des risques pour 6,1 M€ comprenant 2 M€ de travaux de rénovation de l'éclairage public
- Les investissements pour l'accueil des Grandes écoles pour 5,7 M€ (dont 5,3 M€ pour ESTP)
- Les travaux sur Interives pour 4,8 M€
- Les investissements au titre du parc de Loire pour 4,6 M€ dont 3,2 M€ pour l'acquisition du site Become
- Des études et la maîtrise d'œuvre pour la requalification des mails pour 4,4 M€
- La gestion des déchets pour 3,4 M€
- La fin des travaux d'équipement de COM'eT pour 2,2 M€
- L'habitat logement pour 2 M€
- Des travaux sur les parcs d'activités pour 1,5 M€
- La subvention attribuée à La Chapelle Saint Mesmin pour la piste de BMX pour 1 M€
- L'acquisition de réserves foncières (0,9 M€)
- Des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage pour 0,8 M€
- Les risques inondation pour 0,8 M€

Les dépenses d'investissement des budgets annexes sont proposées à 42,6 M€, les principaux projets concernent :

- L'acquisition de bus hybrides (11,4 M€)
- Les travaux courants sur les réseaux d'assainissement (6,8 M€)
- Les travaux de la STEP de La Chapelle Saint Mesmin (2,2 M€)
- Les études énergétiques du parc des bus (3 M€)
- Les travaux courants sur les réseaux d'eau potable (1,9 M€)

Au global, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées pour 2024 à 156,9 M€.

Le détail des investissements 2024 figure en annexe du rapport (page 72).

3) Capacité globale d'autofinancement

En faisant la somme arithmétique des masses budgétaires inscrites au budget principal et dans les différents budgets annexes, il est possible d'évaluer la capacité globale d'autofinancement d'Orléans Métropole, même si la réglementation impose l'autonomie financière de certains budgets, en particulier ceux de l'assainissement et de l'eau.

Les budgets annexes « Parc Technologique Orléans-Charbonnière » et « ZAC en régie » qui retracent le coût de production de terrains en cours d'aménagement ne sont pas inclus dans le tableau d'équilibre ci-après, qui cumule ainsi 10 budgets.

	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion (1)	419,7 M€	442,2 M€
Dépenses de gestion (2)	338,4 M€	349,9 M€
Épargne de gestion (3) = (1) - (2)	81,4 M€	92,4 M€
Frais financiers / PPP (4)	13,8 M€	23,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,5 M€	0,9 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	9,0 M€
Épargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	67,1 M€	76,5 M€
Attribution de compensation investissement (9)	10,7 M€	10,1 M€
Épargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)	77,8 M€	86,7 M€
Remboursement de capital (11)	55,9 M€	62,6 M€
Épargne disponible (12) = (10) - (11)	22,0 M€	24,1 M€

Le budget 2024 fait apparaître un niveau d'épargne de gestion de 92,4 M€, et une épargne brute, après attribution de compensation d'investissement de 86,7 M€.

Le budget primitif 2024 présente à autofinancement consolidé de 24,1 M€.

La contribution de chaque budget aux soldes intermédiaires de gestion est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	Principal	Assaint	Transports	CFA	Créma.	Pépinières	Parkings	Marché de gros	Eau	Parc Floral	CUMULS
Recettes de gestion (1)	282,9 M€	22,6 M€	113,0 M€	4,7 M€	1,0 M€	3,6 M€	0,5 M€	0,0 M€	13,4 M€	0,5 M€	442,2 M€
Dépenses de gestion (2)	225,0 M€	17,6 M€	91,9 M€	4,5 M€	0,9 M€	1,7 M€	0,1 M€	0,0 M€	7,7 M€	0,5 M€	349,9 M€
Épargne de gestion (3) = (1) - (2)	57,9 M€	5,0 M€	21,1 M€	0,2 M€	0,2 M€	1,9 M€	0,4 M€	0,0 M€	5,7 M€	0,0 M€	92,4 M€
Frais financiers / PPP (4)	12,9 M€	0,5 M€	9,0 M€	0,02 M€		0,6 M€			0,9 M€		23,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,3 M€	0,3 M€	0,0 M€	0,001 M€		0,001 M€	0,001 M€	0,2 M€	0,000 M€	0,9 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,01 M€	0,02 M€	9,0 M€		0,001 M€		0,001 M€	0,001 M€			9,0 M€
Épargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	44,9 M€	4,2 M€	20,8 M€	0,2 M€	0,2 M€	1,2 M€	0,4 M€	0,0 M€	4,7 M€	0,0 M€	76,5 M€
Attribution de compensation investissement (9)	10,1 M€										10,1 M€
Épargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)	55,0 M€	4,2 M€	20,8 M€	0,2 M€	0,2 M€	1,2 M€	0,4 M€	0,0 M€	4,7 M€	0,0 M€	86,7 M€
Remboursement de capital (11)	34,2 M€	2,1 M€	20,7 M€	0,04 M€		4,4 M€			1,1 M€		62,6 M€
Épargne disponible (12) = (10) - (11)	20,9 M€	2,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,2 M€	-3,2 M€	0,4 M€	0,0 M€	3,6 M€	0,0 M€	24,1 M€

A noter que l'épargne disponible :

- du budget principal bénéficie de la recette exceptionnelle de 9 M€ au titre du fonds de réserve versée par le délégataire sur le budget annexe transport. Sans cette recette exceptionnelle, le niveau d'épargne disponible serait de 11,9 M€.
- du budget annexe Pépinières apparaît négative à hauteur de - 3,2 M€ du fait qu'elle intègre le remboursement anticipé d'un emprunt pour 3,2 M€ financé par la recette de cession de We form (3,7 M€).

4) Dette globale et capacité de désendettement

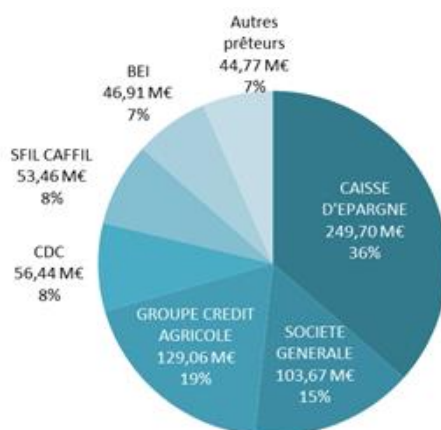
A) Encours au 31/12/2022

La dette globale est constituée des emprunts souscrits pour financer les investissements du budget principal et des budgets annexes. Au 31 décembre 2022, elle s'est établie à 684 M€ contre 631 M€ au 31 décembre 2021.

La dette du budget principal (y/c dette de la compétence espace public) représente 57% de l'encours global, celle du budget transports 35%.

En 2022, le taux d'intérêt moyen de la dette s'établit à 2,17 %, pour un encours réparti entre taux fixe (47%) et taux variable (53%). Selon la charte GISSLER, qui classe les prêts des collectivités selon leur niveau de risque, 97,08 % de l'encours de dette d'Orléans Métropole est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible, au 31/12/2022.

Répartition de l'encours de dette bancaire par prêteur au 31 décembre 2022



Capacité de désendettement 2022

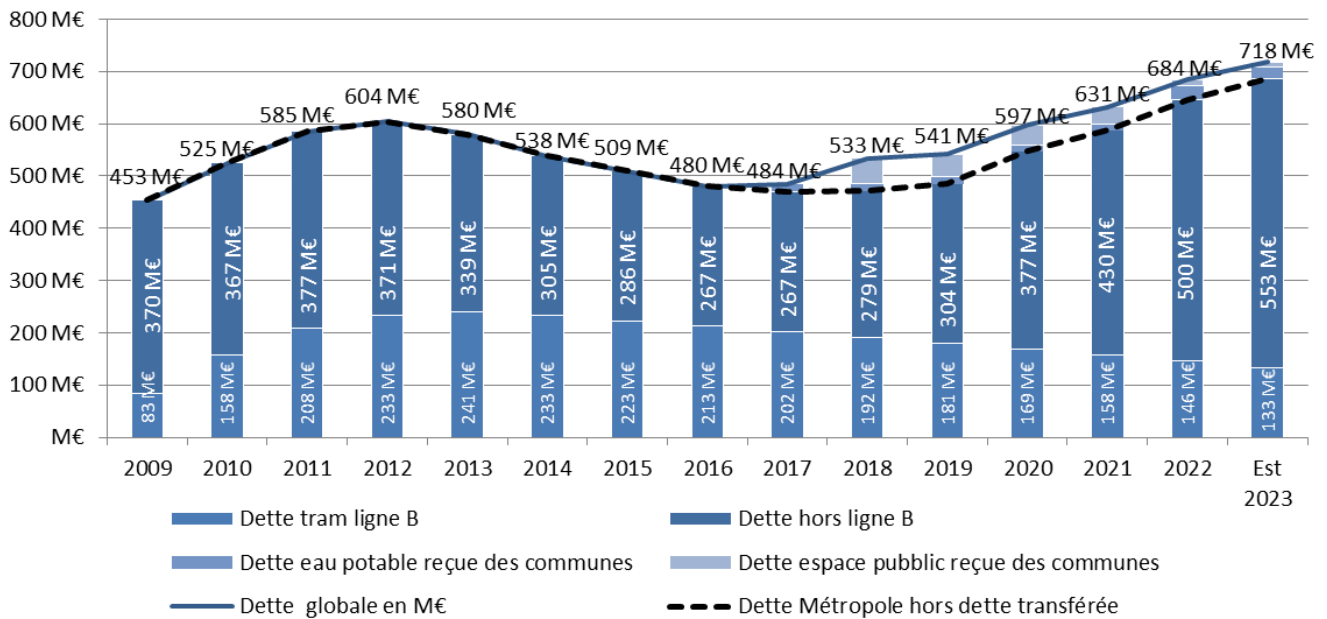
Au 31/12/2022, la capacité de désendettement (tous budgets confondus) s'établit à 8,1 ans.

C) Encours estimé au 31/12/2023

Tous budgets confondus, l'emprunt à mobiliser fin 2023 peut être estimé entre de 85 à 95 M€, pour un montant de dette globale fin 2023 autour de 718 M€ (y compris dette Espace public pour 22 M€ et dette eau potable pour 10 M€) et une capacité de désendettement du budget principal après AC de l'ordre de 9 ans.

En millions d'€ au 31/12/n	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Est 2023
Budget principal	156 M€	156 M€	174 M€	194 M€	266 M€	309 M€	365 M€	410 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	13 M€	9 M€	5 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€
B. Transport	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	240 M€	236 M€
B. Assainissement	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€	16 M€	13 M€
B. Eau potable						1 M€	4 M€	7 M€
B. PTOC	6 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€	4 M€
B. CFA	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	0,5 M€	0,5 M€
B. Pépinières	12 M€	18 M€	19 M€	20 M€	19 M€	18 M€	16,6 M€	15 M€
B. Port	3 M€	2 M€	2 M€	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
Dette bancaire	480 M€	469 M€	471 M€	485 M€	547 M€	587 M€	646 M€	686 M€
<i>Dette eau potable reçue des communes</i>		14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	11 M€	11 M€	10 M€
<i>Dette espace public reçue des communes</i>			49 M€	44 M€	38 M€	33 M€	28 M€	22 M€
Dette globale	480 M€	484 M€	533 M€	541 M€	597 M€	631 M€	684 M€	718 M€

Evolution de l'encours de la dette globale



D) Stratégie pour 2024

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers. Orléans Métropole veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant ou progressif) et une durée de remboursement (20 ans, exceptionnellement 25 ans ou 30 ans pour tenir compte de la durée d'amortissement de certains investissements), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Métropole étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2024 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Fin 2024, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 740 M€ pour une capacité de désendettement du budget principal, après AC, qui se situerait entre 8 et 9 ans.

En M€	Encours de dette au 31/12/2021	Encours de dette au 31/12/2022	Capital remboursé en 2023	Estimation emprunt mobilisé en 2023	Encours de dette estimé au 31/12/2023	Capital remboursé en 2024	Estimation emprunt mobilisé en 2024	Encours de dette estimé au 31/12/2024
Budget Principal (yc port fluvial)	309 M€	365 M€	26,62 M€	72 M€	410 M€	28,88 M€	60 M€	441 M€
Budget Transport	235 M€	240 M€	18,87 M€	15 M€	236 M€	20,22 M€	18 M€	234 M€
Budget Assainissement	18 M€	16 M€	2,41 M€	0 M€	13 M€	2,00 M€	2 M€	13 M€
Budget eau	1 M€	4 M€	0,20 M€	3 M€	7 M€	0,28 M€	3 M€	9 M€
Budget PTOC	5 M€	5 M€	0,57 M€	0 M€	4 M€	0,52 M€	0 M€	4 M€
Budget CFA	0,6 M€	0,5 M€	0,04 M€	0 M€	0,5 M€	0,04 M€	0 M€	0 M€
Budget Pépinières	18 M€	17 M€	1,16 M€	0 M€	15 M€	1,16 M€	0 M€	14 M€
TOTAL DETTE HORS DETTE TRANSFEREE	587 M€	646 M€	50 M€	90 M€	686 M€	53 M€	83 M€	716 M€
Dette espace public (dette 01/01/2018)	33 M€	28 M€	5,19 M€		22 M€	4,97 M€		18 M€
Budget Eau potable (dette 1/01/2017)	11 M€	11 M€	0,67 M€		10 M€	0,62 M€		9 M€
TOTAL DETTE YC DETTE TRANSFEREE	631 M€	684 M€	56 M€	90 M€	718 M€	59 M€	83 M€	743 M€

Partie 2 – Equilibre du budget principal

1) Présentation synthétique

Budget Principal	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion (1)	247,9 M€	246,0 M€	257,5 M€	262,1 M€	266,2 M€	282,9 M€
Dépenses de gestion (2)	199,3 M€	210,9 M€	204,2 M€	209,2 M€	221,0 M€	225,0 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	48,6 M€	35,1 M€	53,3 M€	52,9 M€	45,2 M€	57,9 M€
Intérêts de la dette (4)	3,4 M€	3,1 M€	2,9 M€	3,7 M€	6,9 M€	12,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,13 M€	0,05 M€	0,03 M€	0,15 M€	0,07 M€	0,08 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,03 M€	0,23 M€	0,16 M€	0,29 M€	0,01 M€	0,01 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	45,1 M€	32,3 M€	50,6 M€	49,3 M€	38,2 M€	44,9 M€
Attribution compensation invt reçue (8)	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,1 M€
Epargne brute corrigée (9) = (7) + (8)	55,9 M€	43,0 M€	61,3 M€	60,0 M€	49,0 M€	55,0 M€
Remboursement de capital (10)	26,6 M€	24,5 M€	29,0 M€	29,9 M€	31,9 M€	34,2 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	29,2 M€	18,5 M€	32,3 M€	30,1 M€	17,0 M€	20,9 M€

Pour 2024, le budget présente un autofinancement de l'ordre de 20,9 M€, en évolution par rapport au budget 2023 (+ 3,9 M€). A noter que cette évolution intègre la recette exceptionnelle de 9 M€ au titre du fonds de réserve enregistré en recettes sur le budget annexe transport. Sans cette recette exceptionnelle, le niveau d'épargne disponible serait de 11,9 M€.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 123,4 M€ dont 114,8 M€ de dépenses d'équipement (hors PPP) financées par l'épargne disponible pour 20,9 M€, des ressources propres (subventions, FCTVA, cessions...) à hauteur de 37,2 M€ et par emprunt pour 65,3 M€.

	BP 2024
Recettes courantes de fonctionnement (1)	282,9 M€
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	225,0 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	57,9 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,01 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	12,9 M€
Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)	44,9 M€
AC Investissement (8)	10,1 M€
Epargne brute corrigée AC (9) = (7) + (8)	55,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	34,2 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	20,9 M€
Dépenses d'investissement	123,4 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors PPP)	114,8 M€
Dont autres dépenses d'investissement	8,6 M€
Recettes d'investissement	102,5 M€
Dont emprunt	65,3 M€
Dont cessions	0,9 M€
Dont FCTVA	10,0 M€
Dont Subventions d'investissement (y/c amendes de police et fonds de concours)	17,7 M€
Dont Taxe d'aménagement	5,5 M€
Dont OPCT	3,0 M€

2) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont présentées en évolution de 16,7 M€ par rapport au budget primitif 2023.

A périmètre constant (hors transfert de compétence musées), elles sont en hausse de 16,8 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression des recettes fiscales (13 M€) avec une évolution des bases anticipée à +4 % et à taux inchangés. Le détail des autres évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Budget primitif 2023	Projet de budget primitif 2024	Evol BP 24/BP23
Taxe sur le foncier bâti	25,8 M€	26,7 M€	0,9 M€
TEOM	24,7 M€	25,5 M€	0,9 M€
Taxe d'habitation	1,5 M€	1,6 M€	0,0 M€
Fraction compensatoire de la TFPB et de la TH	34,6 M€	37,9 M€	3,2 M€
Taxe GEMAPI		1,0 M€	1,0 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,3 M€	0,4 M€	0,1 M€
Rôles supplémentaires TH TF TFNB	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Impôts économiques (hors compensation)	92,0 M€	97,9 M€	6,0 M€
Compensations (ménages, économiques)	8,0 M€	9,0 M€	1,0 M€
Sous total recettes fiscales et assimilées	187,2 M€	200,2 M€	13,0 M€
Attributions de compensations reçues	1,0 M€	1,0 M€	0,0 M€
Taxe de séjour	1,6 M€	1,8 M€	0,2 M€
Autres recettes	27,2 M€	30,0 M€	2,8 M€
Remboursement services communs	9,6 M€	10,0 M€	0,4 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	39,5 M€	39,9 M€	0,4 M€
Recettes réelles de fonctionnement - Périmètre constant	266,1 M€	282,9 M€	16,8 M€
Transferts de compétences	0,2 M€	0,0 M€	-0,2 M€
<i>Musées</i>	<i>0,2 M€</i>		<i>-0,2 M€</i>
Recettes réelles de fonctionnement	266,2 M€	282,9 M€	16,7 M€

A) La fiscalité directe locale

Les taux de fiscalité resteront inchangés en 2024

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**, le taux sera inchangé à 24,88 %.
- **Taxe sur le foncier bâti** : le taux sera inchangé à 5,71 %
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : le taux sera inchangé à 5,80 %
- **Taxe sur le foncier non bâti** : le taux sera inchangé à 6,12%
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants** : le taux sera inchangé à 7,52%

L'évolution attendue des bases fiscales

A taux inchangés, l'évolution du produit fiscal sera donc liée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2024 à 4 %

Pour mémoire, et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives qui servent de bases fiscales, sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation observée entre novembre n-2 et novembre n-1. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à + 4 %, appliqués sur le notifié 2023 qui s'est avéré plus favorable que les prévisions budgétaires pour 2023.

Le produit fiscal attendu en 2024 :

Au global pour la Métropole, le produit de l'impôt est attendu en évolution de + 6,9 % (+ 13 M€) par rapport au budget primitif 2023 et à + 6,7 M€ par rapport au montant estimé pour 2023.

Produits liés à la fiscalité en M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023	Est 2023	BP 2024	Evol BP24/B P23	Evol% 24/23
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	35,4	37,6	37,9	39,1	33,4	34,4	36,8	36,7	38,2	1,5	
Compensations impôts économiques	0,0	0,0	0,5	0,5	6,6	7,6	7,6	8,6	8,6	1,0	
Rôles complémentaires perçus en N - CFE	2,8	2,6	2,6	0,9	1,2	1,1	0,8	0,7	0,8	0,0	
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	28,0	26,1	27,7	27,9	28,6	26,7	27,5		0,0	-27,5	
Fraction compensatoire de TVA Nationale part CVAE								30,6	31,2	31,2	
Sous total CET	66,2	66,4	68,2	67,9	69,9	68,0	72,7	76,6	78,8	6,1	8,4%
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	5,9	4,7	5,1	5,1	4,8	5,0	4,6	5,0	5,0	0,4	
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,1	1,3	1,3	0,1	
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	0,0	
Dotation de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,5	7,5	7,4	7,3	7,3	7,3	7,0	7,3	7,3	0,3	
Total produit Impôt économique (1)	94,8	93,8	96,4	96,1	97,3	95,1	99,6	104,3	106,5	6,9	6,9%
Taxe d'habitation (TH)	30,0	30,6	31,3	31,8	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	0,0	
Fraction compensatoire de la TH	0,0	0,0	0,0	0,0	32,3	35,8	34,6	36,6	37,9	3,2	
Taxe foncière sur le foncier bâti (TFB)	5,0	5,1	5,3	5,4	23,4	24,4	25,8	25,9	26,7	0,9	
Taxe foncière sur le foncier non bâti (TFNB)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1	0,4	0,1	
Rôles complémentaires perçus en N - TH/TFB/TFNB	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,2	0,0	0,2	0,0	
Taxe GEMAPI									1,0	1,0	
Compensations de fiscalité des ménages	1,3	1,4	1,5	1,6	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	
Total Taxes foncières et TH (2)	36,9	37,8	38,7	39,4	57,8	58,0	62,9	64,5	68,1	5,2	8,3%
TEOM (yc Rôles) (3)	30,7	31,5	32,4	33,2	22,3	22,5	24,7	24,6	25,5	0,9	3,5%
Total des ressources fiscales Orléans Métropole (1)+(2)+(3)	162,3	163,1	167,5	168,6	177,4	175,6	187,2	193,5	200,2	13,0	6,9%

• Impôts économiques :

Le produit de l'impôt économique est attendu en progression de 6,9 % par rapport au budget 2023, le produit reçu en 2023 s'étant avéré supérieur aux montants anticipés lors de la préparation du budget 2023.

La Contribution Economique Territoriale (CET) 78,8 M€ :

- o La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), dont les bases correspondent à la part « foncier » de l'ancienne taxe professionnelle, verra son taux inchangé à 24,88 %. Rappelons que ce taux est inférieur au taux moyen national de CFE des Métropoles qui s'établissait à 29,80 % en 2023. A taux constant, le produit prévisionnel de la CFE s'établirait à 38,2 M€, auquel s'ajoutent 0,8 M€ de rôles supplémentaires et 8,6 M€ de compensations soit un total de 46,8 M€ contre 44,4 M€ en 2023.
- o La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), impôt perçu au plan national est progressivement supprimée. La collectivité perçoit, depuis 2023, une fraction compensatoire de TVA en lieu et place de la recette de CVAE. Le montant de la fraction compensatoire de TVA au titre de la part CVAE est estimée à 31,2 M€ pour 2024.

Autres impôts économiques et compensations, évalués sur la base des produits perçus en 2023 (27,7 M€) :

- o Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) : produit estimé à 5 M€ pour 2024,
- o Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : produit estimé à 1,3 M€ pour 2024,
- o Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : produit estimé à 14,2 M€ pour 2024,
- o Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : produit estimé à 7,3 M€ pour 2024.

Taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (THRS et THLV), fraction de TVA et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (93,6 M€) :

- o Taxe foncière sur le foncier bâti : 26,7 M€
- o Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 25,5 M€
- o Taxe foncière sur le foncier non bâti : 0,4 M€
- o Fraction de TVA compensatoire de la TH : avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Orléans Métropole s'est vue attribuer une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) anticipée à 37,9 M€ pour 2024
- o Les compensations de taxes foncières et de taxe d'habitation sont attendues à 0,4 M€ et 0,2 M€ sont inscrits au titre des rôles supplémentaires

GEMAPI : la recette GEMAPI, taxe instaurée par délibération du 28 septembre 2023 est attendue pour 1 M€.

B) Les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014 de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Métropole. La DGF a ainsi diminué globalement de 19 M€ par an.

En se transformant, Orléans Métropole bénéficie du régime de DGF des communautés urbaines et métropoles plus favorable que celui des communautés d'agglomération. En 2017, cela a représenté un produit supplémentaire de DGF de 8,8 M€.

A ce stade, les modalités de distribution/éligibilité de l'enveloppe supplémentaire de DGF annoncée en loi de finances ne sont pas connues de manière certaine.

Dans ce contexte et par prudence, la DGF 2024 est anticipée en baisse de 0,2 M€, dans l'attente des évolutions annoncées par le gouvernement.

Dans ce contexte, la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2024 est proposée à 39,9 M€.

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Dotation d'intercommunalité régime AggIO	10,1	9,1	9,0	7,5	4,0	0,3	-1,0	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7
Complément régime Métropole							8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8
Sous total Dotation interco							7,8 M€	7,9 M€	8,0 M€	8,0 M€	8,1 M€	8,1 M€	8,1 M€	8,1 M€
Dotation de compensation	40,0	39,4	38,7	38,3	37,4	36,7	35,7	34,9	34,1	33,5	32,9	32,1	32,0	31,8
Total DGF (périmètre AggIO)	50,1 M€	48,5 M€	47,7 M€	45,8 M€	41,5 M€	37,1 M€	34,7 M€	34,1 M€	33,3 M€	32,7 M€	32,1 M€	31,4 M€	31,3 M€	31,1 M€
Evolution en M€ /N-1		-1,6	-0,8	-1,9	-4,3	-4,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,6	-0,6	-0,7	-0,1	-0,2
Perte cumulée		-1,6 M€	-2,4 M€	-4,4 M€	-8,6 M€	-13,1 M€	-15,4 M€	-16,0 M€	-16,8 M€	-17,4 M€	-18,0 M€	-18,7 M€	-18,8 M€	-19,0 M€

* Passage en Métropole entraînant un supplément de dotation d'intercommunalité de 8,8 M€

C) Les autres recettes

a) La taxe de séjour

Dans le cadre du financement de la politique de promotion du territoire – tourisme, le produit de taxe de séjour perçu sur le territoire de la métropole, est attendu à hauteur de 1,8 M€ en progression par rapport au budget précédent grâce au développement de l'activité touristique et des versements par les plateformes type airbnb.

b) Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement sont attendues en évolution de 2,8 M€ avec essentiellement :

- des recettes de règlement de voiries pour + 1,8 M€
- les loyers au titre de la résidence des apprentis pour + 0,2 M€ et de l'école supérieure ISC pour + 0,2 M€
- redevance d'utilisation de Com'et versée par le délégataire en évolution de 0,1 M€
- des recettes supplémentaires de valorisation des déchets (+ 0,1 M€),
- le remboursement de mise à disposition de personnel pour + 0,5 M€ en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle convention de services communs DSI
- le reversement par les budgets annexes des charges indirectes pour + 0,1 M€,
- Attenuées par la suppression de la recette versée par la SPL Tourisme Orléans Val de Loire de 0,5 M€ et désormais intégrée dans la contribution versée suite au passage en DSP

Le budget 2023 prévoit par ailleurs une indexation des tarifs sur l'inflation pour les tarifs à caractère industriel et commercial et 2 % pour les autres tarifs (sauf exceptions).

3) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 10 M€ de budget primitif 2023 à projet de budget 2024.

A périmètre constant (hors transfert de compétences et Festival de Loire), les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à + 10,5 M€ par rapport au budget 2023.

Le budget 2024 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- la hausse des taux d'intérêt
- l'inflation et ses répercussions sur les révisions de prix prévues dans les marchés publics
- l'évolution du point d'indice et autres contraintes règlementaires sur la masse salariale

	Budget primitif 2023	Projet de budget primitif 2024	Evol BP 24/BP23
Charges à caractère général	53,4 M€	56,3 M€	2,9 M€
Autres charges de gestion courante	31,2 M€	33,0 M€	1,8 M€
Charge de personnel	60,6 M€	63,1 M€	2,5 M€
Frais financiers	6,9 M€	12,9 M€	6,0 M€
Subvention aux budgets annexes	14,6 M€	12,1 M€	-2,5 M€
Dt subvention budget annexe transport	12,1 M€	9,3 M€	-2,8 M€
FPIC	1,9 M€	1,7 M€	-0,2 M€
Attributions de compensations versées / DSC	54,5 M€	54,5 M€	0,0 M€
Reversement de fiscalité	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Autres charges	0,07 M€	0,08 M€	0,01 M€
Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant	223,4 M€	233,9 M€	10,5 M€
Transferts de compétences	4,2 M€	4,1 M€	-0,2 M€
<i>Attribution de compensation</i>		3,5 M€	3,5 M€
<i>Musées</i>	2,3 M€		-0,2 M€
<i>Complexe du Baron</i>	0,5 M€		-2,3 M€
<i>Subvention budget annexe Parc Floral</i>	1,5 M€	0,5 M€	-0,9 M€
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	227,6 M€	238,0 M€	10,4 M€
Festival de Loire	0,4 M€	0,0 M€	-0,4 M€
Dépenses Réelles de fonctionnement	228,0 M€	238,0 M€	10,0 M€

Les principales évolutions de dépenses de budget à budget correspondent à :

- la hausse des frais financiers,
- l'évolution de la masse salariale,
- les dépenses liées au règlement de voiries qui en parallèle va générer une hausse des recettes,
- l'effet inflation sur les révisions de prix prévues dans les marchés publics, étant précisé que ces évolutions ont conduit à l'ouverture de crédits supplémentaires sur le budget 2023.

Ces évolutions sont partiellement compensées par une diminution des subventions d'équilibres versées aux budgets annexes, notamment celle au budget annexe transports grâce à la recette exceptionnelle mentionnée en préambule et qui vient atténuer les effets des hausses importantes de dépenses de fonctionnement sur ce budget.

A) Les charges de personnel

Les charges de personnel sont inscrites à périmètre constant en progression (+ 2,5 M€ soit + 4,1 %) par rapport au budget 2023 en raison principalement de l'augmentation de la valeur du point d'indice et diverses contraintes règlementaires sur la masse salariale (l'augmentation du SMIC par exemple). Il est à noter également qu'un nombre significatifs de postes vacants ont été pourvu en 2023 et viennent impacter la masse salariale 2024.

Le détail des inscriptions est présenté en page 67 du présent rapport.

B) Les charges de gestion et subventions aux budgets annexes

A périmètre constant, les charges de gestion (charges à caractère général et autres charges de gestion courantes) sont présentées en augmentation de + 4,7 M€ par rapport au budget primitif 2023 en raison notamment :

- de l'augmentation du coût du règlement de voirie (+ 1,637 M€) qui génèrent des recettes en parallèle;
- de la compensation versée au délégataire au titre du passage en DSP d'Orléans Tourisme Val de Loire (+ 1,455 M€) atténuée par la suppression du versement (- 1,696 M€) au titre des prestations de la SPL Tourisme ;
- de CO'Met avec la compensation versée au délégataire (+ 0,211 M€), la Taxe foncière (+ 0,500 M€) ainsi que les évènements sportifs (+ 0,300 M€) ;
- de la hausse des frais post stationnement (+ 0,331 M€) avec une recette améliorée en parallèle ;
- de la hausse des coûts d'entretien de la voirie (+ 0,151 M€) ;

- des charges en évolution pour la gestion des déchets (+ 0,454 M€) avec principalement la DSP UTOM (+ 0,161 M€), l'exploitation des déchetteries (+ 0,250 M€), la collecte en porte à porte (+ 0,352 M€) en lien avec les révisions de prix prévues dans les marchés d'exploitation atténuée par la collecte des déchets verts en porte à porte (- 0,273 M€) ;
- de la contribution versée au SDIS (+ 0,500 M€);

compensées par la diminution de certains postes de dépenses, tels que :

- les subventions aux grandes écoles (- 0,703 M€) conformément aux conventions passées;
- le marché global de performance de COM'eT (- 0,191 M€)

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont globalement attendues en baisse (- 3,43 M€) notamment pour le budget annexe transports avec la recette exceptionnelle de dénouement du fonds de réserve et qui couvre largement l'évolution des dépenses de fonctionnement (-2,80 M€) et le budget annexe Parc Floral transféré à la Ville d'Orléans au 1^{er} avril 2024 (- 0,92 M€).

	BP 2023	BP 2024	Evol°
Budget annexe CFA	0,46 M€	0,61 M€	0,15 M€
Budget annexe Transport	12,10 M€	9,30 M€	-2,80 M€
Budget annexe Pépinières	2,07 M€	2,22 M€	0,14 M€
Budget annexe Parc Floral	1,45 M€	0,53 M€	-0,92 M€
Total	16,08 M€	12,65 M€	-3,43 M€

C) Les dotations communautaires

Le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement s'établit à 54,303 M€ en dépenses et 0,978 M€ en recettes.

L'augmentation de l'attribution de compensation de fonctionnement (+3,543 M€) est due au transfert de compétences vers la Ville d'Orléans de la gestion du Parc Floral, des Musées et de la patinoire du Baron.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, les communes verseront à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 10,123 M€, en baisse de 0,594 M€ suite au transfert de compétences.

La dotation de solidarité communautaire est inscrite pour 3,8 M€ (montant identique à 2023).

D) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est estimé à 1,7 M€ (- 0,150 M€).

E) Les frais financiers

La maîtrise de l'endettement et l'attention portée à la gestion de dette depuis plusieurs années a permis à Orléans Métropole de conserver un poste de frais financiers maîtrisé. Ceci dit, la hausse brutale, rapide et peut être durable des taux d'intérêts conduit à une évolution très significative de ce poste pour le budget 2024.

A ce stade, les frais financiers pour 2024 sont anticipés à 12,9 M€ (+ 6 M€).

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal 2024 (crédits de paiement) sont proposées à 114,9 M€ (y compris PPP et subvention d'investissement versées aux budgets annexes) et comprennent notamment :

- La gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables (34,5 M€) financés à hauteur de 4,6 M€ par des fonds de concours des communes
- Les travaux de l'université Madeleine pour 21,4 M€ dont 0,7 M€ pour le parking
- Les investissements au titre de l'environnement et du plan climat et de la gestion des risques pour 6,1 M€ comprenant 2 M€ de travaux de rénovation de l'éclairage public
- Les investissements pour l'accueil des Grandes écoles pour 5,7 M€ (dont 5,3 M€ pour ESTP)
- Les travaux sur Interives pour 4,8 M€

- Les investissements au titre du parc de Loire pour 4,6 M€ dont 3,2 M€ pour l'acquisition du site Become
- Des études et la maîtrise d'œuvre pour la requalification des mails pour 4,4 M€
- La gestion des déchets pour 3,4 M€
- La fin des travaux d'équipement de COM'eT pour 2,2 M€
- L'habitat logement pour 2 M€
- Des travaux sur les parcs d'activités pour 1,5 M€
- La subvention attribuée à La Chapelle Saint Mesmin pour la piste de BMX pour 1 M€
- L'acquisition de réserves foncières (0,9 M€)
- Des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage pour 0,8 M€
- Les risques inondation pour 0,8 M€

5) Les recettes réelles d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

a) Le Fonds de Compensation de la TVA

Pour 2024, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A, évaluée sur la base des prévisions de décaissements de dépenses d'équipement éligibles, est inscrite pour 10 M€.

b) Les subventions d'équipement attendues

Les subventions d'équipement obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles seront inscrites en conformité avec les prévisions de recettes figurant dans les conventions de partenariat en vigueur (14,6 M€).

c) Les amendes de police

Le produit des amendes de police est attendu à hauteur de 1,7 M€.

d) Attribution de compensation d'investissement

Depuis 2018, les communes versent à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement au titre des dépenses d'investissement transférées dans le cadre des compétences désormais exercées par Orléans Métropole, conformément aux montants évalués dans le cadre des travaux de la CLECT. Le montant de l'attribution de compensation s'élève à 10,123 M€ en diminution de 0,594 M€ suite au transfert de compétences opéré en 2024 vers la Ville d'Orléans.

e) Les cessions d'actifs

Le budget primitif 2024 prévoit des cessions à hauteur de 0,9 M€.

6) Dette et indicateurs financiers

A) Dette du budget principal

Sur la base d'un emprunt 2023 souscrit à hauteur de 72 M€, l'encours de dette s'établirait à 432 M€ au 1^{er} janvier 2024. Fin 2024, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette pourrait s'établir autour de 460 M€.

En M€	Encours de dette au 01/01/2023	Capital remboursé en 2023	Estimation emprunt mobilisé en 2023	Encours de dette estimé au 31/12/2023	Capital remboursé en 2024	Estimation emprunt mobilisé en 2024	Encours de dette estimé au 31/12/2024
Budget Principal (yc port fluvial)	365 M€	26,62 M€	72 M€	410 M€	28,88 M€	60 M€	441 M€
Dette espace public (dette 01/01/2018)	28 M€	5,19 M€		22 M€	4,97 M€		18 M€
TOTAL DETTE YC DETTE TRANSFEREE	392 M€	32 M€	72 M€	432 M€	34 M€	60 M€	459 M€

B) Capacité d'autofinancement

Le budget 2024 dégage une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 55 M€ et une épargne disponible de 20,9 M€.

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et recettes inscrites au budget, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 8 ans.

Partie 3 - Priorités 2024 par politique publique

Les crédits présentés ci-après pour chaque politique sont affichés hors frais de personnel afin de visualiser les dépenses et recettes propres à chaque politique, actions et projets portés par la collectivité.

1) ATTRACTIVITE

En 2024, Orléans Métropole :

- poursuit les actions d'accompagnement et de développement des entreprises,
- travaille à l'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois pour notre territoire.
- affiche sa volonté de soutenir le secteur de l'enseignement supérieur.

Cette stratégie, qui vise à renforcer les liens existants entre les entreprises et les institutions de recherche, d'enseignement et de formation, repose sur les axes suivants :

- Accompagner les entreprises de notre territoire,
- Agir pour développer l'emploi,
- Créer des liens de collaboration entre Université, recherche et entreprises,
- Accélérer la croissance de nos entreprises
- Encourager l'enseignement supérieur
- Renforcer l'attractivité touristique (y compris tourisme d'entreprise)

Les actions sont déclinées au travers des politiques publiques suivantes : action économique et grands projets, emploi, enseignement supérieur – recherche et transferts de technologies, agriculture périurbaine et tourisme.

A) Aménagement économique et grands projets économiques

a) Actions économiques et grands projets

• CO'Met

La construction de CO'Met (équipement 3 en 1 comprenant un Parc des Expositions, un Palais des Congrès et une grande salle de sport et de spectacles) est désormais achevée.

L'exploitation de cet équipement, du centre de conférences, du Zenith et de l'aire événementielle Chapit'O a été confiée à GL Events. Le délégataire versera une redevance d'occupation de 1,404 M€ et la Métropole assumera quant à elle une contribution pour contraintes de service public de 2,851 M€.

Par ailleurs, le budget 2024 prévoit :

- 0,349 M€ au titre du coût de fonctionnement dans le cadre de l'exploitation et maintenance du marché global de performances.
- 2,232 M€ au titre de l'investissement dans le cadre du solde des marchés de travaux en cours et des investissements portés par Orléans Métropole pour la Délégation de Service Publique.

• Autres actions économiques

En fonctionnement, le budget proposé pour 2024 (0,623 M€), comprend essentiellement :

- les dépenses liées à la mise en œuvre de la politique de développement économique métropolitaine et notamment:
 - o l'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité des actions de développement économique : salons SIMI et MIPIM, Trophées des entreprises, Conférence économique annuelle, actions de promotion du territoire (0,140 M€),
 - o la conduite d'une réflexion sur la stratégie économique du territoire (0,120 M€),
 - o la mise à disposition des entreprises d'une offre de service consolidée, intégrant les missions d'accompagnement des entreprises locales, d'accueil et de prospection,
- les subventions attribuées aux associations (0,104 M€) et la contribution d'Orléans Métropole au SMAEDAOL (0,100 M€).

Les crédits proposés en investissement (0,191 M€) seront principalement consacrés à l'équipement de la direction de la Compétitivité et de l'emploi en outils métiers ainsi que la création d'un site internet dédié à l'activité économique du territoire (0,141 M€). Concernant le soutien aux entreprises locales, la possibilité d'attribuer des aides économiques aux entreprises afin de les accompagner dans leurs projets d'implantation ou d'extension est maintenue (0,050 M€). L'objectif étant avant tout de privilégier des aménagements publics qualitatifs pour des parcs d'activités métropolitains attractifs pour les entreprises du territoire.

b) Budget annexe Pépinières

Le budget annexe Pépinières comptabilise les dépenses et recettes liées à la création et à la gestion des pépinières d'Orléans Métropole y compris le LAB'O, et l'Agreen Lab'O.

Le budget 2024 dédié au LAB'O vise à monter en puissance l'incubateur de jeunes entreprises innovantes et à gagner en performance et en attractivité par la mise en place d'une nouvelle gouvernance, du suivi des startups et l'accompagnement des plus forts potentiels, un renforcement des actions de sourcing, de la sélection des startups et de la communication extérieure avec le « marketage » des offres de services.

	BUDGET ANNEXE PEPINIÈRES			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	3,928 M€	3,928 M€	2,098 M€	2,098 M€
Crédits consommables 2023	4,089 M€	4,089 M€	3,123 M€	3,123 M€
Montant proposé BP 2024	3,849 M€	3,849 M€	5,308 M€	5,308 M€

En fonctionnement, le budget annexe « Pépinières » comptabilise les recettes (loyers et charges facturés aux entreprises) et les dépenses liées à la construction et au fonctionnement des trois pépinières ainsi que du LAB'O et de l'Agreen LAB'O.

Les recettes réelles inscrites au budget correspondent aux loyers et charges facturés aux entreprises locataires des pépinières (1,349 M€), ainsi qu'à la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le Budget principal (2,215 M€).

BP 2024	Centre d'Innovation Orléans	P. St Jean de Braye	P. St Jean de La Ruelle	P. Parc du Moulin Olivet	Lab'O	@green Lab'O	Total
Charges d'exploitation	0,001 M€	0,165 M€	0,237 M€	0,187 M€	0,910 M€	0,210 M€	1,710 M€
Annuité de la dette	0,000 M€	0,000 M€	0,135 M€	0,000 M€	1,718 M€	0,000 M€	1,853 M€
Total Charges (1)	0,001 M€	0,165 M€	0,372 M€	0,187 M€	2,628 M€	0,210 M€	3,563 M€
Loyers et charges facturés	0,000 M€	0,082 M€	0,176 M€	0,124 M€	0,913 M€	0,056 M€	1,349 M€
Subvention B. Principal	0,001 M€	0,084 M€	0,196 M€	0,064 M€	1,716 M€	0,154 M€	2,215 M€
Total Produits (2)	0,001 M€	0,165 M€	0,372 M€	0,187 M€	2,629 M€	0,210 M€	3,564 M€

Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette : au 1er janvier 2024, l'encours de dette du budget annexe Pépinières est de 15,4 M€.

Pour 2024, l'annuité de dette à rembourser est inscrite à hauteur de 1,853 M€ (1,220 M€ en capital et 0,633 M€ d'intérêts).

A noter que pour l'exercice 2024, il est proposé d'inscrire 3,2 M€ de remboursement anticipé d'un emprunt. Ce remboursement anticipé est financé par la recette de cession d'une partie du foncier dans le cadre du projet We Form (3,7 M€).

B) Aménagement et développement des zones d'activités

Les actions et projets développés dans le cadre de l'aménagement et du développement des zones d'activités, représentent un budget global de 3,311 M€ de dépenses (fonctionnement courant entretien et investissements réalisés) répartis sur trois budgets :

- budget principal : 2,319 M€,
- budget annexe Parc Technologique d'Orléans Charbonnière : 0,665 M€ (hors annuité de dette)

- budget annexe ZAC en régie : 0,327 M€.

Le budget 2024 permet notamment d'assurer la gestion au quotidien des parcs d'activités dans un objectif d'optimisation et de qualité du service rendu auprès des entreprises et des autres usagers.

Les travaux de requalification des voiries ou d'aménagements publics nouveaux dans les parcs d'activités sont assurés par les pôles territoriaux.

La stratégie économique d'Orléans Métropole a pour objectif d'accompagner le développement des entreprises locales et d'accueillir de nouvelles entreprises. Cet objectif se traduit notamment par une offre foncière diversifiée, développée au sein de parcs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire, offrant un aménagement paysager respectueux de l'environnement et des services innovants pour les entreprises et leurs salariés.

Le contexte économique actuel rend plus que jamais nécessaire la poursuite des actions et projets engagés afin de permettre l'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois pour le territoire. Cette stratégie, vise à renforcer les liens existants entre les entreprises et les institutions de recherche, d'enseignement et de formation de la Métropole et à favorisera le développement de l'emploi. Elle repose sur les quatre axes suivants :

- Accompagner les entreprises du territoire,
- Agir pour développer l'emploi,
- Favoriser les relations entre Université, recherche et entreprises,
- Accélérer la croissance des entreprises.

En 2024, le développement des parcs d'activités sera conforté par :

- la continuité des opérations d'aménagement engagées en 2023 et la réalisation du programme 2024 de requalification d'un certain nombre de voiries au sein des parcs d'activités métropolitains,
- concernant le PTOC, , l'élargissement du boulevard de La Salle à Boigny-sur-Bionne,
- concernant le parc d'activités de La Saussaye, la poursuite du projet d'extension sur 40ha avec notamment la réalisation d'un diagnostic archéologique sur la friche de l'entreprise SCA,
- la poursuite de la réflexion engagée pour la requalification de la friche ALSTOM de Saint Jean de Braye.

- **Budget principal**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,803 M€		1,102 M€	
Crédits consommables 2023	0,817 M€		9,125 M€	
Montant BP 2024	0,803 M€		1,516 M€	

En fonctionnement, le budget 2024 prévoit 0,803 M€ pour l'entretien des parcs d'activités métropolitains dans un objectif d'optimisation et de qualité du service rendu aux usagers.

En investissement, 1,516 M€ sont proposés pour permettre principalement la réalisation d'un programme de requalification de voiries au sein des parcs d'activités.

- **Budget annexe Parc Technologique d'Orléans Charbonnière (HT)**

Ce budget annexe retrace l'activité de production / cession de terrains du parc d'activité d'Orléans – Charbonnière. Conformément à la règle comptable, les acquisitions et travaux sont retracés en section de fonctionnement, la section d'investissement ne comportant que les dépenses et recettes d'emprunts et des mouvements d'ordre.

En 2024, les crédits inscrits (0,665 M€) concernent principalement l'aménagement de la ZAC 3 (0,300 M€) avec des travaux de voirie, ainsi que la poursuite des actions induites par la procédure de renouvellement de l'autorisation de loi sur l'eau en cours depuis 2023 (0,320 M€).

Un pré-bilan des 4 ZAC du PTOC sera également réalisé pour un montant de 0,010 M€.

Des recettes proposées à hauteur de 0,427 M€ concernent essentiellement trois cessions prévues en 2024.

Le remboursement de l'annuité de la dette est inscrit pour 0,681 M€.

Un emprunt d'équilibre est inscrit en 2024 pour un montant de 0,919 M€.

Enfin, les opérations d'ordre de gestion de stocks s'établissent à 3,072 M€ et s'équilibrent en dépenses et recettes.

- **Budget annexe ZAC en régie (HT)**

La reconnaissance de l'intérêt communautaire du Parc d'activités de La Saussaye a conduit la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à poursuivre l'aménagement du Lotissement des Vallées, initié par la Ville d'Orléans en 1995 au travers d'une convention publique d'aménagement arrivée à son terme en mars 2007.

L'achèvement des opérations de viabilisation et de cessions, à la charge d'Orléans Métropole, est individualisé au sein d'un budget annexe M57 spécifique, assujetti de plein droit au régime général de la TVA, afin de permettre le calcul des prix de revient.

En 2024, les crédits inscrits (0,327 M€) correspondent principalement à l'annuité versée à l'EPFL pour le portage de l'acquisition du terrain de la friche SCA (0,242 M€) ainsi que deux études dans le cadre du projet d'extension du parc d'activités de La Saussaye :

- la première concerne l'étude du montage juridique de l'opération d'aménagement avec la possibilité d'une mise à disposition des terrains auprès des utilisateurs finaux via un dispositif de baux emphytéotiques afin de permettre à Orléans Métropole de conserver la maîtrise du foncier (0,030 M€)
- la seconde concerne l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur partagé au titre des aménagements publics à réaliser sur la ZAC et surtout les modalités de raccordement à celui pour les différents lots (0,040 M€).

Un emprunt d'équilibre de 0,327 M€ est prévu en 2024.

Les opérations d'ordre de gestion de stocks s'établissent quant à elles à 0,981 M€ et sont équilibrées en dépenses et recettes.

C) Soutien aux commerces de proximité

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,112 M€		0,102 M€	
Crédits consommables 2023	0,195 M€		0,740 M€	
Montant BP 2024	0,144 M€		0,488 M€	

Le budget de fonctionnement (0,144 M€) permettra de mener des actions en faveur des artisans et commerçants avec:

- La communication dédiée à la promotion des actions menées (0,033 M€),
- une analyse de l'immobilier commercial et de la logistique en lien avec le e-commerce (propriétaires, types de baux, prix cession et location, surface, commercialité, âge des biens, occupation, vacance, type d'activité, fiche d'identité) sur le territoire métropolitain permettant de déterminer la stratégie métropolitaine en matière d'immobilier commercial et d'identifier les outils stratégiques à mettre en place (0,027 M€).
- le soutien des commerçants avec :
 - o une étude sur la mise en place d'un dispositif permettant de réduire le coût du stationnement pour les clients (0,025 M€)
 - o l'animation du centre commercial Bolière (0,005 M€)
- le soutien à l'association AMAO 0,012 M€
- les activités professionnelles et de gestion des activités de l'équipe (salons, adhésions, location, documentation...) pour 0,011 M€.

Le budget en investissement (0,488 M€) sera consacré à :

- des aides directes à l'investissement pour les TPE (0,090 M€). L'objectif en 2024 est d'intégrer un critère de bonification « transitions » lié aux actions novatrices menées par les entreprises
- la mise en place d'une signalétique de polarités commerciales (0,398 M€) au titre d'une avance à la SEMDO dans le cadre de l'opération centre commercial Bolière.

D) Numérique et système d'information géographique (budget principal)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	1,804 M€	0,027 M€	0,378 M€	
Crédits consommables 2023	1,807 M€	0,027 M€	1,170 M€	
Montant BP 2024	1,917 M€		0,518 M€	

➤ Numérique

Les dépenses de fonctionnement (1,881 M€) correspondent essentiellement à la subvention d'équilibre versée au budget annexe Pépinières au titre du LAB'O (1,716 M€).

Les actions de la politique du numérique sont les suivantes :

- Ma ville plus facile avec :
 - L'inclusion numérique en faisant du numérique un levier d'égalité des chances et en intégrant tous les publics dans les usages numériques et les démarches administratives dématérialisées notamment les différentes cibles éloignées telles que les jeunes, seniors, sans emploi (0,030 M€)
 - La mise en œuvre d'actions d'acculturation internes aux enjeux du numérique et des données (0,035 M€)
 - L'élaboration d'une feuille de route numérique pour la période 2024-2026 (0,035 M€)
- en matière d'économie numérique, le soutien de l'association «Digital Loire Valley» pour le développement économique et d'innovation du territoire métropolitain (0,020 M€).

De plus, des dépenses d'investissement (0,200 M€) sont prévues avec :

- L'expérimentation d'un jumeau numérique du territoire dont l'objectif est de constituer un référentiel en 3D du territoire et un outil de simulation et d'aide à la décision sur les thématiques de végétalisation, d'éclairage public, d'urbanisme, de prévention des risques d'inondation et d'ilots de chaleur urbains (0,100 M€) dans le cadre du développement numérique et de la métropole intelligente.
- Le fonds d'investissement numérique (0,100 M€) dans le cadre de l'économie numérique.

➤ Système d'Information Géographique

Les dépenses de fonctionnement (0,037 M€) concernent la maintenance des logiciels.

Les dépenses d'investissement (0,318 M€) concernent la poursuite du développement des outils du SIG métropolitain MAP'O, outil de gestion et d'aide à la décision, pour améliorer et optimiser le service public et actualiser tous les référentiels géographiques couvrant le territoire métropolitain notamment les vues immersives 3D de la voirie très exploités par les services de la Métropole et des communes dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement, les espaces publics, l'éclairage public, l'assainissement, la gestion des déchets et l'environnement.

E) Emploi

a) La politique de l'emploi et de l'insertion

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	1,146 M€	0,040 M€	6,680 M€	5,560 M€
Crédits consommables 2023	1,146 M€	0,040 M€	6,680 M€	5,560 M€
Montant BP 2024	1,368 M€	0,413 M€	0,631 M€	0,141 M€

- **Insertion :**

Les propositions budgétaires s'établissent pour 2024 à **0,138 M€ en investissement** et **0,759 M€ en fonctionnement**.

Rappel des axes de la politique emploi de la Métropole

L'offre de services proposée par le Service Emploi a été définie pour répondre aux objectifs suivants :

- ⇒ **Favoriser le développement de l'emploi local sur la Métropole** en aidant les TPE et PME à recruter des profils adaptés à leurs besoins à court, moyen et long termes,
- ⇒ **Avoir un rôle de facilitateur** dans le but de promouvoir des actions locales innovantes permettant le retour à l'emploi rapide et durable.

A ce titre, cette offre de services se décline autour de 5 axes :

- ⇒ **Aider au recrutement des TPE/PME de la Métropole** en proposant une expertise RH,
- ⇒ **Organiser des rencontres entre entreprises et chercheurs d'emploi** appelées « Rendez-Vous Pour l'Emploi » (RVPE), sous différents formats : filière, multisectoriel, entreprise,
- ⇒ **Etre un facilitateur** et créer des ponts entre les entreprises, l'éducation nationale, les organismes de formation, les grandes écoles et les universités. L'objectif est de garder les compétences au service de notre territoire,
- ⇒ **Etre acteur du développement de l'emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** sur la Métropole,
- ⇒ **Etre un animateur** auprès des élus et des techniciens des communes de la Métropole, des partenaires institutionnels et économiques afin de faciliter le partage d'informations, la mutualisation et la coordination d'actions.

L'offre de service est actuellement questionnée au regard de la mise en place de l'interface de proximité à destination des entreprises du territoire qui regroupera les services emploi, développement économique, agriculture et innovation ainsi que de la dissolution de la Maison de l'Emploi et l'intégration des missions et des collaborateurs au sein de la collectivité. Des choix ont d'ores et déjà été faits. Le dispositif des clauses d'insertion ainsi que celui de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) ont été repris au sein du service emploi.

Projets / actions essentiels pour 2024 et évolution du budget 2024 / 2023

2024 sera marqué par de nouveaux enjeux au regard du contexte de « plein emploi » que connaît aujourd'hui la France. Des entreprises qui peinent à recruter. Des métiers qui évoluent au regard des nouvelles attentes notamment environnementales. Des candidats peu attirés par certains métiers en tension, notamment par manque d'informations ou à cause, à tort ou à raison, d'une image dégradée de certains. Orléans Métropole s'adapte en investissant de manière plus affirmée un nouvel axe de travail : la relation « Ecole – Entreprise » (Education Nationale, CFA, grandes écoles, universités et centres de formation), et ainsi répondre aux besoins RH d'aujourd'hui et de demain des entreprises.

Les actions vont porter sur...

↳ Une programmation recentrée sur 2 thèmes principaux pour :

* **promouvoir les filières et entreprises qui recrutent** sur la Métropole

* **favoriser** l'accès de celles-ci aux profils nécessaires à leurs activités et à leur développement économique.

2 évènements sont prévus sur le territoire pilotés par le Service Emploi. Un Rendez-Vous Pour l'Emploi (RVPE) « alternance » et un salon « Détecter les nouveaux talents » (0,200 M€),

↳ Un renforcement de la **plateforme « Objectif apprenti'stage »** au regard des enjeux et besoins en recrutement des entreprises de notre territoire. Celle-ci doit évoluer en intégrant une « nouvelle brique » à destination des entreprises afin de faciliter leur accès à des profils « étudiants » notamment. Elle doit aussi être mise à jour afin d'évoluer vers une version plus intuitive et rapide. (0,028 M€).

... mais également sur le développement d'actions fortes et innovantes autour de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS):

⇒ En signant :

* une **convention** de partenariat avec la **CRESS** (0,023 M€) pour :

- valider les axes stratégiques et les thématiques du programme d'atelier de professionnalisation

- mettre à disposition ponctuellement l'outil support de rencontres d'affaires

- organiser des visites apprenantes (élus et techniciens OM et communes)

* des **conventions** de partenariat avec des **organismes d'accompagnement à l'émergence, et au développement d'activité** entrepreneuriale (0,015 M€): la convention portera sur l'accompagnement spécifique de structures de l'ESS, et notamment des structures engagées sur la transition écologique (rénovation thermique des bâtiments, alimentation durable, énergie, ...),

* un **conventionnement** avec **Efferve'Sens**, plateforme de financement participatif (1€ citoyen / 1€ région) associé à un accompagnement des porteurs de projets (0,005 M€).

⇒ En **fléchant** une ligne **prestation** pour le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui assurera la mise en œuvre d'un programme d'ateliers de professionnalisation à l'attention des Elus, des présidents et techniciens des associations (0,010 M€).

⇒ En **organisant un évènement sur le thème de la transition écologique** pendant le mois de l'ESS en novembre 2024 (0,005 M€).

⇒ En **renforçant le soutien aux associations**, ayant prouvé leur efficacité et leur capacité à développer des projets innovants, notamment celles accompagnant les personnes à la recherche d'un emploi dans le cadre de leur parcours d'insertion ainsi que les structures d'insertion par l'économie de notre territoire (0,536 M€).

⇒ En **assurant un soutien financier important en matière d'acquisitions d'équipements** pour accompagner la création de nouvelles activités mais aussi le développement de l'existant par les structures d'insertion favorisant notamment l'économie circulaire, dont les activités dans le cadre de la gestion et la valorisation des déchets (0,110 M€).

Le budget de fonctionnement 2024, en comparaison du budget 2023 augmente de 10 %.

Le volet subvention aux associations est stable (- 0,1 %)

Pour 2024, la ligne dédiée au développement des actions dans le champ de l'économie sociale et solidaire, secteur important au regard de son implication sur les activités en lien avec la transition écologique est maintenue (0,058 M€).

L'organisation du Salon de l'emploi « Détecter les nouveaux talents » (0,150 M€) est la cause principale de l'augmentation du budget 2024 dans la mesure où il n'y a pas eu d'édition en 2023.

En dehors du salon « Détecter les nouveaux talents », les dépenses de fonctionnement sont de 0,609 M€, en diminution de 11,7 % par rapport au budget 2023. Cette baisse est due à :

- un nombre d'évènements prévus sur 2024 moindre et donc des coûts liés au gardiennage, nettoyage etc diminués d'autant,
- le déménagement du Service Emploi à la Pépinière d'entreprise de Saint Jean de la Ruelle

Des recettes sont également prévues en 2024 :

- 0,125 M€ : Boni de liquidation de la Maison De l'Emploi (MDE)
- 0,050 M€ : pour le Salon de l'emploi « Détecter les nouveaux talents »
- 0,048 M€ : Subvention RCVL et FSE+ concernant la GPECT.

A noter que des recettes supplémentaires pourront être inscrites en cours d'année concernant des subventions sollicitées au titre du salon « Détecter les nouveaux talents », mais non proposé au budget 2024 faute de visibilité à ce jour.

- **Emploi**

L'acquisition du bâtiment accueillant la résidence des apprentis par Orléans Métropole est intervenue en décembre 2022.

L'acte notarié reprend le bail actuel avec le BTP CFA Centre pour la poursuite de l'activité de gestion de la résidence, le temps de lancer fin 2023 une consultation et de désigner un opérateur économique dans le cadre d'une concession sur une durée comprise entre 8 et 10 ans.

Pour le portage des travaux, une consultation de mandat de maîtrise d'ouvrage a également été lancée en 2023, le mandataire a été désigné.

Ces travaux permettront la réhabilitation globale de la résidence pour ses fonctions d'hébergement et de restauration et permettront aussi de mettre en conformité l'établissement vis-à-vis de l'accessibilité aux PMR, et d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration de la performance thermique.

Orléans Métropole a réalisé un travail important avec les autres structures utilisatrices de la résidence pour arriver à un projet de convention de groupement d'autorités concédantes qui associe les structures sur la gouvernance de cette résidence, le choix de l'opérateur, et la participation aux travaux de gros œuvre. Cette convention a été validée début 2023 par les différentes instances et signée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, l'association BTP CFA CENTRE, l'association CFA PHARMACIE DE L'AFPPREC de la région Centre Val de Loire et Orléans Métropole.

Dans ce contexte, 0,350 M€ sont proposés en dépenses pour le financement du mandat de travaux et de la Maîtrise d'œuvre et 0,141 M€ en recettes correspondant à la subvention accordée par l'Etat au titre du fonds Vert pour la rénovation énergétique. Le montant global des subventions obtenues pour cette opération est de 5,7 M€.

En fonctionnement, des dépenses (0,004 M€) sont inscrites pour les assurances et la télésurveillance. Une recette de 0,190 M€ est proposée dans le cadre des loyers perçus.

Enfin, l'équilibre du budget annexe CFA, est assurée par une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 0,605 M€ ainsi qu'une subvention d'équipement de 0,143 M€.

b) Le budget annexe Centre de formation d'apprentis

Outil de la politique Economie Attractivité de la Métropole, le Centre de Formation d'Apprentis poursuit ses actions de formation en direction des jeunes et des adultes. Les orientations du budget 2024 respectent l'objectif de maîtrise globale des dépenses et affichent la poursuite de l'optimisation des recettes.

Ce budget prend en compte les dépenses/recettes liées à l'ouverture de nouvelles formations en septembre de l'année passée :

- un BTS Collaborateur Juriste Notarial, venant compléter le BTS Professions Immobilières et renforçant ainsi la place du CFA auprès des professionnels de l'immobilier. Un projet de convention avec l'université d'Orléans est d'ores et déjà engagé pour proposer la poursuite d'étude en Bac+3 après ce BTS dans le cadre de la licence professionnelle des métiers de l'immobilier.

De même nous avons signé en 2022 une convention avec ISC Paris pour favoriser l'accès de nos étudiants du BTS PI vers le bachelor (titré licence) d'ISC Paris.

- un Bac+2 dans le domaine du commerce et de la vente qui permettra au CFA d'offrir, dans ce secteur professionnel, des formations du CAP (BAC-3) au Bachelor (BAC+3).

Le budget permettra aussi de développer la formation continue, d'assurer une sécurisation des parcours de formation, de proposer des formations spécifiques, adaptées aux besoins des entreprises et des apprenants.

Le projet de budget 2024, en investissement, se propose d'accompagner les nombreuses évolutions du CFA par la réalisation de nouveaux aménagements suite à une réflexion globale sur les affectations et équipements des salles de classe et ateliers menée en 2022, cette dépense était inscrite sur le budget 2023.

Le budget en investissement permettra d'accompagner l'évolution des formations en électronique avec la réforme du Bac Pro CIEL (Cyber sécurité, Informatique et électronique), d'acquérir des équipements complémentaires pour les formations en électrotechnique, de procéder à la rénovation et la mise en conformité d'un ascenseur de 1992 et de procéder à un audit énergétique du bâtiment principal réalisé en 1992.

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Vente de prod. fab., prestations et autres	0,078 M€	0,079 M€
Subventions reçues	3,995 M€	4,004 M€
Participation budget principal	0,455 M€	0,605 M€
Autres produits	0,025 M€	0,028 M€
Recettes exceptionnelles	0,000 M€	0,000 M€
Sous-Total Recettes réelles	4,553 M€	4,716 M€
Sous-Total Recettes d'ordre	0,046 M€	0,076 M€
Total Recettes de fonctionnement	4,599 M€	4,792 M€

Les recettes réelles sont prévues en augmentation (+3,6 %).

Le budget 2024 intègre 3,726 M€ de subventions des OPCO en recettes liées aux effectifs d'apprentis mais surtout à une rémunération au coût contrat plus favorable que le principe précédent de subvention régionale. Nous sommes prudents sur ces recettes, les coûts contrats viennent d'être révisés à la baisse en septembre 2023 par l'Etat, l'impact reste mesuré en 2024 car concerne les futurs contrats mais préoccupant pour les prochaines années.

La formation continue pour adultes permet de conforter les recettes. C'est le résultat de la structuration d'une équipe dédiée à la formation continue.

La participation d'équilibre du budget principal est proposée à 0,605 k€.

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général	0,667 M€	0,727 M€
Charges de personnel et frais assimilés	3,344 M€	3,457 M€
Autres charges de gestion courante	0,299 M€	0,320 M€
Charges financières	0,015 M€	0,017 M€
Charges exceptionnelles	0,000 M€	0,000 M€
Sous-Total dépenses réelles	4,325 M€	4,520 M€
Sous-Total dépenses d'ordre	0,274 M€	0,272 M€
Total dépenses de fonctionnement	4,599 M€	4,792 M€

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées en progression de 4,5 % en raison notamment de l'augmentation de la masse salariale avec l'ouverture de 2 sections en septembre 2022 et l'évolution du point d'indice et l'inflation qui pèse sur les révisions de prix.

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
dépenses d'équipement	0,574 M€	0,474 M€
Avances sur marchés	0,035 M€	0,000 M€
Emprunts et dettes assimilées	0,040 M€	0,040 M€
sous-total dépenses réelles	0,649 M€	0,514 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,081 M€	0,111 M€
Total dépenses d'investissement	0,730 M€	0,625 M€

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2024 (0,474 M€) concernent le renouvellement du matériel informatique et mobilier de classe (0,096 M€), mais aussi cette année de restructuration du CFA et d'équipement pour les plateaux techniques et salles spécialisées (0,200 M€). Les dépenses comprennent également, pour 0,178 M€, un audit énergétique du bâtiment, la mise en conformité d'un ascenseur et des travaux pour adaptation du local vélo.

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Subventions reçues	0,301 M€	0,110 M€
Subvention équipement budget principal	0,000 M€	0,143 M€
Avances sur marchés	0,035 M€	0,000 M€
FCTVA	0,085 M€	0,065 M€
emprunts et dettes assimilées	0,000 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	0,421 M€	0,318 M€
sous-total recettes d'ordres	0,309 M€	0,307 M€
Total recettes d'investissement	0,730 M€	0,625 M€

Les recettes d'investissement inscrites au budget 2024 correspondent pour 0,110 M€ aux subventions attendues au titre des équipements pédagogiques et renouvellements informatiques, dont 0,030 M€ des OPCO au titre des premiers équipements apprentis et à 0,143 M€ de subvention du Budget Principal.

Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette :

Il n'y aura pas d'emprunt nouveau souscrit en 2023. Au 1er janvier 2024, l'encours de dette du budget annexe est de 0,495 M€.

Pour 2024, l'annuité de dette à rembourser est inscrite pour un montant de 0,057 M€ (0,040 M€ en capital et 0,017 M€ d'intérêts).

F) Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologies – Ecole supérieure d'Arts de Design (ESAD)

a) L'enseignement supérieur, la recherche, les transferts de technologies

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie, le budget 2024 s'établit à 33,026 M€.

a-1) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	3,403 M€	0,018 M€	5,850 M€	2,400 M€
Crédits consommables 2023	3,541 M€	0,052 M€	90,577 M€	41,259 M€
Montant BP 2024	2,801 M€	0,258 M€	27,127 M€	7,321 M€

Le projet de budget 2024 dédié à l'Enseignement Supérieur et la Recherche traduit la poursuite des ambitions d'Orléans Métropole dans ce domaine prioritaire pour l'avenir et l'attractivité du territoire.

Les différentes opérations engagées se sont poursuivies en 2023 avec des étapes clés telles que l'ouverture de l'école AgroParistech, la poursuite des pré-études opérationnelles pour le projet Campus Madeleine et la publication des marchés de travaux au cours de l'été 2023, la poursuite des travaux de la phase 1 d'ESTP permettant l'ouverture de l'école en septembre 2023 ainsi que le lancement de la phase 2, et enfin la poursuite des travaux de la 3^e phase pour l'école ISC Paris.

Le budget 2024, maintient un rythme d'investissement soutenu avec le lancement des travaux d'implantation de l'Université en centre-ville, l'objectif de renforcer l'attractivité du territoire, l'emploi et l'économie locale, contribuer à dynamiser l'offre d'enseignement supérieur et les effectifs étudiants.

Le projet de budget 2024 dédié à la politique de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de la Vie Etudiante (hors politique recherche et transferts de technologies) s'élève à 27,127 M€ en investissement dont : 21,403 M€ pour l'opération Campus Madeleine, 0,5 M€ de subvention d'équipement pour ESTP. Les autres proposition budgétaires en investissement portent notamment sur les subventions d'équipement pour les grandes écoles (dernières années de subvention pour ISC (0,100 M€) et Agroparistech (0,309 M€), et des crédits complémentaires pour la dernière phase de travaux ESTP (4,815 M€) et 7,321 M€ de nouvelles recettes de subvention pour campus madeleine.

Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche soutiendra le fonctionnement de ses grandes écoles partenaires et l'Université d'Orléans selon les engagements contractuels et permettra de renforcer l'accompagnement à la vie étudiante, avec une dépense de fonctionnement en 2024 de **2,801 M€**.

a-2) TRANSFERT DE TECHNOLOGIE – INNOVATION

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	1,845 M€		0,500 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2023	1,845 M€		3,339 M€	0,685 M€
Montant BP 2024	1,829 M€		1,270 M€	

Les dépenses prévues au budget 2024 pour la politique Recherche – Transferts de Technologies – Innovation, en lien avec la politique Attractivité, Economie Numérique et Grands Projets économiques se répartissent comme suit :

En fonctionnement :

En fonctionnement, le total des dépenses au proposées au budget 2024 s'élève à **1,829 M€** :

- **dépenses relatives à l'innovation (1,412 M€) comprenant :**
 - la subvention à Orléans Val de Loire Technopole (1,332 M€),
 - la subvention à OVLT pour le programme SAXO 45 (0,050 M€),
 - la subvention au Conseil Régional Centre Val de Loire pour le stand Vivatech 2024 (0,025 M€)
 - le financement de l'évènement TEDx Orléans 2024 (0,005 M€) ;
- **dépenses relatives aux transferts de technologies (0,416 M€) comprenant :**
 - la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe pépinières pour Agreen Lab'O (0,154 M€)
 - le soutien apporté aux pôles de compétitivité (0,100 M€);
 - le financement du cluster AgreenTech Valley (0,060 M€) et des prix AgreenTech Valley et Xavier Belin (0,007 M€)

- le financement du cluster Nekoé (0,060 M€)
- le financement d'actions en lien avec l'international (ex projet ESENCIA) (0,015 M€) et l'initiation des premières actions du futur schéma local d'Enseignement Supérieur Recherche Transferts de Technologies Innovation (ESRTTI) (0,010 M€)
- le financement de dépenses diverses de types cotisations aux pôles de compétitivité, frais de réception (0,010 M€)

En investissement :

En investissement, le total des dépenses au proposées au budget 2024 s'élève à **1,270 M€** correspond :

- à l'enveloppe de subventions aux projets de R&D et innovants (0,500 M€) pour soutenir l'acquisition d'équipements nécessaires à des projets de R&D qui correspondent aux domaines d'activités stratégiques, de spécialisations, et l'axe transversal sélectionnés par la politique Recherche – Transferts de Technologies – Innovation en lien avec la politique Attractivité, Economie Numérique et Grands projets économiques ;
- au solde de la subvention accordée à la Plateforme de Recherche Médicale Mutualisée d'Orléans (PRIMMO) (0,420 M€), projet en lien avec le CHU d'Orléans et l'Université d'Orléans ;
- à la participation du concédant qui sera appelée par la SEMDO, en sa qualité de concessionnaire aménageur du parc d'activité « Campus Xavier Belin » à Orléans (0,250 M€), ainsi qu'à des travaux (0,050 M€) sur domaine public et privé du campus.
- au financement d'une étude pour mieux définir le positionnement marché et le modèle économique du projet de plateforme Agreen Lab'O R&D (0,050 M€), en tenant compte des résultats du dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateurs Territoriaux transitions agricoles et alimentaires », de la Banque des Territoires, déposé le 28 septembre 2023.

b) L'école supérieure d'art et de design

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	3,200 M€	0,527 M€	0,285 M€	
Crédits consommables 2023	3,201 M€	0,527 M€	0,484 M€	
Montant BP 2024	3,205 M€	0,496 M€	0,255 M€	

L'ESAD connaît une réelle dynamique d'établissement en s'affirmant comme une fabrique d'art et de design ancrée sur les enjeux écologiques, politiques, numériques et technologiques. Cette dynamique se traduit notamment par un renouvellement de son offre de formation et l'accroissement de ses effectifs en particulier des classes préparatoires.

Le budget d'investissement 2024 dédié à l'ESAD s'élève à 0,255 M€.

Une subvention annuelle d'investissement (0,085 M€) est versée à l'ESAD pour l'acquisition de matériel (équipement informatique, appareils, machines-outils, ordinateur, licences informatiques, mobilier).

Par ailleurs, les travaux d'adaptation (mise aux normes et extension de surfaces) rendus nécessaire par la dynamique de développement de l'établissement, l'évolution de ses effectifs et l'application des réglementations, seront réalisés en 2024 pour un montant estimé à 0,170 M€.

L'augmentation des effectifs de l'ESAD traduit une réelle dynamique de développement de l'établissement (237 étudiants en 2018/2019, 306 étudiants en 2021/2022 et 336 étudiants prévus en 2024/2025).

Les dépenses de fonctionnement de l'ESAD en 2024 sont proposées à 3,205 M€.

Les revenus de l'immeuble 0,474 M€ et le remboursement de charges pour le bâtiment rue Dupanloup composent les **recettes évaluées à 0,496 M€.**

G) L'agriculture périurbaine

L'agriculture fait partie des richesses économiques de notre territoire. Localisé entre Beauce et Sologne, l'Orléanais bénéficie de typologies de sols diversifiées qui façonnent les paysages et offrent des productions riches : horticulture, maraichage, céréales, élevage, arboriculture et viticulture. Cette force économique doit être confortée et soutenue pour améliorer le cadre de vie et le développement d'une alimentation de proximité et de qualité.

a) L'agriculture (Budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,190 M€	0,002 M€	0,447 M€	
Crédits consommables 2023	0,193 M€	0,002 M€	1,404 M€	
Montant proposé BP 2024	0,194 M€	0,002 M€	0,272 M€	0,036 M€

En fonctionnement, les dépenses (**0,194 M€**) concernent principalement :

- le remboursement à la Chambre d'agriculture du Loiret d'une partie des salaires des postes partagés de chargées de mission (0,046 M€)
- les Jardins Ephémères avec l'entretien des Jardins (0,010 M€) et le versement des prix pour les lauréats (0,030 M€)
- les actions de promotion de l'agriculture urbaine et péri-urbaine (0,038 M€),
- le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Open Agrifood (0,025 M€)
- les taxes foncières du bâtiment du Pavillon des producteurs et de la ferme des Cassines (0,018 M€)
- le versement d'une subvention de fonctionnement à la couveuse d'entreprises agricoles : association Terr'O (0,008 M€) et PES 45 (0,008 M€)
- l'adhésion au service Vigifoncier de la SAFER pour les 22 communes (0,012 M€).

En investissement, les actions liées à la mise en œuvre de la Charte agricole (**0,272 M€**) sont diverses et concernent essentiellement :

- la préfiguration du projet de la ferme des Cassines, par des études de faisabilité pour un projet de réutilisation des eaux usées traitées et de microplateforme de compostage, le recours à un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des bâtiments et la remise en état d'un forage (0,110 M€)
- un appel à projets communaux pour le développement agricole (0,050 M€)
- la création de 16 Jardins Ephémères (0,040 M€)
- les frais de portage EPFLi pour la requalification des friches « Clos du Bas des Tarettes » (0,032 M€)
- le versement de subventions d'investissement aux agriculteurs pour le développement durable des exploitations (0,020 M€)
- la réalisation d'une étude alimentaire (0,020 M€)

b) Le pavillon des producteurs (Budget annexe Marché de gros) :

La gestion du Pavillon des Producteurs (Budget annexe Marché de gros) situé à La Chapelle Saint-Mesmin est assurée en régie. En raison du caractère de service public à caractère industriel et commercial, l'ensemble des recettes et dépenses correspondant à la réalisation et au fonctionnement de l'équipement est isolé comptablement au sein d'un budget annexe appliquant la nomenclature M4.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,041 M€	0,041 M€	0,029 M€	0,029 M€
Crédits consommables 2023	0,170 M€	0,170 M€	0,151 M€	0,151 M€
Montant BP 2024	0,040 M€	0,040 M€	0,028 M€	0,028 M€

En 2024, le budget annexe prévoit, en recettes réelles de fonctionnement, les loyers perçus auprès des maraîchers utilisateurs du marché de gros (0,015 M€) et en dépenses réelles, les charges d'exploitation du marché de gros (0,015 M€), intégrant l'entretien du bâtiment, des espaces verts, les fluides et les frais de télécommunications.

En investissement, les dépenses inscrites (0,003 M€) correspondent à des travaux d'amélioration du bâtiment.

H) Tourisme

a) Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	2,003 M€	2,166 M€	0,200 M€	
Crédits consommables 2023	2,043 M€	2,166 M€	0,426 M€	
Montant BP 2024	1,775 M€	1,946 M€	0,327 M€	

Dans l'objectif de faire rayonner le territoire métropolitain au cœur du Val de Loire, situé aux portes des Châteaux de la Loire, et de valoriser son patrimoine exceptionnel, une Société Publique Locale, « Orléans Val de Loire Tourisme » a été créée. L'actionnariat est partagé à 80% pour Orléans Métropole et 20% pour Orléans.

Depuis la fin du COVID, le territoire connaît un très fort développement touristique, qui est à mettre en perspective avec la réussite des nombreux chantiers initiés par notre Office de tourisme, ces dernières années, ainsi que la livraison du nouvel équipement pour le tourisme d'affaires, CO'MET.

Dans ce sens, et pour encourager cette dynamique, la Métropole a décidé de faire évoluer le mode de contractualisation de l'Office de tourisme qui sera régit maintenant dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) passée sur 5 ans. Elle percevra donc directement ses recettes et la Métropole lui versera une compensation pour charge de services publics.

Pour cela, en fonctionnement, un budget de 1,455 M€ est prévu pour le financement des missions confiées à la SPL Orléans Val de Loire Tourisme, complété des recettes qu'elle percevra désormais, incluant des actions spécifiques notamment pour le développement du cyclotourisme, des opérations de marketing, de promotion, des nouveaux produits boutique, et ce, afin d'accompagner le développement de son activité.

Est également prévue, la réalisation d'actions spécifiques par la Métropole pour la promotion (communication, adhésions, fonctionnement des équipements touristiques, soutien aux initiatives locales, ...) pour un montant de 0,320 M€.

En forte évolution depuis 3 ans, la recette de taxe de séjour, qui finance la politique touristique est proposée à 1,800 M€ contre 1,600 M€ en 2023 en cohérence avec les bons résultats enregistrés cette année avec une recette supérieure aux prévisions attendues. Ces recettes sont complétées par le versement d'un loyer par l'Office de tourisme pour la mise à disposition des locaux de la place du Martroi à hauteur de 0,080 M€ ainsi que par une redevance à percevoir du délégataire (0,066 M€).

En investissement, un budget de 0,327 M€ est sollicité pour accompagner les projets touristiques avec notamment l'aide au développement des communes de la Métropole (0,090 M€), la signalétique touristique (0,227 M€) et le développement de l'application touristique « destination Orléans Val de Loire » (0,010 M€).

b) Budget Annexe du Parc Floral

Le Parc Floral, labellisé « jardin remarquable », constitue à la fois un site touristique contribuant au rayonnement du territoire et un espace naturel vert de proximité (comportant notamment une dimension préservation et expérimentation botanique).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	2,144 M€	2,144 M€	0,896 M€	0,896 M€
Crédits consommables 2023	2,698 M€	2,698 M€	3,682 M€	3,682 M€
Montant BP 2024	1,019 M€	1,019 M€	0,594 M€	0,594 M€

La gestion de cette compétence sera restituée à la Ville d'Orléans au 1er avril 2024, les dépenses et recettes afférentes étant compensée par une modification des attributions de compensations de la Ville d'Orléans. Aussi, les crédits de 2024 sont inscrits au budget parc floral de la Métropole pour les 3 premiers mois de l'exécution et au budget principal de la Ville d'Orléans pour les 9 mois suivants, soit d'avril à décembre 2024.

En 2024, le budget global, est proposé à 0,525 M€ HT dont la masse salariale (0,300 M€) de dépenses de fonctionnement et 0,105 M€ HT pour les dépenses d'investissement.

I) Etablissements culturels

Le Musée des Beaux et le Musée Historiques sont repris par la Ville d'Orléans au 1^{er} janvier 2024. Les dépenses et recettes n'apparaissent ainsi plus au budget d'Orléans Métropole et sont compensées à la Ville d'Orléans par une évolution de ses attributions de compensations, dans l'attente de l'évaluation des charges par la CLECT en début d'année 2024.

J) Clubs sportifs de haut niveau

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2023	1,996 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2023	1,996 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Budget Primitif 2024	1,996 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€

Le 8 février 2019, Orléans Métropole modifiait ses statuts pour intégrer dans la liste de ses compétences facultatives le soutien des clubs sportifs de haut niveau, conformément à l'adoption du projet métropolitain 2017-2030.

A la date de la délibération, les clubs de haut niveau dits "professionnels" évoluant au 1^{er} ou 2^{ème} échelon national dans une discipline dotée d'une ligue professionnelle désignés étaient les suivants : la SEMSL Orléans Loiret Basket, la SASP Orléans Loiret Football, la SASP Fleury Loiret Handball et l'association sportive Saran Loiret Handball devenue depuis la SAS Saran Loiret Handball.

Depuis, la SASP Fleury Loiret Hand Ball a été dissoute et l'USO Foot n'évolue plus au 2^{ème} échelon national.

En 2024, des crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 1,793 M€ pour accompagner les clubs relevant encore de la catégorie délibérée dans le cadre de conventions d'objectifs et pour permettre à la Métropole de bénéficier d'actions de promotion de son identité et de son image à l'occasion notamment des compétitions.

A ces subventions, il convient d'ajouter l'acquisition de prestations (0,203 M€) auprès des clubs sportifs de haut niveau.

A) Equipements sportifs d'intérêt métropolitain : Le parc de Loire (Ile Charlemagne)

Le 1er janvier 2019, Orléans Métropole étendait son intérêt métropolitain à deux équipements sportifs : le Complexe du Baron (patinoire d'Orléans) et la base nautique et de loisirs du Parc de Loire (Ile Charlemagne).

La gestion de la patinoire d'Orléans (complexe du Baron), est reprise par la ville d'Orléans au 1^{er} janvier 2024, les dépenses et recettes afférentes n'apparaissent plus au budget de la Métropole

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,986 M€	0,020 M€	0,490 M€	
Crédits consommables 2023	1,330 M€	0,020 M€	1,541 M€	
Montant BP 2024	0,501 M€	0,035 M€	0,100 M€	

En 2024, les crédits proposés en fonctionnement s'élèvent à 0,501 M€ pour :

- les dépenses liées aux fluides, entretien courant, fournitures et gardiennage du Parc de Loire (0,270 M€),
- le remboursement à la Ville d'Orléans des personnels mis à disposition de la Métropole (0,231 M€).

Les recettes (0,035 M€) concernant la base nautique et de loisirs du Parc de Loire sont liées essentiellement aux redevances d'occupation du domaine public.

Des crédits d'investissement (0,100 M€) sont prévus et concernent la poursuite des investissements sur le Parc de Loire (Ile Charlemagne).

B) Service métropolitain des archives

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,052 M€		0,015 M€	
Crédits consommables 2023	0,032 M€		0,073 M€	
Montant BP 2024	0,045 M€		0,020 M€	

Les crédits de fonctionnement des archives métropolitaines sont inscrits pour 0,045 M€ afin de mener à bien les missions, à caractère obligatoire.

En investissement, un budget de 0,020 M€ est sollicité et concerne principalement l'acquisition d'équipements.

2) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A) Interives

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,022 M€	0,003 M€	0,418 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2023	0,025 M€	0,003 M€	20,264 M€	0,911 M€
Montant BP 2024	0,020 M€	0,005 M€	4,767 M€	0,880 M€

En fonctionnement, les dépenses (0,020 M€) correspondent essentiellement aux taxes foncières et d'habitation relatives aux biens acquis pour maîtriser le foncier.

En investissement, le budget 2024 (4,767 M€) doit permettre, dans le périmètre de la ZAC et à l'extérieur de celle-ci de mener à bien les opérations suivantes :

- finaliser les acquisitions foncières en cours,
- continuer et développer les actions de communication pour l'attractivité et l'appropriation du projet,
- poursuivre les études nécessaires à l'accompagnement et à la poursuite du projet Grand Interives,
- verser une participation à la SEMDO, aménageur de la ZAC 1

B) Aménagement urbain et maîtrise foncière

a) L'AMENAGEMENT URBAIN ET PLANIFICATION URBAINE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,784 M€	0,065 M€	11,356 M€	5,943 M€
Crédits consommables 2023	0,777 M€	0,065 M€	21,521 M€	7,017 M€
Montant BP 2024	0,760 M€	0,067 M€	12,856 M€	5,500 M€

En fonctionnement, les dépenses (0,760 M€) concernent essentiellement la subvention versée à TOPOS (0,700 M€).

Les autres dépenses (0,030 M€) correspondent principalement aux frais annexes liés à la procédure d'élaboration du PLU Métropolitain notamment des frais d'avocat pour de potentiels contentieux ainsi que des dépenses au titre de l'aménagement du site des Groupes.

En investissement, les dépenses (12,856 M€) concernent notamment :

- La taxe d'aménagement perçue par Orléans Métropole et reversée aux communes inscrite pour 5,500 M€ en dépenses/recettes.
- La requalification des mails (4,410 M€) : pour les frais d'AMO et de bureaux d'études ainsi que les crédits nécessaires aux fouilles archéologiques et de potentielles acquisitions,
- L'aménagement de l'écoquartier des Groues (1,010 M€) : poursuite des travaux de préverdissement et des frais de portage EPFLI,
- L'aménagement de la Tête Nord du pont de l'Europe (0,915 M€) : rémunération de la maîtrise d'œuvre ainsi que des frais d'acquisition,
- Le boulevard urbain des Groues (0,565 M€) : réalisation d'études géotechniques et frais de portage par l'EPFLI
- Projet Place d'Arc (0,200 M€) études et acquisitions foncières
- La poursuite des procédures de gestion du PLU Métropolitain (0,155 M€),
- AMO pollution (0,100 M€) : désignation d'un AMO afin d'accompagner les services dans la gestion de la pollution des sols dans le cadre des divers projets d'aménagement de la Métropole.

b) POLITIQUE FONCIERE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,104 M€	0,035 M€	0,808 M€	
Crédits consommables 2023	0,115 M€	0,035 M€	1,107 M€	
Montant BP 2024	0,107 M€	0,100 M€	0,945 M€	

En investissement (0,945 M€), la politique d'aménagement dynamique menée par la Métropole tant vis-à-vis des projets structurants du territoire que vis-à-vis du développement économique conduit à une politique foncière ambitieuse. Celle-ci se traduit en 2024 par diverses actions de préemption, acquisitions amiables au titre des politiques portées par la Métropole.

0,372 M€ sont proposés pour faire face à des acquisitions d'opportunité. Il est également prévu pour 2024, une acquisition au niveau du carrefour Paul Bert (0,195 M€). Les annuités EPFLI liées à ALSTOM sont inscrites à hauteur de 0,378 M€.

En fonctionnement, les dépenses (0,107 M€) concernent les taxes foncières ainsi que des honoraires fonciers. Les recettes (0,100 M€) correspondent aux loyers issus du patrimoine d'Orléans Métropole et des droits de passage Télécom.

C) Habitat – Logement, renouvellement urbain et cohésion sociale

a) DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023			3,000 M€	3,000 M€
Crédits consommables 2023			15,799 M€	15,640 M€
Montant BP 2024			3,000 M€	3,000 M€

Au titre des aides à la pierre, dont la gestion est déléguée par l'Etat à Orléans Métropole, le budget 2024 prévoit : 1 M€ d'engagements nouveaux de crédits délégués destinés aux bailleurs sociaux pour réaliser les objectifs de production de 346 logements sociaux par an.

2 M€ de crédits Anah pour accompagner l'amélioration de l'habitat privé. Ces crédits seront formalisés dans le cadre d'un avenant annuel à passer en début d'année 2024.

b) LOGEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,474 M€	0,005 M€	3,349 M€	0,096 M€
Crédits consommables 2023	0,475 M€	0,005 M€	11,447 M€	0,096 M€
Montant BP 2024	0,449 M€	0,012 M€	2,000 M€	0,096 M€

Le budget 2024 est élaboré en cohérence avec les objectifs définis dans le programme local de l'habitat, avec la construction de 465 logements sociaux.

En investissement, Orléans Métropole consacrera **2 M€** pour soutenir le développement de l'habitat sur son territoire en accompagnement des aides à la pierre attribuées par l'Etat, avec notamment :

- l'accompagnement des programmes de renouvellement urbain (0,433 M€), ainsi que la reconstitution d'une centaine de logements démolis dans les quartiers ANRU (0,191 M€),
- la poursuite des aides financières pour la construction nouvelle de logements sociaux et logements spécifiques (0,284 M€) et pour la rénovation thermique des logements sociaux (0,100 M€),
- l'accélération des aides apportées pour la réhabilitation thermique du parc de logements privés (0,338 M€) (propriétaires modestes, travaux de rénovation énergétique ambitieux), la poursuite des plans de sauvegarde des copropriétés (0,333 M€) en accompagnement des aides de l'Anah, et l'instauration d'un dispositif de résorption de l'habitat dégradé, énergivore et vacant (0,110 M€) ;

En fonctionnement, les dépenses inscrites au budget 2024 (**0,449 M€**) correspondent essentiellement :

- aux subventions versées à des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique du guichet MA METRO RENOV (0,011 M€), à l'accès et au maintien dans le logement et au logement d'urgence (0,086 M€) et à l'association Maison de l'habitat (0,170 M€).
- des études pour 0,060 M€ avec une étude Blossières ainsi qu'une étude pour développer un outil de suivi des attributions de logements sociaux
- aux recettes de la maison de l'habitat pour 0,085 M€ avec les loyers et charges perçus
- au soutien aux associations qui favorisent le parcours résidentiels des ménages fragiles et le recours à des cabinets d'étude qui accompagneront la Métropole et ses partenaires dans la mise en œuvre de la convention intercommunale d'attribution dans le cadre de la Convention intercommunale d'attribution (0,030 M€),

c) RENOVATION URBAINE

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain porté Orléans Métropole, le protocole de préfiguration approuvé par l'ANRU a précisé le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des programmes urbains qui seront déclinés dans la convention pluriannuelle sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'Argonne, de La Source et des Chaises.

La convention de renouvellement urbain, qui déterminera les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre, a été approuvée au Comité National d'Engagement de l'ANRU (CNE), ce qui a permis d'engager la phase opérationnelle en 2019 et ce jusqu'en 2030.

Le programme complémentaire « clause de revoyure » a été présenté à l'ANRU en Comité d'engagement le 30/06/2022. L'Agence a émis un avis favorable pour soutenir les interventions sur le secteur dalle du quartier de La Source et apporter un financement complémentaire. Un avenant à la convention ANRU est en cours de rédaction en vue d'une contractualisation fin 2023/début 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,032 M€		0,023 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2023	0,046 M€		57,027 M€	19,542 M€
Montant BP 2024	0,022 M€		5,791 M€	0,000 M€

En fonctionnement, les dépenses (0,022 M€) correspondent essentiellement aux charges locatives et taxes foncières des quartiers de La Source et des Chaises, ainsi qu'aux actions de suivi des projets de renouvellement urbain.

En investissement, les dépenses (5,791 M€) concernent notamment une acquisition foncière relative au projet de construction d'une passerelle piétons-cycles, quartier des Chaises, et les concessions d'aménagement Argonne, La Source et César Franck, ainsi que le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée des Chaises.

D) Projet Loire

La politique Loire s'inscrit dans la mise en œuvre de la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » détenue par Orléans Métropole.

Ainsi, déjà identifié dans le projet d'agglomération 2014-2020, la création du Parc de Loire, parc naturel urbain métropolitain, espace de 340 hectares de nature aux portes d'Orléans, est inscrit au projet métropolitain 2020-2030.

En 2023, dans la continuité des années 2021 et 2022, on a pu constater le succès croissant du projet de développement au regard notamment de l'évolution de la fréquentation (+600 000 visiteurs en 2023) et des nouvelles animations sur le site.

L'année 2024 permettra de poursuivre la transformation du Parc de Loire avec un enjeu autant dans l'investissement, avec la poursuite des aménagements, que dans le fonctionnement pour faire vivre les nouveaux espaces conformément aux objectifs de transition écologique (via la gestion écologique adaptée aux usages) et développer des services correspondants aux attentes des usagers. Les différentes actions de développement et d'aménagements inscrits dans le plan guide du Parc de Loire constitueront de véritables leviers d'attractivité de ces espaces naturels ligériens.

Pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie des usagers et la valorisation du site, il est notamment proposé de mener les premiers travaux sur les parties d'espaces ouverts de BECOME (dont l'acquisition par la Métropole est prévue début 2024) ainsi que ceux liés à la séquence 1 du Fil de Loire qui permettra d'améliorer la desserte piétonne à BECOME, et de lancer les études de maîtrise d'œuvre portant sur l'entrée /Parking. Il est également proposé de poursuivre les actions environnementales intrinsèques au site avec le suivi des études écologiques pour respecter les contraintes environnementales et réglementaires du site (préservation biodiversité et porté à connaissance auprès de l'Etat).

Des recettes en investissement liées aux actions de préservation de la biodiversité sont également attendues au titre du CRST.

La gestion du Port et du canal d'Orléans entrent également dans cette politique publique.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,595 M€		4,640 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2023	0,605 M€		6,480 M€	0,406 M€
Montant BP 2024	0,267 M€	0,000 M€	4,565 M€	0,500 M€

Projet Loire-Trame Verte

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,551 M€		4,555 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2023	0,558 M€		6,273 M€	0,406 M€
Montant BP 2024	0,212 M€	0,000 M€	4,430 M€	0,500 M€

En investissement, le budget 2024 dédié au Projet Loire-Trame Verte (4,430 M€) comprend :

Le montant alloué aux dépenses d'investissement de la politique **Loire et canal en 2024 s'élèvent à 1,181 M€** (hors foncier), dont :

- 0,440 M€ pour le lancement des travaux de la future plaine de jeux
- 0,164 M€ pour la poursuite des aménagements du fil de LOIRE (fin séquence 5 et nouvelle séquence 1 BECOME)
- 0,159 M€ pour poursuivre la mise en place de signalétique de jalonnement
- 0,107 M€ pour les études d'AMO (durée marché 4 ans) et celles liées à la mobilité interne du Parc de Loire
- 0,080 M€ pour des travaux de gros entretien du parc de Loire
- 0,068 M€ pour l'achèvement de la garantie des travaux sur le plan d'eau de l'île charlemagne
- 0,065 M€ pour les premiers travaux d'aménagement et d'espaces publics de l'ancien site BECOME,
- 0,050 M€ € pour les travaux de sécurisation des arbres et des espaces naturels, d'aménagement paysager de point de vue sur la Loire (Patrimoine UNESCO)
- 0,044 M€ pour les honoraires d'études d'écologues et porté à connaissance réglementaire (BECOME et plaine des jeux) en lien avec l'autorisation environnementale préfectorale
- 0,005 M€ pour le décaissement des crédits liés à la microarchitecture

A cela s'ajoute une dépense de 3,249 M€ au titre des acquisitions foncières sur le Parc de Loire ainsi que les frais de portage versés à l'EPFLI (dont acquisitions foncières BECOME).

Le montant alloué aux dépenses de fonctionnement de la **politique Loire et canal en 2024 est de 0,212 M€**, dont :

- 0,146 M€ pour l'entretien du Bois de l'île du Parc de Loire et l'entretien des prairies par écopaturage lié à l'augmentation du périmètre d'entretien dans l'espace des ballastières et pour la gestion des arbres dans le parc
- 0,025 M€ pour la communication, dont 0,015 M€ pour la communication sur le Parc de Loire et 0,010 M€ pour le support de communication pour la fête du parc de Loire
- 0,020 M€ pour l'entretien de la boucle en Forêt à Charbonnière
- 0,010 M€ pour le fauchage des bords du canal Loire à vélo entre Saint-Jean-de-Braye et Chécly
- 0,006 M€ de charges locatives Fort des Tourelles
- 0,004 M€ pour l'entretien et maintenance de l'éco compteur
- 0,001 M€ pour les frais de déplacements et réception

A noter qu'en 2024, les crédits de prestations de nettoyage du canal (retrait de la Jussie) sont transférés sur la politique port fluvial.

Le Port

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,044 M€		0,085 M€	
Crédits consommables 2023	0,047 M€		0,207 M€	
Montant BP 2024	0,055 M€		0,135 M€	

Le montant alloué aux **dépenses d'investissement du Port est de 0,135 M€** dont :

- 0,065 M€ pour des travaux du ponton flottant
- 0,030 M€ pour le lancement d'une AMO sur la gestion fluviale
- 0,020 M€ pour des travaux de remise des perrés de Loire
- 0,020 M€ pour les travaux sur l'écluse

Le montant alloué aux **dépenses de fonctionnement du Port** en 2024 est de **0,055 M€**, dont :

- 0,020 M€ pour la gestion du Port / mise en sécurité des équipements du Port
- 0,013 M€ pour l'entretien des abords du Port
- 0,010 M€ pour des prestations de nettoyage du canal (retrait de la Jussie)
- 0,010 M€ pour la maintenance de l'écluse
- 0,001 M€ pour l'abonnement des capteurs
- 0,001 M€ pour les frais d'assurance
- 0,001 M€ d'achat de petits équipements : ligne de vie, bouée, ...

3) COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

LES COMPETENCES SOCIALES TRANSFEREES PAR LE DEPARTEMENT

Par délibération du 10 juillet 2018, le conseil métropolitain a approuvé le principe du transfert de compétences départementales à la métropole portant sur le fonds de solidarité pour le logement, sur la prévention spécialisée et le fonds d'aide aux jeunes.

A) Fonds Unifié Logement (FUL)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	1,181 M€	0,893 M€		
Crédits consommables 2023	1,181 M€	0,893 M€		
Montant BP 2024	1,141 M€	0,842 M€		

Le fonds est l'outil financier du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) a vocation à aider les ménages en difficulté sous conditions de ressources à accéder à un logement ou à s'y maintenir.

Il comprend plusieurs types d'aides :

- des aides financières directes aux personnes en difficulté dans leur parcours logement sous forme de subvention de type (dépôt de garantie, cautionnement du loyer et des charges locatives, équipements mobiliers ou ménagers de première nécessité, aides au paiement de factures impayées pour le loyer, l'énergie, l'eau et le téléphone)
- des aides financières indirectes sous la forme d'un accompagnement social lié au logement assuré par une association dans le cadre d'un marché ou de convention annuelle pour un accompagnement individualisé ou collectif, ou le financement de dispositif de sous location à bail glissant dans le parc social.

Le nouveau règlement d'attribution actualisé est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le budget du Fonds Unifié Logement est composé de contributions de plusieurs organismes : le Conseil départemental, la CAF, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone et la Métropole.

Il est proposé de conserver en 2024 le barème financier de la manière suivante :

- auprès des bailleurs sociaux sur la base de 4,40 € par logement sur le territoire de la Métropole
- s'agissant des fournisseurs d'énergie, des contacts ont été pris afin d'augmenter le nombre de contributeurs.

Le budget de fonctionnement est proposé, en dépenses à 1,141 M€ et concerne les trois volets d'intervention du FUL :

- L'accompagnement social lié au logement réalisé dans le cadre d'un marché à hauteur de 0,741 M€ annuel;
- Les aides individuelles à l'accès et au maintien dans le logement pour 0,335 M€;
- Les actions complémentaires dédiées à l'accompagnement dans le logement pour 0,065 M€.

L'année 2024 sera l'occasion de conforter l'application du nouveau règlement des aides du FUL dans un contexte de précarisation des ménages bénéficiaires due à l'accentuation de l'inflation. Ces évolutions pourront conduire à proposer des adaptations sur la construction budgétaire de ce fonds.

B) Prévention spécialisée

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,207 M€	0,785 M€	0,037 M€	
Crédits consommables 2023	0,224 M€	0,785 M€	0,060 M€	
Montant BP 2024	0,206 M€	0,785 M€	0,010 M€	

Au 1^{er} Janvier 2019, dans le cadre du transfert de compétences du Département vers la Métropole, le pôle prévention réussite a intégré un service métropolitain dédié à la prévention spécialisée, composé de 14 éducateurs spécialisés qui interviennent principalement dans les quartiers prioritaires de la Métropole.

Le budget global de la prévention spécialisée est proposé à hauteur de 0,216 M€ (hors masse salariale) :

- 0,206 M€ de dépenses de fonctionnement courant (prestations, actions de prévention, frais de fonctionnement, fournitures et petits équipements...)
- 0,010 M€ de dépenses d'équipement

Les recettes de fonctionnement (0,785 M€) sont présentées en stabilité par rapport à 2023 et se composent :

- de la contribution des 4 villes ayant des quartiers prioritaires : la ville d'Orléans via son CCAS (0,200 M€), la ville de Fleury les Aubrais (0,030 M€), la ville de Saint Jean de Braye (0,030 M€) et la ville de Saint Jean de la Ruelle (0,030 M€),
- de la dotation de transfert du département 0,300 M€,
- de recettes du contrat de ville pour 0,150 M€ dans le cadre de la convention triennale entre la Métropole et l'Etat,
- d'une recette du Département de 0,045 M€ au titre de la prévention envers les jeunes.

C) Fonds D'aide Aux Jeunes

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,208 M€	0,211 M€	0,006 M€	0,006 M€
Crédits consommables 2023	0,208 M€	0,211 M€	0,016 M€	0,006 M€
Montant BP 2024	0,208 M€	0,211 M€	0,006 M€	0,006 M€

Le FAJ a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans révolus, en finançant :

- des aides individuelles,
- des actions et des mesures d'accompagnement.

Les dépenses de fonctionnement inscrites pour le budget 2024 s'élèvent à 0,208 M€, comme en 2023, et se répartissent entre :

- 0,198 M€ de dépenses de fonctionnement courant
- 0,010 M€ de charges de personnel

Le budget proposé en recettes de fonctionnement est estimé à 0,211 M€ et correspond :

- aux recettes perçues par le Département conformément à la convention de transfert (0,197 M€).
- aux recettes perçues, au titre du fonds par la MSA (0,002 M€) et la CAF (0,007 M€).
- aux remboursements liés aux chèques d'accompagnement personnalisé non attribués (0,005 M€).

Une enveloppe en investissement est prévue avec 0,006 M€ en dépenses et en recettes pour des frais de cautionnement.

D) Espace cinéraire et Budget annexe Crématorium

a) ESPACE CINERAIRE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,006 M€	0,110 M€	0,000 M€	
Crédits consommables 2023	0,006 M€	0,110 M€	0,002 M€	
Montant BP 2024	0,006 M€	0,115 M€	0,575 M€	

Globalement, le budget de fonctionnement de la politique cimetièrè et crématorium est proposé en dépenses à hauteur de 0,006 M€. Ces dépenses correspondent principalement à une provision pour rétrocessions (0,004 M€) de sommes payées dans le cadre d'achats de concessions et des frais de fonctionnement annuels (0,001 M€).

S'agissant des recettes, elles sont attendues à hauteur de 0,115 M€.

Le budget d'investissement compte 0,575 M€ de dépenses qui correspondent principalement à l'acquisition de parcelles pour l'extension du crématorium des lfs (0,425 M€) et pour une nouvelle extension du site funéraire (0,150 M€).

b) CREMATORIUM – BUDGET ANNEXE (HT)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	1,045 M€	1,045 M€	0,372 M€	0,372 M€
Crédits consommables 2023	3,321 M€	3,321 M€	3,299 M€	3,299 M€
Montant BP 2024	1,031 M€	1,031 M€	0,185 M€	0,185 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Vente de prod. fab., prest. serv	1,040 M€	1,030 M€
Recettes exceptionnelles	0,005 M€	0,001 M€
sous-total recettes réelles	1,045 M€	1,031 M€
sous-total recettes d'ordre	0,000 M€	0,000 M€
TOTAL	1,045 M€	1,031 M€

L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe correspond aux recettes des prestations de crémation qui sont évaluées pour 2024 à 1,030 M€.

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général	0,472 M€	0,379 M€
Charge de personnel et frais assimilés	0,385 M€	0,445 M€
Autres charges de gestion courante	0,030 M€	0,045 M€
Charges exceptionnelles	0,001 M€	0,001 M€
sous-total dépenses réelles	0,887 M€	0,870 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,158 M€	0,160 M€
TOTAL	1,045 M€	1,031 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,870 M€, en diminution de 0,017 M€ par rapport au budget 2023.

Les charges à caractère général (0,379 M€), concernent essentiellement :

- les dépenses de fluides, avec une diminution de 0,056 M€,
- le coût de maintenance et d'entretien des appareils, des locaux et des matériels,
- les fournitures diverses et le carburant.

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent les charges de personnel (0,445 M€) et le remboursement des charges indirectes au budget principal (0,045 M€).

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
dépenses équipement	0,347 M€	0,160 M€
sous-total dépenses réelles	0,347 M€	0,160 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,025 M€	0,025 M€
TOTAL	0,372 M€	0,185 M€

Les dépenses d'investissement (0,160 M€) proposées correspondent au renouvellement courant de matériel informatique et de téléphonie et de la provision de gros entretiens.

Se finalisent les projets de réaménagement des bâtiments améliorant les conditions d'accueil des familles au crématorium initiés en 2023.

Recettes d'investissement

En millions d'euros HT	BP 2023	BP 2024
emprunts et dettes assimilées	0,190 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	0,190 M€	0,000 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,183 M€	0,185 M€
TOTAL	0,372 M€	0,185 M€

En investissement, les recettes inscrites au budget 2024 correspondent aux écritures d'ordre pour 0,185 M€.

A ce jour, ce budget annexe ne présente aucun endettement.

E) Gens du voyage

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,514 M€	0,447 M€	1,353 M€	0,404 M€
Crédits consommables 2023	0,727 M€	0,471 M€	1,626 M€	0,412 M€
Montant BP 2024	0,542 M€	0,466 M€	0,900 M€	0,085 M€

L'accueil des gens du voyage est assuré sur 5 sites comptant 113 emplacements sur 4 aires d'accueil, et 200 emplacements pour les grands groupes sur une aire de grands passages.

Les travaux de concertation concernant le nouveau schéma directeur d'accueil des gens du voyage sont achevés. L'arrêté de validation du schéma est en signature de l'Etat et du Département.

Partenaire de la démarche et dépositaire de la compétence sur son territoire, Orléans Métropole s'est positionnée pour que le prochain schéma intègre :

- La rénovation des aires actuelles (Chécy, Fleury),
- La transformation de l'aire d'Ingré en terrains familiaux,
- La création de deux aires de moyens passages.

Les dépenses d'investissement (0,900 M€) concernent des travaux et études d'aménagement, et les équipements des aires (0,119 M€), les travaux de transformation de l'aire d'Ingré en terrains familiaux (0,614 M€), et les cautionnements prévus en dépenses et en recettes pour 0,085 M€.

En fonctionnement, les crédits proposés s'établissent à 0,542 M€ et concernent les opérations de gestion courante (achats de fournitures d'entretien, marché de prestation à caractère social, assistance à maîtrise d'œuvre) et l'entretien du patrimoine.

Les recettes de fonctionnement (0,466 M€) sont constituées des recettes d'occupation des aires, de recettes de facturation des fluides et des prestations annexes ainsi que de l'allocation temporaire du logement 2 (ALT2).

F) Politique de la ville

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine n° 2014-173 du 21 février 2014 développe une ambition pour les quartiers populaires en difficulté et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville.

Cette politique sectorielle et additionnelle doit encourager l'innovation et susciter l'expérimentation dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement des quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La participation des habitants est souhaitée par l'installation

de conseils citoyens et les maisons de projets pour les quartiers bénéficiant d'un programme de renouvellement urbain.

La politique de la ville est matérialisée par le Contrat de Ville, co-présidé par la Préfecture et la Métropole, qui doit prendre fin au 31 décembre 2023. A compter de 2024, une nouvelle feuille de route de la politique de la ville doit être engagée dans le cadre du plan « engagements quartiers 2030 ». La géographie prioritaire actuelle devrait rester inchangée avec le maintien des 10 quartiers prioritaires actuels sur la métropole même si le périmètre de chacun pourra légèrement évoluer. Les premières priorités précisées au niveau gouvernemental pour ce nouveau programme 2024/2030 sont les suivantes : Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la transition écologique et énergétique, l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès aux soins et à la santé, l'accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse, la tranquillité et la sécurité publique.

0,011 M€ sont proposés en 2024 pour l'organisation de séminaires et de réunions avec les différents acteurs des quartiers prioritaires. La réflexion, la rédaction et la mise en oeuvre du nouveau cadre de référence de la politique de la ville est une étape importante pilotée par la Métropole en lien avec les services de la Préfecture. Elle va se prolonger et s'intensifier durant l'année 2024.

4) TRANSITION ECOLOGIQUE

A) Mobilité et transports urbains

La mobilité fait partie des principales compétences de la Métropole. Les habitants de la métropole sont amenés à utiliser de plus en plus les différents modes de déplacement qui sont mis à leur disposition, qu'il s'agisse du tram, des bus ou des vélos. Aujourd'hui, la mobilité poursuit un double objectif :

- proposer des services innovants et modernisés afin de faciliter l'utilisation des transports en commun et diminuer l'impact de la voiture
- contribuer, par ses initiatives, au développement durable de notre territoire en diminuant l'émission de gaz à effet de serre

a) Mobilité douce et circulation

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	12,987 M€	0,040 M€	1,729 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2023	14,547 M€	0,040 M€	3,096 M€	0,514 M€
Montant BP 2024	10,332 M€	0,300 M€	2,607 M€	0,000 M€

En fonctionnement, les dépenses (10,332 M€) sont inscrites en baisse, en lien avec la diminution de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transports (9,3 M€ soit – 2,8 M€).

Les autres dépenses de fonctionnement (1,032 M€) portent notamment sur :

- la gestion du centre ancien et du poste de régulation du trafic avec une inscription à hauteur de 0,409 M€ ;
- la maintenance des bornes de rechargement des véhicules électriques (0,275 M€), compensé par une recette de 0,300 M€ liée à l'utilisation des bornes ;
- La fourniture et l'entretien des mats de signalisation tricolore et des bornes du centre ancien à 0,341 M€.

En investissement, les dépenses (2,607 M€) correspondent essentiellement :

- Pour la circulation :
 - la remise à niveau continue des carrefours et contrôleurs à feux pour 0,545 M€ ;
 - les études de circulation et de modélisation des déplacements (0,350 M€) afin d'accompagner les grands projets d'aménagement et guider la réflexion liée au plan de circulation de Ville d'Orléans ;
 - les investissements sur le poste central de régulation du trafic avec le raccordement des nouveaux carrefours (0,056 M€) et travaux de jalonnement par la pose de panneaux de signalisation (0,131 M€) ;
 - le remplacement des bornes escamotables (0,110 M€).
- Pour les autres projets inscrits en politique mobilité :
 - Le développement des zones de partage de véhicules (0,570 M€) ;
 - L'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (0,345 M€) ;
 - plan accessibilité : étude de définition d'une stratégie de développement de la marche à pied et l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics (0,060 M€),

b) Budget annexe transports

Le budget annexe transport recouvre les offres de mobilité du réseau TAO (Tram, Bus, TAD, Accès TAO, Batoloire, Vélo +, Vélo loc).

L'équilibre économique du contrat de DSP qui porte ces offres est très impacté par la montée de l'inflation sur les coûts de l'énergie mais aussi sur les salaires. Le niveau de contribution de la collectivité devrait ainsi atteindre les 86,7 M€ pour 2024 (en progression de 8,8 % par rapport à 2023).

Après plusieurs années difficiles post crise sanitaire, la fréquentation des services TAO devrait poursuivre son redressement en 2024 mais sans toutefois atteindre complètement le niveau de 2019. Les recettes liées réseau TAO devraient être d'environ 22,3 M€ (en progression de 1,5 M€ par rapport à 2023).

Les propositions d'investissement pour l'année 2024 représentent un montant total de 22,9 M€.

Avec plus de 11,8 M€ consacrés à la conversion de la flotte de bus, la collectivité poursuit sa stratégie de modernisation et de verdissement.

Les opérations retenues pour les investissements courants (6,7 M€) visent à assurer la pérennité du patrimoine actuel.

Les projets nouveaux d'investissement (4,448 M€) s'inscrivent dans la stratégie de reconquête des usagers TAO perdus pendant la crise sanitaire. Il s'agit, par exemple, du projet de modernisation du système billettique (remplacement des valideurs obsolètes et ajouts des fonctionnalités modernes de paiement), de la rénovation et de la rénovation du comble lacune de la station De Gaulle sur la ligne A du tramway et de la modernisation des rames 301, mais aussi d'engager les études relatives à l'étude d'une nouvelle ligne de TCSP.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	111,421 M€	111,421 M€	48,036 M€	48,036 M€
Crédits consommables 2023	113,864 M€	113,864 M€	86,722 M€	86,722 M€
Montant BP 2024	123,289 M€	123,289 M€	46,907 M€	46,907 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Versement mobilité	74,500 M€	78,813 M€
Subventions reçues	14,061 M€	11,309 M€
<i>dt subvention versée par le B. principal</i>	<i>12,100 M€</i>	<i>9,300 M€</i>
Autres recettes	21,677 M€	22,883 M€
<i>dt recettes de la DSP 2019-2024</i>	<i>20,748 M€</i>	<i>22,287 M€</i>
Produits exceptionnels	0,006 M€	9,005 M€
Sous-total recettes réelles	110,244 M€	122,010 M€
Sous-total recettes d'ordres	1,178 M€	1,279 M€
Total recettes de fonctionnement	111,421 M€	123,289 M€

Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 122,010 M€ en augmentation de 11,767 M€ (+ 10,7 %), principalement en raison de la hausse du versement mobilité, d'une prévision amélioration de la fréquentation du réseau TAO et de la recette exceptionnelle de dénouement du fonds de réserve prévu à la DSP. Après plusieurs années de crise sanitaire, la fréquentation des services TAO devrait poursuivre son redressement en 2024 mais sans toutefois atteindre complètement le niveau de 2019.

• La recette de versement transport (VT) (78,8 M€)

Le versement transport est une taxe payée par tous les employeurs, publics ou privés. La réforme décidée par l'Etat a eu pour conséquence de relever le seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés depuis le 1er janvier 2016. Cet allègement fiscal en faveur des entreprises est compensé, désormais pour partie, par l'Etat à hauteur de 0,378 M€.

Le versement mobilité est inscrit à hauteur de 78,8 M€ sur la base d'un taux de 2 %, inchangé par rapport à 2023. Ce montant est inscrit en hausse par rapport au budget 2023 (+ 4,3 M€).

En M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023	Estimé 2023	BP 2024
Versement mobilité	54,52	55,91	56,27	56,97	58,23	58,500	59,048	56,461	61,793	66,840	74,500	77,000	78,813
Compensation Etat					0,685	0,709	0,718	0,378	0,378	0,379	0,378	0,378	0,378
Total	54,52	55,91	56,27	56,97	58,91	59,21	59,766	56,839	62,171	67,219	74,878	77,378	79,191

• Les subventions attendues (11,309 M€)

En 2024, l'équilibre de la section de fonctionnement sera assuré par une subvention du budget principal de 9,3 M€, en baisse de 2,8 M€ par rapport au budget 2023. La subvention d'équilibre vise à compenser les pertes de recettes et la hausse des dépenses de fonctionnement du budget annexe transport liée à l'augmentation prévisionnelle du forfait de charge de la délégation de service public mobilité. Les autres subventions, attendues à hauteur de 2,009 M€, sont composées principalement de :

- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat (1,827 M€),
- la subvention au titre des transports scolaires versée par le conseil régional (0,183 M€).

• Les recettes de la délégation du service public de mobilité (22,287 M€)

Les recettes d'exploitation du contrat de délégation de service public des services de mobilité sont perçues en intégralité par la Métropole.

Pour le réseau Tao, la reprise de l'activité s'observe au travers de l'atterrissage des recettes 2023 en hausse de 0,550 M€ par rapport au budget primitif.

En 2024, les recettes sont ainsi proposées à hauteur de 22,287 M€. Elles se composent des recettes de vente des titres de transport de voyageurs (19,619 M€), de recettes diverses (recettes publicitaires...) pour 1,323 M€ et de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 1,345 M€.

• Les autres recettes (0,596 M€), sont composées essentiellement de :

- la compensation de l'Etat (inscrites à 0,378 M€ en stabilité par rapport à 2023) attendue au titre du relèvement du seuil d'assujettissement du versement transport,

- la redevance versée par le titulaire du marché des abris-voyageurs (0,200 M€),
- le remboursement des communes pour la maintenance du logiciel de la PMIT mis à disposition des communes (0,013 M€)
- **Les produits exceptionnels (9,005 M€)**, sont essentiellement composés du fonds de réserve au bénéfice de la Métropole (9 M€)

A noter que pour 2024, la recette exceptionnelle inscrite à hauteur de 9 M€ au titre du dénouement du fonds de réserve prévu au contrat de DSP et au bénéfice d'Orléans Métropole est liée au contrat de DSP.

En effet, La DSP transports intègre un mécanisme de fonds de réserve qui fonctionne comme suit :

- Il est alimenté chaque année, au bénéfice de Keolis, de l'écart entre 1,2 % et l'indice de révision des prix, écart que la Métropole ne décaisse pas
- Il est alimenté chaque année, au bénéfice de la Métropole, de l'écart entre les recettes effectives et l'engagement de recettes, de la valorisation des kms non parcourus et des pénalités appliquées au délégataire que la métropole ne perçoit pas

Ce fonds a vocation à se dénouer à la fin de la DSP fin 2024.

A ce stade, à terminaison, le fond est évalué à 9 M€ au bénéfice de la Métropole.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles s'établissent en augmentation de 101,229 M€.

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général	82,820 M€	89,194 M€
<i>dt charge d'exploitation DSP</i>	<i>79,682 M€</i>	<i>86,362 M€</i>
Charges de personnel	1,751 M€	1,824 M€
Atténuations de produits	0,025 M€	0,025 M€
Autre charges de gestion courante	0,838 M€	0,834 M€
Charges financières	5,474 M€	9,012 M€
Charges exceptionnelles	0,010 M€	0,340 M€
sous-total dépenses réelles	90,918 M€	101,229 M€
sous-total dépenses d'ordre	20,504 M€	22,060 M€
TOTAL	111,421 M€	123,289 M€

Dans le cadre du contrat de délégation de service public des services de mobilité, le concessionnaire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe désormais inscrite au chapitre en charges à caractère général.

Dans ce contexte, les charges de la DSP transport urbain s'élèvent à 86,362 M€ en augmentation de 6,680 M€. Cette enveloppe comprend les charges de mesure de la qualité de service du réseau TAO (0,052 M€). Désormais, ce contrôle est réalisé par un cabinet indépendant.

- **Les autres charges à caractère général (2,832 M€)**

Les autres charges à caractère général, comprennent essentiellement :

- le coût d'entretien de la ligne A (1,053 M€) et de la ligne B (0,961 M€) du tramway. Ces charges comprennent les taxes foncières des dépôts, les fluides (eau, énergie), l'entretien de la plateforme, des stations, ouvrages d'art, voiries et espaces verts le long des deux lignes,
- les coûts de fonctionnement de la police des transports (0,089 M€),
- le loyer au titre de la mise à disposition du terrain du P+R des droits de l'Homme (0,060 M€),
- la centrale de mobilité (0,275 M€),
- l'entretien de la priorité des bus au feu (0,050 M€)

- **Les charges de personnel (1,824 M€)**
- **Les atténuations de produits (0,025 M€)**

Les crédits proposés permettent d'effectuer les remboursements de versement transports aux entreprises et aux organismes publics (dont les communes) qui logent ou assurent le transport de leur personnel. La jurisprudence de juin 2017 est venue confirmer le rôle des URSSAF dans l'instruction et le remboursement des indus du versement transport. Ces remboursements sont déduits des sommes versées par les URSSAF aux autorités organisatrices de la mobilité. En revanche, les autorités organisatrices de la mobilité continuent d'instruire et de rembourser le versement transport pour le personnel transporté, logé ou itinérant.

- **Les autres charges de gestion courantes (0,834 M€)**

Les crédits inscrits concernent essentiellement la participation du budget annexe aux charges indirectes du budget principal.

- **Les frais financiers – Intérêts de la dette (9,012 M€) en progression de 3,6 M€**
- **Les charges exceptionnelles (0,340 M€)**

Dépenses d'investissement

En millions d'euros TTC	BP 2023	BP 2024
Dépenses d'équipement	24,559 M€	22,903 M€
Avances sur marchés	1,000 M€	0,000 M€
Emprunts et dettes	19,300 M€	20,725 M€
Total dépenses réelles	44,859 M€	43,628 M€
sous-total dépenses d'ordre	3,178 M€	3,279 M€
TOTAL	48,036 M€	46,907 M€

- **Les dépenses d'équipement (22,903 M€)**

En investissement, il est proposé d'inscrire 22,903 M€ en crédits d'engagement sur les dépenses d'équipement.

Les principales dépenses d'investissement structurantes portent sur le renouvellement de la flotte de bus du réseau TAO :

D'une part l'acquisition des véhicules hybrides nécessaires au remplacement d'une partie des autobus les plus anciens (plus de 15 ans) encore en circulation sur le réseau TAO (10,143 M€) et d'autre part l'engagement des travaux d'infrastructure pour le nouveau parc de bus (1,616 M€).

Pour ce qui concerne le reste du programme d'investissement de 2024, la proposition comprend les opérations courantes et normatives liées aux patrimoines existants pour un montant total de 6,696 M€ et les projets nouveaux pour 4,448 M€.

Les opérations courantes comprennent principalement :

- Le programme pluriannuel d'investissement portant sur les travaux courants de rénovation ou d'amélioration des bâtiments, des sites, des équipements industriels et outillages ainsi que des systèmes informatiques pour le bon fonctionnement du réseau TAO (2,283 M€). cette enveloppe permettra notamment la rénovation du système de supervision de la signalisation ferroviaire, ainsi que le démarrage d'une isolation partielle de la toiture du dépôt bus de Saint-Jean-de-Braye.
- Les travaux d'adaptation de la ligne A (1 M€) pour assurer les remplacements des rails les plus fragilisés et les travaux de la ligne B (1,500 M€) portant notamment sur la sécurisation du changement de mode entre le système d'alimentation par le sol (APS) et la ligne aérienne de contact (LAC) à Eugène Vignat
- Les travaux de mise en accessibilité des quais de bus prioritaires (0,400 M€) et de sécurisation des carrefours tramway (0,442 M€).
- L'adaptation du réseau bus afin d'anticiper les travaux de modification de voirie, suppression/création d'arrêts en vue du déploiement du nouveau réseau (0,250 M€).

Les projets nouveaux parmi lesquels :

- La rénovation des abris du tramway de la ligne A (1,349 M€) ;
- La rénovation des Rames 302 suite au sinistre de la station de lavage (1 M€) ;

- Modernisation billettique (0,773 M€) ;
- L'aménagement du carrefour du grand Hameau à Saint-Jean-de-Braye (0,515 M€) ;
- Le renouvellement des Rames 301 (0,350 M€) ;
- Etude TCSP (0,260 M€) ;

• **Le remboursement du capital de la dette (20,725 M€)**

Recettes

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Dotations, fonds divers et réserves	0,000 M€	0,000 M€
Subventions d'investissement	0,000 M€	0,000 M€
Emprunt d'équilibre	24,533 M€	22,847 M€
Avances sur marchés	1,000 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	25,533 M€	22,847 M€
sous-total recettes d'ordre	22,504 M€	24,060 M€
TOTAL	48,036 M€	46,907 M€

Les recettes réelles d'investissement correspondent à l'emprunt d'équilibre pour 22,847 M€.

Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette :

Evolution de l'encours de dette du budget annexe transports :

En millions d'€ au 31/12/n	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Estim 2023
B. Transport	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	240 M€	236 M€

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion	110,2 M€	113,0 M€
- Dépenses de gestion	85,4 M€	91,9 M€
Epargne de gestion	24,8 M€	21,1 M€
- Intérêts de la dette dont ICNE	5,5 M€	9,0 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,01 M€	0,3 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,01 M€	9,0 M€
Epargne brute	19,3 M€	20,8 M€
- Remboursement de capital	19,3 M€	20,7 M€
Epargne disponible	0,026 M€	0,057 M€

Le budget est équilibré par la contribution du budget principal de 9,3 M€, en diminution de 2,8 M€ par rapport au budget 2023.

B) Environnement – Gestion des milieux aquatiques – Prévention des risques

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est une politique publique transversale que l'on retrouve dans chacun des projets ou actions de notre intercommunalité. Jouer la carte d'une Métropole durable est l'objectif collectivement fixé. La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie et la poursuite de la stratégie biodiversité doivent largement y contribuer.

Hier, l'AggLO assumait, au nom des communes, la compétence assainissement. Aujourd'hui, de nouveaux domaines relèvent de sa compétence, qu'il s'agisse de l'eau potable, de la valorisation du patrimoine naturel ou paysager, des réseaux d'énergie, ou encore des milieux aquatiques et de la prévention des risques au titre de GEMAPI.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	14,502 M€	0,000 M€	3,927 M€	0,031 M€
Crédits consommables 2023	14,958 M€	0,000 M€	7,997 M€	2,350 M€
Montant BP 2024	15,941 M€	0,000 M€	6,887 M€	0,141 M€

➤ **Développement durable et prévention des risques**

En investissement, les dépenses prévues en 2024 au titre de la politique Environnement / Prévention des Risques s'élèvent à 6,887 M€.

Sont ainsi prévus au budget 2024 :

- Un plan de rénovation complet de l'éclairage public avec le remplacement des ampoules par des ampoules à LED beaucoup moins énergivores et qui permettront une économie des coûts d'énergies. Il est proposé un montant de 2 M€ pour 2024 avec un coût total de l'opération estimé à 12 M€.
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sera déployé au travers de la SPL Orléans Energie à compter de 2024. Les montants proposés pour cette opération (1,650 M€) regroupent 0,750 M€ correspondants aux engagements en cours sur le volet énergie renouvelable, maîtrise de la demande en énergie, schéma d'infrastructures de recharge, transition écologique ; 0,100 M€ pour la poursuite ou le démarrage des actions dédiées au développement des énergies renouvelables : étude de faisabilité technique pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti, déploiement de dispositifs destinés à l'autoconsommation, organisation d'un second appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement d'installations photovoltaïques, construction d'un dispositif dédié au déploiement des énergies renouvelables thermiques, déploiement du projet réseau de chaleur sur le secteur du Pôle 45 et l'engagement dans la construction d'un outil de portage du déploiement opération des énergies renouvelables, finalisation et mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, finalisation de l'étude olfactive participative autour du méthaniseur de Marigny-les-Usages ; 0,500 M€ : constitution d'un fonds Air Bois dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, poursuite du déploiement de l'outil référentiel Ville Durable destiné à accompagner les projets d'aménagements dans l'intégration de critères énergie/climat, poursuite de la construction et du déploiement de l'observatoire des risques ; 0,300 M€ pour l'élaboration d'un schéma directeur de la SPL Orléans Energie.
- L'éclairage public (0,653 M€) : réparation de candélabres suite à sinistre, ainsi que le géoréférencement de réseaux d'éclairage
- la réalisation d'inventaires et de plans de gestion dans le cadre de la stratégie biodiversité (0,300 M€),
- La stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) a fait l'objet d'un engagement contractuel avec l'Etat fin 2019, permettant d'optimiser les recettes à percevoir pour des études structurantes à mener. Ainsi, en 2024, les actions suivantes sont programmées (0,200 M€) : réalisation de diagnostics de vulnérabilité d'enjeux spécifiques, déploiement d'un système d'alerte débit/crue sur nos cours d'eau hors Loire, constitution du dossier PAPI complet.
- Le plan inondation débordement cours d'eau, après un temps de production d'études et de modélisation, pourra entrer en 2023 dans une phase pré-opérationnelle par la réalisation d'études de programmation (0,500 M€). Cela concerne l'ensemble des bassins versant des affluents de la Loire sur notre territoire (Dhuy, Loiret, Bionne, Cens, canal d'Orléans).
- Une nouvelle opération est également soumise au budget 2024 consistant à déployer une démarche dénommée PAPRICA (Programme d'Actions pour la Prévention des Risques Cavités) à hauteur de 0,100 M€ afin d'initialiser une démarche métropolitaine autour du risque en sous-sol dans une perspective d'amélioration de la connaissance, de réduction de notre vulnérabilité et d'amélioration de nos réponses à la crise. Ce programme permet in fine d'entrer dans une démarche de labellisation avec l'Etat permettant d'obtenir des financements dédiés vers ces actions.
- Le confortement du sous-sol de la rue de l'Empereur (0,200 M€) ;

- Afin de permettre la finalisation du comblement de la carrière Rue du Faubourg Saint Vincent à Orléans, il est proposé d'inscrire 0,250 M€ correspondant à la quote-part de travaux relevant des espaces publics (voiries).
- un budget global de 0,250 M€ au titre de la compétence gestion des milieux aquatiques, comprenant notamment des travaux sur les digues.
- la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (0,070 M€).

En fonctionnement, il est proposé de poursuivre les actions engagées avec le CEPRI, Lig'Air (0,063 M€). Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, Orléans Métropole s'est substituée à ses Communes membres au sein des Syndicats de rivière (0,155 M€). Elle a aussi conventionné avec l'Etablissement public Loire pour la gestion du système d'endiguement (0,605 M€). Pour les actions en faveur de la préservation de la ressource en eau, le budget correspond au financement de la Commission locale de l'eau, au financement de l'animation du contrat territorial Dhuy / Val, ainsi que la maintenance des équipements et l'analyse des résultats du réseau de piézomètres des nappes (0,015 M€).

Afin de soutenir la stratégie biodiversité, une enveloppe de 0,035 M€ permettra notamment d'organiser les « 24h de la biodiversité ».

En matière d'énergie, Orléans Métropole renouvelle en 2024 le «Village de la Transition » et est accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour dessiner la contractualisation entre la SPL et Orléans Métropole. (0,350 M€).

Orléans Métropole maintiendra le dispositif d'alerte des populations en cas de risques avérés (0,035 M€).

Orléans Métropole prendra également en charge les coûts relatifs au fonctionnement du service de fourrière animale (contribution au syndicat départemental pour 0,091 M€).

Les crédits de communication pour appuyer l'ensemble de ces actions sont proposés à hauteur de 0,032 M€.

➤ **Incendie et secours**

Dans le cadre de la départementalisation mise en œuvre au 1er janvier 2000, Orléans Métropole verse chaque année une contribution de fonctionnement au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret, en lieu et place des communes.

Le budget 2024 prévoit une contribution de 14,5 M€ en stabilité par rapport au montant versé en 2023 de 14,519 M€..

➤ **Défense extérieure contre l'incendie**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,215 M€	0,001 M€	0,496 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2023	0,213 M€	0,001 M€	0,660 M€	0,002 M€
Montant BP 2024	0,215 M€		0,353 M€	

Le montant proposé au budget 2024 au titre de la compétence de défense extérieure contre l'incendie est de 0,215 M€ en fonctionnement et 0,353 M€ en investissement.

Ces montants permettront d'effectuer les contrôles des poteaux et bouches incendies, d'assurer la maintenance du parc et la mise en œuvre des créations et renouvellement de matériels incendies.

Les dépenses d'investissement (0,353 M€) sont consacrées à la création et au renouvellement des points d'eau incendie pour assurer la pérennité du parc. Ce montant se décompose comme suit :

- Création et renouvellement de poteaux incendie (0,243 M€) ;
- Mise en œuvre de projets particuliers (0,070 M€) ;
- Acquisition de réserves incendies (0,040 M€).

C) Gestion des déchets

Depuis 2021 le financement de la compétence gestion des déchets a évolué. Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 8,73 %, inchangé depuis 2005 a été abaissé à 5,80 %.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	24,070 M€	32,923 M€	2,511 M€	0,105 M€
Crédits consommables 2023	24,619 M€	33,320 M€	8,431 M€	1,291 M€
Montant BP 2024	24,524 M€	33,917 M€	3,359 M€	0,038 M€

Le programme local de prévention, adopté en juillet 2022, se traduit toujours plus dans le programme d'actions de l'année à venir.

Aussi, les principaux projets engagés et à venir sont :

- **la logique de réduction des déchets** ; les actions et moyens mobilisés (animation / sensibilisation) demeurent **au cœur du dispositif**, avec la baisse associée des tonnages produits ;
 - la stratégie de communication pour engager des actions et acteurs du territoire de façon plus visible sur la réduction, arrêtée fin 2023, sera mise en œuvre ;
 - **la gestion de proximité des biodéchets** sera poursuivie avec des expérimentations, des accompagnements plus poussés auprès des habitants et des modalités d'extension sur le territoire précisées.
- **la gestion des accès en déchetteries / végétri** ; en effet, il s'agit d'initier un dispositif pour **mieux connaître et maîtriser les usages** de nos sites et il s'agit également d'éviter la « porosité ou le nomadisme » des déchets entre territoires (tarification incitative, équipements plus performants) qui **pénalise nos résultats quantitatifs et impacte nos dépenses** ; le dispositif d'inscription a été initié à l'été 2023 et les 1ers effets sont attendus en 2024.

Le budget 2024 est construit en fonctionnement avec une approche très volontariste sur la baisse des quantités de déchets (- 5% en déchetteries/végétri, - 5% sur le flux déchets ménagers résiduels) et sur des révisions de prix minimalistes.

Il intègre aussi des extensions de périmètre et de services (marché de collecte attribué en 2023, bennes électriques notamment) et des équipements fonctionnant désormais en année pleine (comptoir du réemploi et du recyclage et végétri nord).

Enfin, il prévoit également des crédits spécifiques pour répondre aux obligations réglementaires : TGAP, biodéchets. Sur ce dernier point, il s'agit de privilégier la gestion à la parcelle et de rester en mode expérimental et périmètre restreint pour les habitats nécessitant des collectes spécifiques. En cohérence avec la politique de réduction (la logique de compostage des végétaux) et les équipements maillant le territoire (6 végétri construites entre 2018 et 2023), la collecte des végétaux en porte à porte est arrêtée en 2024.

En investissement, la voilure (3,4 M€) est limitée au strict minimum des dépenses récurrentes (bacs, colonnes, bennes, locaux) ; seule la réponse réglementaire sur le volet biodéchets vient en complément (composteurs sous ses différentes formes).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (33,917 M€) se composent :

- **du produit de la TEOM (25,539 M€)**

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères anticipé à 25,539 M€, pour un taux de 5,80 %.

- **de recettes propres (8,378 M€)**

Les recettes propres augmentent principalement en lien avec les conventions des différents éco-organismes, notamment le nouveau barème Citéo (emballages).

Dépenses de fonctionnement (24,524 M€)

Les évolutions par rapport au budget 2023 (+ 0,453 M€) portent principalement sur les 3 grands postes de dépenses de la compétence :

- l'UTOM (11,177 M€) : + 0,2 M€ par rapport à 2023 avec une augmentation forte des indices de révision alors même que les tonnages sont pris en diminution sur les quantités incinérées ;
- l'exploitation des déchetteries et végé'tris (5,1 M€) avec le nouveau marché et l'ouverture de sites (végé'tri Nord et Comptoir du Réemploi et du Recyclage) ;
- le marché des collectes en porte à porte avec un périmètre élargi et des révisions de prix qui impactent également les dépenses (4,450 M€ soit + 0,350 M€ par rapport à 2023).

Dépenses d'investissement (3,359 M€)

Les projets en phase de déploiement nécessitent les crédits suivants :

- 0,660 M€ pour les équipements dédiés au compostage de proximité (individuels et collectifs) ;
- 0,220 M€ pour les aides aux projets visant à la prévention et aux biodéchets d'établissements et pour les expérimentations menées sur l'habitat vertical.

Les autres dépenses de la compétence comprennent les acquisitions récurrentes et programmées, sur le parc de poids lourds (acquisition de 3 poids lourds et réparation du parc pour 1,020 M€), l'entretien et les équipements sur les sites d'exploitation et déchetteries (0,336 M€), les colonnes aériennes et enterrées, les points d'apport volontaire (0,530 M€), et les bacs (0,300 M€).

Equilibre financier de la compétence Gestion des déchets

Equilibre de la compétence	BP 2023	BP 2024
Recettes issues de la TEOM	24,7 M€	25,5 M€
Dotations et participations reçues	2,7 M€	3,4 M€
Produits de facturation	4,9 M€	4,3 M€
Produits de gestion courante	0,7 M€	0,7 M€
Atténuations de charges	0,0 M€	0,0 M€
Total recettes de fonctionnement (1)	32,9 M€	33,9 M€
Charges d'exploitation	24,8 M€	25,4 M€
<i>dont quote-part charges indirectes</i>	<i>1,4 M€</i>	<i>1,4 M€</i>
Charges de personnel	7,2 M€	7,2 M€
Autres charges de gestion courantes	0,3 M€	0,3 M€
Total dépenses de fonctionnement (2)	32,3 M€	32,8 M€
Epargne de gestion (3)=(1)-(2)	0,6 M€	1,1 M€
Charges financières (4)	0,2 M€	0,4 M€
+ Produits exceptionnels (5)	0,0 M€	0,0 M€
- Charges exceptionnelles (6)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7)=(3)-(4)+(5)-(6)	0,4 M€	0,7 M€
Remboursement de capital des emprunts (8)	1,4 M€	1,5 M€
Epargne disponible (9)=(7)-(8)	-0,9 M€	-0,8 M€
Dépenses d'équipements (10)	2,511 M€	3,359 M€
Recettes d'investissement (11)	0,4 M€	0,5 M€
<i>dont subventions reçues</i>	<i>0,1 M€</i>	<i>0,04 M€</i>
<i>dont cessions</i>	<i>0,0 M€</i>	<i>0,0 M€</i>
<i>dont TVA / FCTVA</i>	<i>0,3 M€</i>	<i>0,4 M€</i>
Besoin de financement des investissements (12)=(11)-(10)	-2,1 M€	-2,9 M€
Emprunt d'équilibre (13)=(12)-(9)	3,0 M€	3,6 M€
Résultat d'exercice (14)=(12)+(13)+(9)	0,0 M€	0,0 M€

D) Assainissement et eaux pluviales

a) Budget annexe Assainissement

Le budget annexe assainissement est assujéti au régime général de la T.V.A. : les crédits sont inscrits HT, l'intégralité de la TVA étant récupérée par la voie fiscale.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	22,687 M€	22,687 M€	17,849 M€	17,849 M€
Crédits consommables 2023	22,714 M€	22,714 M€	33,056 M€	33,056 M€
Montant BP 2024	23,890 M€	23,890 M€	17,269 M€	17,269 M€

En investissement, l'année 2024 sera consacrée à la poursuite du programme de travaux structurants.

En fonctionnement, les dépenses sont en hausse de 5% par rapport à 2023.

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Recettes de tarifications	21,399 M€	22,549 M€
Subventions d'exploitation	0,000 M€	0,000 M€
Autres recettes	0,025 M€	0,070 M€
sous-total recettes réelles	21,424 M€	22,619 M€
sous-total recettes d'ordre	1,263 M€	1,271 M€
TOTAL	22,687 M€	23,890 M€

De budget à budget, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 5,6 % et concernent principalement :

- **le produit de redevance d'assainissement** (20,475 M€) : avec un tarif indexé au taux de 5 %;
- **la redevance de modernisation des réseaux** (0,600 M€, équilibrés en recettes et en dépenses), collectée auprès des usagers pour le compte de l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui en fixe le taux. Elle est inscrite en stabilité par rapport au budget 2023 ;
- **la participation pour le financement de l'assainissement collectif** (0,300 M€) est inscrite en stabilité par rapport au budget primitif 2023,
- **la recette de dépotages** dans les stations d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin et d'Orléans La Source (0,580 M€), en stabilité par rapport à 2023, depuis l'arrêt de la fréquentation de l'entreprise SRA SAVAC suite à son rachat par SUEZ en 2022.
- **la participation des communes limitrophes de la Métropole aux traitements de leurs effluents** est inscrite en stabilité par rapport au budget 2023 (0,217 M€) ;
- **la participation du budget principal** pour les eaux pluviales : inchangée à 0,200 M€.

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général	9,414 M€	11,007 M€
Charges de personnel et frais assimilés	4,473 M€	4,850 M€
Atténuation de produits	0,600 M€	0,869 M€
Autres charges de gestion courante	0,781 M€	0,856 M€
Charges financières	0,383 M€	0,541 M€
Charges exceptionnelles	0,250 M€	0,280 M€
Dotations aux provisions	0,040 M€	0,040 M€
sous-total dépenses réelles	15,941 M€	18,443 M€
sous-total dépenses d'ordre	6,746 M€	5,447 M€
TOTAL	22,687 M€	23,890 M€

➤ Les charges à caractère général :

Au titre de l'année 2024, les charges à caractère général du budget annexe assainissement sont proposées en progression de 17 % soit 1,6 M€ par rapport au budget 2023.

Plus globalement, les dépenses d'exploitation proposées au budget 2024 intègrent :

- **L'exploitation des stations d'épuration externalisées (6,589 M€) en augmentation de 0,623 M€ par rapport à 2023.** En cause, l'augmentation du marché d'exploitation des stations d'épuration dû à la révision contractuelle des indices du marché basé notamment sur les prix de l'électricité et des produits chimiques.
- **L'exploitation en régie de la station d'épuration de La Source (1,582 M€, hors frais de personnel).** Le montant inscrit au budget 2024 est en hausse de 65,52 % par rapport à 2023.
- **Le fonctionnement du site de la direction de l'assainissement (0,263 M€ HT).** Son coût de fonctionnement est en hausse de 0,104 M€ par rapport au budget 2023 dû aux coûts des fluides.
- **Les autres dépenses opérationnelles proposées au budget 2024 correspondent** aux dépenses relatives aux fournitures, aux prestations et aux fluides pour le fonctionnement des équipements gérés en régie (1,888 M€) inscrites en hausse de 0,3 M€ par rapport au budget 2024, ainsi qu'aux frais de facturation de la redevance d'assainissement par les gestionnaires de l'eau potable (0,120 M€) ;
- **Les frais liés au personnel** s'établissent pour 2024 à 4,850 M€.
- **Les atténuations de produits** (0,869 M€) correspondent au reversement de la redevance de modernisation des réseaux à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dépense équilibrée par une recette de même montant.
- **Les autres charges de gestion** (0,856 M€) correspondent essentiellement au reversement de charges d'indirectes du budget annexe au budget principal (0,775 M€) ainsi qu'aux admissions en non valeurs et créances éteintes (0,080 M€)
- **Les charges exceptionnelles** (0,280 M€) concernent principalement des régularisations de facturation sur exercices antérieurs et des crédits relatifs à des dévoiements de réseaux rendus nécessaires par des travaux de concessionnaires.

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Dépenses d'équipement	12,591 M€	12,481 M€
Emprunts et dettes assimilées	2,495 M€	2,117 M€
Avances sur marchés	0,500 M€	0,000 M€
Autres	0,000 M€	0,400 M€
sous-total dépenses réelles	15,586 M€	14,998 M€
sous-total dépenses d'ordre	2,263 M€	2,271 M€
TOTAL	17,849 M€	17,269 M€

Les dépenses d'équipement sont proposées en 2024 à 12,481 M€ et concernent principalement :

Travaux structurants : 5,230 M€

Pour 2024, le budget primitif, sollicité à hauteur de 5,230 M€, se décompose 24 opérations de travaux (dont 20 opérations engagées en 2023 dont les travaux se poursuivront en 2024) réparties comme suit :

- Les travaux sur ouvrages (4,985 M€) dont notamment :
 - o 1,659 M€ pour les tranches 1 et 2 de l'opération sur le secteur du Ruisseau des Bois à Chécy ;
 - o 1 M€ pour la réhabilitation de la chaîne de transfert d'Ormes, Ingré, La Chapelle Saint-Mesmin ;
 - o 0,465 M€ pour le stockage en ligne à la Chapelle-Saint-Mesmin ;
 - o 0,228 M€ pour des travaux sur le bassin Lamballe à Fleury-les-Aubrais ;
 - o 0,200 M€ pour la construction du réseau d'eaux usées du secteur Breteau-Verdelle-Malcotière à Mardié ;
 - o 0,200 M€ pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue de Varennes à Saint-Jean-Le-Blanc ;
 - o 0,200 M€ pour la réhabilitation du collecteur des quais à Orléans ;
 - o 0,200 M€ pour les travaux sur le réseaux d'eaux usées dans le cadre de la requalification des mails ;
 - o 0,195 M€ pour la réhabilitation de la Cale Eldorado à Olivet ;
- La réalisation d'inspections télévisuelles dans les réseaux avant travaux pour 0,150 M€ ;
- L'engagement des procédures règlementaires nécessaires à l'approbation des zonages d'eaux usées et d'eaux pluviales et à la régularisation des rejets métropolitains pour 0,080 M€ ;
- La Lutte contre le H2S dans les réseaux d'eaux usées pour 0,015 M€.

Travaux de réhabilitation et d'extensions : 2,282 M€ :

- Les dépenses relatives aux réhabilitations courantes (réseaux et postes) : 2 M€, en diminution de 0,700 M€ par rapport à 2023 ;
- Les dépenses relatives aux extensions ponctuelles : 0,200 M€, en stabilité par rapport à 2023 ;
- Les levés topographiques : 0,082 M€.

Investissements réalisés sur les STEP externalisées : 3,566 M€

Le montant sollicité au BP 2024 pour les stations d'épuration externalisées comprend les dépenses en matière de renouvellement des équipements des stations d'épuration de l'Île Arrault (0,485 M€), La Chapelle-Saint-Mesmin (1,523 M€), Chécy (0,215 M€) et des deux stations de Chanteau (0,043 M€). Sur la station de La Chapelle-Saint-Mesmin, la réhabilitation se poursuit sur 2024 (1,300 M€).

Investissements réalisés au titre du gros entretien et renouvellement à la STEP La Source : 0,500 M€

Investissements réalisés pour les équipements relatifs aux réseaux et ouvrages 0,423 M€

Le montant proposé au budget 2024 pour les équipements relatifs aux réseaux et ouvrages comprend notamment :

- L'acquisition de fournitures de fonte (0,135 M€), fournitures et réparations de pompes et de postes (0,097 M€), armoires électriques (0,035 M€), transmetteurs d'alarmes (0,021 M€), métrologie (0,020 M€), outillages industriels (0,013 M€), matériels d'aménagements du magasin (0,010 M€), équipements de protection individuels (0,008 M€), maintenance de la chambre à sable (0,007 M€) et matériels ITV (0,005 M€) ;
- Les grosses réparations et l'acquisition de véhicules (0,048 M€).

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Subventions d'investissement	0,140 M€	0,140 M€
Emprunts et dettes assimilées	9,463 M€	10,682 M€
Remboursement avance sur marché	0,500 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	10,103 M€	10,822 M€
sous-total recettes d'ordre	7,746 M€	6,447 M€
TOTAL	17,849 M€	17,269 M€

Les subventions d'investissement correspondent au remboursement par les usagers des branchements neufs dans le cadre des travaux de premier établissement des réseaux d'assainissement.

Les recettes réelles correspondent principalement à l'emprunt d'équilibre inscrit pour 10,682 M€.

Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette :

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette du budget annexe est de 13,4 M€. Aucun emprunt nouveau ne sera souscrit en 2023, le remboursement de capital de la dette 2024 est inscrit à hauteur de 2,117 M€.

M€ au 31/12/n	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Estim 2023
B. Assainissement	33 M€	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€	16 M€	13 M€

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion (1)	21,4 M€	22,6 M€
Dépenses de gestion (2)	15,3 M€	17,6 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	6,1 M€	5,0 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,4 M€	0,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,3 M€	0,3 M€
Produits Exceptionnels (6)		0,0 M€
Epargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	5,5 M€	4,2 M€
Remboursement de capital (11)	2,5 M€	2,1 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	3,0 M€	2,1 M€

La capacité d'autofinancement du budget annexe s'élève à 2,1 M€. En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (4,2 M€), la capacité de désendettement s'établit autour de 6 ans en 2024.

b) Eaux pluviales (budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	1,630 M€		0,895 M€	
Crédits consommables 2023	1,733 M€		0,964 M€	
Montant BP 2024	1,797 M€		0,746 M€	

En investissement, les dépenses (0,746 M€) seront prioritairement affectées à des réhabilitations de réseaux (0,515 M€), ainsi qu'à des travaux sur les bassins (0,115 M€) et l'accompagnement de projet d'eaux pluviales (0,070 M€).

En fonctionnement, les dépenses (1,797 M€) concernent principalement :

- ⊖ le contrat de délégation de service public (0,906 M€), inscrit en légère augmentation de 0,034 M€ pour s'ajuster par rapport à la révision des prix basées en partie sur des indices liées à l'électricité
- Les dépenses d'entretien des équipements et réseaux d'eaux pluviales effectuées en régie (0,633 M€), en augmentation de 0,076 M€ par rapport au BP 2023 en raison de l'augmentation du poste électricité pour le fonctionnement des pompes de relevage ;
- la participation annuelle versée au budget annexe assainissement (0,200 M€)
- l'aide à l'acquisition des récupérateurs d'eau de pluie (0,050 M€).

E) Budget annexe Eau potable

Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable, une organisation a été mise en place afin d'assurer deux prérequis indispensables à la réussite de l'exercice effectif de ce service public : d'une part conserver la proximité et donc la connaissance du patrimoine et des spécificités du territoire et, d'autre part, initier la construction d'une stratégie métropolitaine de la compétence.

A compter du 1^{er} janvier 2024, la Direction du Cycle de l'Eau au sein de la Direction Générale Adjointe de la Transition Ecologique sera responsable de l'ensemble des missions de la compétence Eau Potable, dont certaines seront exercées en régie via la création de la régie de l'Eau qui aura notamment en charge la distribution sur 9 communes du territoire et la réalisation de travaux sur les 22 communes et via une Délégation de service public (affermage) sur 13 communes.

Le marché intercommunal de production d'eau potable qui débute le 1^{er} janvier 2024 permet de sécuriser la production d'eau sur le périmètre en régie.

Le budget 2024 est donc en forte évolution par rapport à l'exercice 2023 avec la mise en place d'une stratégie d'harmonisation des services et des travaux sur les 22 communes de la Métropole dont la politique tarifaire sera le reflet (mise en place de la progressivité, surtaxe métropolitaine, harmonisation du coût des services aux usagers).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	10,524 M€	10,524 M€	6,057 M€	6,057 M€
Crédits consommables 2023	11,047 M€	11,047 M€	9,967 M€	9,967 M€
Montant BP 2024	13,517 M€	13,517 M€	7,264 M€	7,264 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Recettes de tarification	10,234 M€	13,175 M€
Subventions d'exploitation	0,196 M€	0,195 M€
Autres recettes	0,000 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	10,429 M€	13,370 M€
sous-total recettes d'ordre	0,095 M€	0,147 M€
TOTAL	10,524 M€	13,517 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 13,370 M€ en augmentation de 2,941 M€ et comprennent notamment les produits :

- de vente d'eau (part variable) pour un montant de 10,558 M€ et la location de compteurs pour un montant de 1,050 M€, soit un total de 11,608 M€ en augmentation de 2,812 M€ pour prendre en compte les nouvelles recettes (surtaxe eau) perçues dans le cadre du nouveau contrat de DSP.
- de redevance facturée à l'usager et reversée ensuite à l'agence de l'eau (1,233 M€ en stabilité par rapport à 2023).
- de refacturation des travaux de branchements eau potable (0,335 M€) contre 0,205 M€ en 2023, afin d'intégrer l'exécution règlement de voirie.

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général	4,590 M€	4,238 M€
Charges de personnel et frais assimilés	1,572 M€	1,688 M€
Atténuation de produits	1,032 M€	1,354 M€
Autres charges de gestion courante	0,342 M€	0,377 M€
Charges financières	0,417 M€	0,851 M€
Charges exceptionnelles	0,160 M€	0,166 M€
Sous total dépenses réelles	8,112 M€	8,674 M€
Sous total dépenses d'ordre	2,412 M€	4,843 M€
TOTAL	10,524 M€	13,517 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8,674 M€ en augmentation de 0,562 M€ et comprennent notamment :

- les frais de personnel (1,668 M€) en augmentation de 0,116 M€
- les charges à caractère général de 4,238 M€ sont en diminution de 0,352 M€ et sont principalement composées :
 - Achat d'eau à l'Orléanaise des Eaux (0,959 M€) en diminution de 0,330 M€ par rapport au budget 2023 en raison de l'arrêt d'achat d'eau pour certaines communes (Saint-Jean-Le-Blanc) suite à la mise en place d'un contrat de DSP unique sur 12 communes à compter du 1er janvier 2024 (la gestion de l'eau sur la commune de Saint-Denis-En-Val intégrera le contrat à partir du 1er janvier 2026).
 - Marché intercommunal de production d'eau potable (1,217 M€) en augmentation de + 0,232 M€ par rapport au budget 2023. Ce contrat a été renégocié en 2023, il augmente notamment en raison des fortes augmentations du coût de l'électricité et des réactifs chimiques;
 - Le montant lié à la DSP d'Ingré s'élève à 0,469 M€, en stabilité par rapport au budget 2023 ;
 - Redevance de l'Agence de l'Eau sur la Préservation de la Ressource en Eau (0,290 M€), en augmentation de + 0,015 M€ au BP 2023, avec 0,201 M€ inscrits en recettes. La redevance pour la préservation de la ressource en eau, contrairement à la redevance pollution d'origine domestique, n'est pas équilibrée en dépense/recette ;
 - Le montant de taxe foncière à hauteur de 0,207 M€, correspond à une dépense supportée par les communes que la Métropole doit rembourser ;
 - Marché de distribution de Fleury-les-Aubrais (0,010 M€) en diminution de 0,120 M€ par rapport au budget 2023. Le montant proposé correspond pour 2024 uniquement au suivi de la télérelève et à la sectorisation contrairement aux années passées où un prestataire réalisait également

l'exploitation du réseau. L'exploitation du réseau de distribution de Fleury-les-Aubrais est reprise en régie directe ;

- Poursuite et fin de la mission d'AMO pour la réorganisation des services d'assainissement collectif et d'eau potable pour un montant de 0,013 M€ ;
- Le zonage du réseau d'eau potable et le diagnostic Axial pour un montant de 0,050 M€ ;
- Les autres dépenses courantes d'exploitation (1,023 M€) :
 - Entretien et réparations de réseaux : 0,280 M€ ;
 - Travaux de branchement refacturés aux usagers pour 0,160 M€
 - Loyers et charges locatives (Fleury-les-Aubrais et Saint Jean de Braye) : 0,052 M€ ;
 - Maintenance de logiciels métiers et de copieurs : 0,048 M€ ;
 - Acquisitions de compteurs refacturés aux usagers : 0,046 M€ ;
 - Remboursement MADS : 0,014 M€ ;
 - Locations mobilières : 0,013 M€ correspondant à la location de matériel, engins copieurs et application pour le traitement des DT/DICT ;
- les frais financiers (0,851 M€)
- le reversement des charges indirectes au budget principal (0,350 M€)

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Dépenses d'équipement	4,312 M€	5,520 M€
Emprunts et dettes assimilées	0,950 M€	1,097 M€
Avances sur marchés	0,200 M€	0,000 M€
Autres	0,000 M€	0,000 M€
Sous total dépenses réelles	5,462 M€	6,617 M€
Sous total dépenses d'ordres	0,595 M€	0,647 M€
TOTAL	6,057 M€	7,264 M€

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 5,520 M€ et concernent notamment :

- Les réhabilitations courantes de canalisations pour 2,639 M€ en hausse de 0,414 M€, comprenant les travaux de reprise de réseau, liés au programme de rues, et la reprise de branchement et entretien de vannes.
- L'entretien et renouvellement des équipements de production d'eau potable pour 0,633 M€. Le marché intercommunal de production d'eau potable démarre au 1^{er} janvier 2024 et prévoit la réalisation de travaux de Gros Entretien et Renouvellement (GER) sur les usines et équipements de production d'eau potable. L'enveloppe prévue au contrat pour le GER s'élève à 0,633 M€ pour 2024 (montant en forte augmentation par rapport au précédent marché + 0,423 M€ pour installer des systèmes de vidéosurveillance sur l'ensemble des sites très sensibles).
- La sécurisation des ouvrages de production pour 0,490 M€. En particulier il est proposé de réhabiliter le réservoir des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle (0,240 M€). Cet ouvrage est situé dans un tissu urbain dense et surplombe en partie la cour de l'école des Chaises et des logements gérés par Valloire Habitat. Certains désordres présentent un risque pour la sécurité du voisinage (chute de morceaux de bétons notamment), d'où la proposition de mener ces travaux en 2023 avec un budget conséquent. Par ailleurs, il est proposé de démarrer le programme de travaux pour la future réhabilitation des réservoirs de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (0,250 M€).
- Le déploiement de la télérelève sur 8 communes en régie pour 0,300 M€. La télérelève sera déployée sur l'ensemble du territoire permettant d'apporter des services à l'utilisateur (suivi de la consommation, alerte fuite) et de sécuriser la recette pour Orléans Métropole.
- L'acquisition de compteurs pour 0,300 M€ correspondant au programme de renouvellement du parc de compteurs vieillissants sur les communes en régie afin d'améliorer les ventes d'eau.
- La sectorisation du réseau d'eau potable pour 0,200 M€ afin de commencer le déploiement de la sectorisation qui permettra d'améliorer la recherche de fuites et ainsi à terme d'améliorer les rendements sur les réseaux gérés en régie pour atteindre les objectifs fixés sur l'ensemble du territoire métropolitain (rendement des réseaux de 90 % sur l'ensemble du territoire métropolitain).
- La préservation de la ressource en eau pour 0,150 M€. Ces inscriptions visent à la finalisation d'études en cours sur les aires de protection des captages et la mise en œuvre des prescriptions de DUP (études engagées sur les exercices précédents).
- Les levés topo et SIG pour 0,047 M€. Réalisation des relevés visant à alimenter le SIG métropolitain. A noter que des budgets plus conséquents seront nécessaires les prochaines années pour remplir l'obligation réglementaire visant à référencer les réseaux en classe A à l'horizon 2026.

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2023	BP 2024
Subventions d'investissement	0,000 M€	1,000 M€
Emprunts et dettes assimilées	2,945 M€	0,920 M€
Avances sur marchés	0,200 M€	0,000 M€
Sous total recettes réelles	3,145 M€	1,920 M€
Sous total recettes d'ordres	2,912 M€	5,343 M€
TOTAL	6,057 M€	7,263 M€

Les recettes correspondent à l'emprunt d'équilibre de 0,920 M€ ainsi qu'à une recette de 1 M€ au titre d'une subvention pour le plan AELB.

Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de la dette :

Au 1^{er} Janvier 2024, l'encours de la dette s'établit à 13,6 M€. Un emprunt nouveau compris entre 3 M€ et 4 M€ serait souscrit en 2023, le remboursement de capital de la dette 2024 est inscrit à hauteur de 1,1 M€.

Dettes au 31/12/n (M€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Est 2023
Eau potable	14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	12 M€	14 M€	18 M€

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE EAU	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion (1)	10,4 M€	13,4 M€
Dépenses de gestion (2)	7,5 M€	7,7 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	2,9 M€	5,7 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,4 M€	0,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€	0,2 M€
Produits Exceptionnels (6)		
Epargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	2,3 M€	4,7 M€
Remboursement de capital (11)	1,0 M€	1,1 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	1,4 M€	3,6 M€

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (4,7 M€), la capacité de désendettement s'établira autour de 4 ans en 2024.

F) Réseaux d'énergie

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,003 M€	1,247 M€	0,120 M€	
Crédits consommables 2023	0,003 M€	1,247 M€	0,120 M€	
Montant BP 2024	0,089 M€	1,283 M€	0,060 M€	

L'exercice des compétences réseaux de chaleur et de froid et de concessions de gaz et d'électricité exercées par Orléans Métropole depuis le 1er Janvier 2017 concernent trois types de réseaux distincts :

- la distribution d'électricité ;
- la distribution de gaz naturel ;
- les réseaux de chaleur.

Les dépenses de fonctionnement inscrites à hauteur de 0,089 M€ sont dédiées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats de réseau de chaleur à Orléans et Fleury-les-Aubrais (0,085 M€) et à adhérer à l'association AMORCE (volet énergie) et particulièrement pour la compétence chauffage urbain (0,004 M€).

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 0,060 M€ pour amorcer le projet de création d'un réseau de chaleur au Pôle 45 à partir de l'incinérateur du Centre de tri de Saran.

a) Distribution et fourniture d'électricité

En ce qui concerne la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, la Métropole pilote 4 contrats de concessions communaux (La Chapelle-Saint-Mesmin, Saran, Saint-Jean-de-Braye et Orléans). Les principaux enjeux pour le suivi de ces concessions concernent la sécurisation du réseau et l'accompagnement du développement du territoire (poste source d'Orléans, transition vers la mobilité électrique).

Les recettes inscrites au budget 2024 portent sur le contrôle des concessions (0,122 M€) et les redevances pour occupation du domaine public (0,165 M€).

b) Distribution de gaz naturel

Pour la distribution de gaz, la Métropole pilote 22 contrats de concessions communaux. Comme pour la distribution d'électricité, les principaux enjeux relèvent de la sécurisation du réseau et des usagers ainsi que la transition écologique (injection de bio-méthane, développement des usages bio-gaz naturel véhicule).

Les recettes inscrites au budget 2024 sont adossées aux contrats et concernent le contrôle des concessions (0,180 M€) et les redevances pour occupation du domaine public (0,057 M€).

c) Les réseaux de chaleur de la Métropole

Le territoire d'Orléans Métropole dispose de trois réseaux de chaleur sur Orléans et Fleury-les-Aubrais qui représentent 60 km de réseaux et l'équivalent de 20 000 logements alimentés : parcs de logements sociaux, bâtiments publics (Université, CHRO, bâtiments municipaux, ...).

Les recettes inscrites au budget 2024 concernent les trois concessions sur le territoire : la SOCOS (0,140 M€) et la SODC (0,528 M€) à Orléans ainsi que la SOFLEC à Fleury-les-Aubrais (0,091 M€).

G) Stationnement

a) Parking de Fleury les Aubrais (budget annexe)

Le parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury Les Aubrais et du parking Danton sont exploités par la SPL Orléans Gestion dans le cadre de la délégation de service public débutée au 1^{er} janvier 2023.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,829 M€	0,829 M€	0,578 M€	0,578 M€
Crédits consommables 2023	1,347 M€	1,347 M€	1,174 M€	1,174 M€
Montant BP 2024	0,883 M€	0,883 M€	0,795 M€	0,795 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement (0,129 M€) concernent essentiellement les taxes foncières (0,121 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement (0,515 M€) concernent essentiellement la recette commerciale d'exploitation des deux parkings reversée en intégralité à Orléans Métropole. Ces recettes sont inscrites en hausse de 0,055 M€ selon l'estimation de l'exploitant Orléans Gestion.

Les dépenses d'investissement proposées pour 2024 (0,386 M€) concernent la poursuite des travaux de modernisation du parking gare (Eclairage de la terrasse, reprise des rampes et cages d'escalier) (0,219 M€) et une enveloppe d'équilibre (0,167 M€).

b) Autres parkings (budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,402 M€	1,413 M€	0,250 M€	0,431 M€
Crédits consommables 2023	0,413 M€	1,413 M€	0,614 M€	0,945 M€
Montant BP 2024	0,726 M€	1,113 M€	1,320 M€	1,384 M€

S'agissant des parkings en ouvrage transférés en 2017, les recettes (1,113 M€) correspondent aux redevances versées par les délégataires gestionnaires des parkings en ouvrage concédés (1,088 M€) en baisse de 0,060 M€ par rapport au budget 2023 et la redevance versées pour le jalonnement dynamique (0,025 M€).

Sont également inscrites en fonctionnement, les dépenses de gestion du dispositif de dépenalisation du stationnement payant (0,675 M€) remboursées à la ville d'Orléans. En contrepartie, Orléans Métropole percevra le produit des amendes pour défaut de paiement ou dépassement pour 1,384 M€ (recette d'investissement).

En investissement, les nouveaux projets concernent principalement les travaux de réhabilitation sur le parking Cathédrale (1 M€) et Les travaux courants de rénovation des parkings en ouvrage (0,280 M€).

5) TERRITOIRES ET PROXIMITE

Les pôles territoriaux, créés en 2018 lors de la création de la métropole, et la direction de l'espace public ont pour mission de gérer, respectivement en proximité et en central, la requalification et l'entretien des espaces publics de voiries métropolitaines.

L'objectif est d'assurer l'entretien courant des espaces publics métropolitains (espaces verts, voirie, propreté, éclairage public et signalisation tricolore) et de requalifier les voiries, dans le cadre d'un programme de rues décliné par commune et défini avec elles, selon une gouvernance partagée.

A) Infrastructures et gestion de l'espace public

Le budget 2024 présente deux périmètres de gestion des infrastructures et de l'espace public :

- le périmètre historique des Infrastructures (ex voies d'intérêt communautaire de l'agglomération),
- le périmètre transféré par les communes.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	14,092 M€	2,187 M€	29,502 M€	5,819 M€
Crédits consommables 2023	14,415 M€	2,532 M€	67,099 M€	10,490 M€
Montant BP 2024	15,974 M€	3,991 M€	34,467 M€	7,869 M€

Au global, le budget 2024 s'élève à 50,441 M€ dont 15,974 M€ en dépenses de fonctionnement et à 34,467 M€ en dépenses d'investissement.

INFRASTRUCTURES METROPOLE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2023	3,323	0,005	4,571	0,000
Budget primitif 2024	3,220	0,050	10,125	1,577

Le budget 2024 permet de :

- traiter les grands axes avec un souci d'homogénéité et de qualité répondant aux caractéristiques de la voie ainsi qu'aux usages ;
- prendre en compte des problèmes de continuité cyclable et d'accessibilité pour tous et de limitation des impacts sonores sur l'ensemble des opérations d'infrastructure de la Métropole.

En investissement, le budget dédié aux infrastructures s'élève à **10,125 M€** :

- 1,751 M€ pour les travaux d'aménagement de la rue Charles Beauhaire dont 0,035 M€ réalisés pour le compte de Saint Jean de la Ruelle équilibré avec une recette.
- 1,672 M€ pour les travaux sur les ouvrages d'art. Cette demande comprend les crédits de paiement des opérations lancées en 2022-2023 concerne, le pont Cotelle et autres opérations (0,807 M€), l'aménagement de l'ouvrage Cyclable aux abords du Pont St Nicolas (0,235 M€), les études liées à la traversée cyclable du Pont Joffre (0,050 M€) et le regroupement des lignes récurrentes de gros travaux de maintenance sur les ouvrages d'arts (0,580 M€).
- 1,850 M€ pour l'aménagement des itinéraires cyclables
- 1,530 M€ pour les travaux de requalification rue de la Source à Olivet.
- 1,528 M€ pour la continuité de l'aménagement de la RD 2020 Nord.
- 1,300 M€ pour les améliorations de voiries structurantes dont 0,050 M€ de signalétique,
- 0,469 M€ pour le reste à décaissés des travaux sur différents aménagement et requalification (RD2157, giratoire Candolle, carrefour Verdun, tourne à droite allée sainte Croix, bretelle camp des Indiens, RD960).
- 0,100 M€ pour le reste à décaissés des travaux sur le Giratoire d'Ormes.
- 0,060 M€ pour les études de planifications des travaux sur le territoire.
- 0,050 M€ pour l'étude rue Marcelin Berthelot RD97.
- 0,050 M€ pour les relevés de topographie.

En recette, il est inscrit 1,577 M€ dont 1,525 M€ de subventions pour le déploiement des itinéraires cyclables.

Le budget de fonctionnement (3,220 M€) permet de maintenir le réseau en bon état, d'optimiser sa durée de vie et d'offrir en permanence un réseau sécurisé. Il comprend notamment :

- L'éclairage public (1,238 M€) : l'entretien du matériel, fournitures d'éclairage et consommation électrique (1,147 M€) ;
- Les espaces verts le long des axes structurants (0,739 M€) : entretien, fournitures de pièces et végétaux, travaux d'abattage et d'élagage ;
- La voirie et propreté (1,203 M€) : avec la mission de surveillance et d'entretien du réseau structurant (SARIU 0,270 M€, viabilité hivernale 0,180 M€), entretien des ouvrages d'art (0,290 M€) et de la voirie (0,335 M€), nettoyage et balayage (0,035 M€), la maintenance informatique pour la signalisation tricolore et la géolocalisation (0,056 M€), la gestion des panneaux de chantiers (0,012 M€), la franchise liée à l'indemnisation des usagers (0,020 M€) ;
- L'accompagnement des itinéraires cyclables (0,040 M€) ;

En recette, le budget s'élève à 0,050 M€ lié au remboursement des assurances lors des sinistres concernant l'espace public de voirie

VOIRIES TRANSFEREES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2023	10,769	2,182	24,931	5,819
Budget primitif 2024	12,754	3,941	23,689	6,292

En investissement, le budget dédié aux espaces publics transférés s'élève à 23,689 M€.

Le programme voiries défini en concertation avec les communes est proposé à 18,012 M€.

Le budget consacré aux travaux d'entretien courant et de renouvellement de matériel s'élève à 5,677 M€, avec en particulier :

- **l'entretien de la voirie** (3,597 M€) : dépenses de gestion gros entretien et l'amélioration de la voirie, mise en accessibilité de la voirie aux PMR, signalisation horizontale et verticale, acquisition de matériels techniques, travaux liés aux sinistres, grosses réparations des véhicules de voirie...
- **les activités transversales** (0,526 M€) : acquisition de véhicules techniques pour les pôles territoriaux (VL et VU) pour 0,248 M€, acquisition de mobilier urbain, entretien du gros matériel / outillage et grosses réparations de véhicules...
- **La propreté** (0,266 M€) : renouvellement de balayeuses, entretien des véhicules, remise en état des sanitaires publics, acquisition de matériels techniques...

- **Les espaces verts** (1,181 M€) : la végétalisation de la tête nord du pont Thinat avec une recette de la Ville d'Orléans, acquisition et entretien de matériel, fleurissement, achat de végétaux, abattage et plantation d'arbres, inventaire et expertise du patrimoine arboré...
- **L'occupation du domaine public** (0,471 M€) : règlement de voirie sur Orléans (prise en charge des « surlargeurs »), traitement des excavations sur Orléans, rétrocession de voirie...

En recette (hors opérations pour compte de tiers), il est inscrit 6,292 M€ dont 4,583 M€ de participations des communes aux opérations de voirie et 1,700 M€ au titre du produit des amendes de police, 1,525 M€ de recettes liées aux aménagements cyclables.

En fonctionnement, le budget s'élève à 12,754 M€ (hors masse salariale) et se répartit sur les différentes activités de l'espace public :

- **L'éclairage public** (3,476 M€) : dépenses d'électricité (2,606 M€), entretien et réparations du réseau, achat de fourniture, réparation des véhicules métiers, vêtements de travail de l'équipe...
- **La voirie** (0,821 M€) : entretien courant des voiries, entretien des ouvrages d'art, interventions par entreprise, fournitures de voirie (sable, enrobé, calcaire...)
- **La propreté** (2,222 M€) : prestations de propreté/balayage, ramassage de feuilles, entretien des sanitaires publics, actions anti-tag, fournitures de petit équipement...
- **Les espaces verts** (2,015 M€) : remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services, prestations réalisées par entreprise, fournitures et gestion des arbres, consommation d'eau d'arrosage,...
- **L'occupation du domaine public** (2,557 M€) : mise en œuvre du Règlement de voirie, remise en état des voiries à l'issue des interventions des concessionnaires, repris sur toutes les communes de la Métropole à compter de 2024 équilibré en recettes...
- **Les activités transversales** (1,663 M€) : remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services, réparations et entretien du matériel délégué aux entreprises ou effectué en régie, carburant, location de matériel roulant, acquisition/entretien de vêtements de travail des agents, ...

En recette, le budget s'élève à 3,941 M€ dont principalement des produits issus de redevances d'occupation du domaine public (3,293 M€), les recettes des afficheurs et du mobilier urbain (0,405 M€), les remboursements liés aux accès charretier (0,101 M€) et les conventions de mise à disposition de service de la Métropole vers les communes (0,114 M€).

B) Solidarité Territoriale

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2023			0,550 M€	
Crédits consommables 2023			0,990 M€	
Montant BP 2024			1,457 M€	

Politique métropolitaine de soutien aux communes inscrite au Projet Métropolitain 2017-2030, la politique de solidarité territoriale se décline selon deux axes majeurs :

- **L'apport d'ingénierie**, conseil et expertise aux communes, pour répondre aux besoins des communes et les aider dans la conception de leurs projets.
L'apport d'ingénierie se manifeste par des conseils de premier niveau aux communes sur le montage de projet, la définition d'un plan de financement et le cas échéant, l'aide à la rédaction de pièces contractuelles (cahier des charges). Elle a également pu donner lieu à la mobilisation de crédits d'investissement pour le financement d'études préalables à des projets ayant une portée métropolitaine.
Cette mission est assurée par les services de la Métropole et coordonnée par la Direction de la stratégie et de la solidarité métropolitaines (DSSM).
- **La mobilisation de financements** sur les projets et équipements communaux via les financements extérieurs et un fonds de concours spécifique, le fonds de solidarité métropolitaine.

Dans ce cadre, la Métropole assure une mission d'accompagnement des communes à la recherche et à la sollicitation de tous types de financements pour les équipements et projets communaux d'investissement.

Depuis 2023, il est proposé de concentrer les crédits de la politique de solidarité territoriale sur le renouvellement d'un fonds de solidarité métropolitaine pour la période 2023-2026.

Dans une logique de simplification et d'efficacité, ce fonds est destiné à financer tout projet d'investissement des communes. Sa répartition se fera en étroite cohérence avec les arbitrages relatifs au CRST. Ainsi, l'objectif est de garantir un montant minimum de subventions d'investissement pour les projets communaux, en respectant un équilibre entre les communes selon le poids démographique de chacune d'entre elles tout en marquant un soutien appuyé aux plus petites.

Pour 2024, les dépenses d'investissement sont proposées à 1,457 M€ et incluant notamment le financement pour la piste de BMX de La Chapelle-Saint Mesmin à hauteur de 1 M€.

6) RESSOURCES

A) Ressources humaines

LA MASSE SALARIALE

Au 30 juin 2023, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Autres		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2023	1 354	1 337,42	52	50,4	4	3,26	1 410	1 391,08

Conformément au décret 2016-841 du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2022) :

- Traitement de base :	33 152 943 €
- NBI :	225 097 €
- RI :	6 418 359 €
- Avantages en nature :	3 401 €
- HS :	978 662 €
- Vacances :	292 749 €
- Prime de fin d'année :	1 305 461 €

Pour 2024, les augmentations représentent 3,95% par rapport au budget primitif 2023. Elles sont essentiellement dues aux augmentations réglementaires (3,36 %). Elles se composent de l'augmentation de la valeur du point (1,26 %), du Glissement-Vieillesse-Technicité (0,7 %), de la mise en place de 5 points d'indice supplémentaire pour chaque agent au 1^{er} janvier 2024 (0,94 %), de l'augmentation de la contribution CNRACL (0,36 %) et de la revalorisation des bas salaires (0,1 %).

Les autres augmentations de la masse salariale sont induites par la poursuite des travaux sur le régime indemnitaire des agents. Une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale sera de nouveau exigée en 2024 avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires.

A noter, sur le budget principal, une diminution de 1,642 M€ due à la fin du remboursement des agents mis à disposition pour le Musée des Beaux Arts.

Ainsi, pour 2024, les charges de personnel (chapitre 012) sont proposées comme suit :

BUDGETS	Crédits ouverts 2023	BP 2024
BUDGET PRINCIPAL METROPOLE	62 269 507 €	63 087 904 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (HT)	4 472 812 €	4 850 000 €
BUDGET ANNEXE TRANSPORT (HT)	1 750 962 €	1 823 792 €
BUDGET ANNEXE CFA	3 344 444 €	3 456 541 €
BUDGET ANNEXE CREMATORIUM (HT)	384 682 €	445 223 €
BUDGET ANNEXE EAU (HT)	1 571 746 €	1 688 130,00 €
BUDGET ANNEXE PARC FLORAL (HT)	1 336 601 €	300 000,00 €
Total	75 130 754 €	75 651 590 €

B) Immobilier logistique

Le budget affecté à l'Immobilier et à la Logistique permet de répondre aux besoins en équipements, locaux, matériels roulants et carburant. L'objectif d'optimisation des dépenses conduit à mieux maîtriser les volumes, les niveaux de prestations, ainsi qu'à mutualiser certaines activités afin de réduire les coûts.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,500 M€	0,869 M€	0,697 M€	0,011 M€
Crédits consommables 2023	1,421 M€	0,957 M€	0,656 M€	0,011 M€
Montant BP 2024	0,516 M€	0,953 M€	1,002 M€	0,013 M€

Le budget 2024 prévoit des enveloppes de dépenses de 0,516 M€ en fonctionnement et 1,002 M€ en investissement :

- le patrimoine, 0,300 M€ en fonctionnement et 0,896 M€ en investissement,
- le parc automobile, 0,083 M€ en fonctionnement et 0,081 M€ en investissement
- les moyens généraux, 0,083 M€ en fonctionnement et 0,025 M€ en investissement,
- la gestion de la commande publique, 0,050 M€ en fonctionnement.

C) Système d'information et téléphonie

Le budget affecté à la direction des Systèmes d'information et de la dématérialisation est destiné aux équipements de proximité, systèmes informatiques et téléphoniques mis à la disposition des services. Les besoins en termes d'applications métiers sont identifiés dans les politiques dédiées.

Depuis 2015, la direction des Systèmes d'information et de la dématérialisation est mutualisée. L'infrastructure centralisée héberge dorénavant les services pour les 12 communes mutualisées mais également certaines données pour 20 communes. 3 500 utilisateurs bénéficient de cette infrastructure. L'année 2024 doit permettre de poursuivre la convergence des infrastructures, l'élaboration du catalogue de services numériques et poser l'organisation du service commun ; l'objectif étant de fédérer et de simplifier pour gagner en efficacité.

Les actions prioritaires pour 2024 sont :

- élaborer le nouveau schéma directeur pour les 3 prochaines années
- transformer l'environnement de travail numérique des agents avec des outils plus modernes et collaboratifs
- remettre à niveau les suites bureautiques et de messageries électroniques
- remplacer les systèmes de téléphonie devenus obsolètes et inadaptés au télétravail
- élaborer la politique de sécurité pour se protéger des menaces de cybercriminalité
- mettre en œuvre la stratégie numérique responsable.

Le budget 2024 prévoit des enveloppes de dépenses de 0,820 M€ en fonctionnement et 0,768 M€ en investissement permettant ainsi de poursuivre les projets métiers initiés et de développer les infrastructures pour la mise en œuvre de la plateforme de services informatiques.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,768 M€	0,181 M€	0,600 M€	
Crédits consommables 2023	0,791 M€	0,181 M€	1,078 M€	
Montant proposé BP 2024	0,820 M€	0,133 M€	0,768 M€	

CENTRE SUPPORT

Il s'agit des dépenses consacrées aux équipements de proximité tels que les ordinateurs fixes, portables, hybrides, les équipements multifonctions et les prestations associées.

- **Les dépenses d'investissement (0,183 M€) :**
 - Le renouvellement du parc de postes de travail (0,129 M€),
 - L'achat de matériels audiovisuels pour moderniser les salles de réunion (0,020 M€)
 - Le renouvellement et les acquisitions de smartphones (0,020 M€)
 - L'acquisition pour évolution du parc logiciel (0,005 M€)
 - L'acquisition de bornes wifi (0,005 M€)
 - L'acquisition de matériels pour le service exploitation (0,002 M€)
 - L'acquisition de TPE (0,002 M€)
- **Les dépenses de fonctionnement (0,266 M€) :**
 - contrat de prestation d'assistance informatique 0,140 M€ (nouveau marché)
 - maintenance des équipements multifonction et imprimantes 0,047 M€
 - location des équipements multifonction et imprimantes 0,020 M€
 - location de logiciels pour les directions (ADOBE, REVIT...) et mise en conformité 0,033 M€
 - prestation diverses (pré visites, études, projets) 0,010 M€
 - maintenance de l'outil de gestion des impressions (PAPERCUT) 0,010 M€
 - entretien et réparation de matériels informatiques 0,002 M€
 - maintenance et réparation de matériels audiovisuels 0,002 M€
 - fournitures de petits équipements et consommables 0,002 M€

ETUDES ET APPLICATIONS

Il s'agit des dépenses consacrées aux besoins applicatifs transverses y compris maintenances logicielles et prestations.

- **Les dépenses d'investissement (0,005 M€) :**
Cette dépense concerne l'évolution de la solution ESABORA, partie assurances.
- **Les dépenses de fonctionnement (0,016 M€) :**
Correspondent aux maintenances applicatives pour les outils transversaux (Business Object, portail PUBLIK...). Il s'agit des dépenses définies au prorata de l'usage. L'utilisation faite de ces outils par les communes engendre des dépenses portées par la Métropole en politique mutualisée qui sont compensées par des recettes.

RESEAUX

Il s'agit des dépenses consacrées aux équipements de réseaux informatiques pour réaliser les interconnexions et les infrastructures de communications.

- **Les dépenses d'investissement (0,460 M€)**
 - Le renouvellement du pare-feu qui ne correspond plus à nos besoins de sécurisation et de connectivité à distance (0,400 M€)
 - L'acquisition de licences CLEAR PASS (0,030 M€)
 - Le remplacement d'équipements actifs réseaux (0,020 M€)
 - Le développement et la sécurisation du réseau communautaire (0,010 M€)

- **Les dépenses de fonctionnement (0,015 M€)**

Correspondent à la maintenance de l'infrastructure du réseau communautaire et la location de fourreaux pour réaliser la continuité du réseau.

SYSTEMES INFORMATIQUES

Il s'agit des dépenses consacrées aux équipements de l'infrastructure centrale.

- **Les dépenses d'investissement (0,093 M€) :**

- Evolution de l'infrastructure serveurs compte tenu des besoins de stockage notamment pour la médiathèque et l'archivage des collections numérisées (0,058 M€)
- Acquisition de licences de sauvegarde (0,025 M€)
- Acquisition de licences landesk (logiciel d'administration et gestion du réseau informatique (0,010 M€)

- **Les dépenses de fonctionnement (0,310 M€) :**

- 0,255 M€ pour la maintenance des logiciels système (Oracle, Landesk, Antispam, Prtg...) dont les licences Office 365 (0,082 M€)
- 0,055 M€ pour les prestations de remise à niveau et d'optimisation des outils de supervisions, annuaires et bases de données Oracle.

TELECOMMUNICATIONS

Il s'agit des dépenses consacrées aux services de télécommunications fixes, mobiles et internet.

- **Les dépenses d'investissement (0,010 M€)** correspondent à la finalisation des besoins en équipements téléphoniques suite à la refonte du système

- **Les dépenses de fonctionnement (0,120 M€) :**

- 0,073 M€ liés aux frais de télécommunications
- 0,020 M€ de contrats de prestations de services pour le suivi et la gestion des télécommunications
- 0,016 M€ de protection déni de service. Nouveau contrat suite à l'attaque cyber
- 0,006 M€ pour la liaison internet institutionnelle qui est mutualisée
- 0,005 M€ de maintenance pour les autocommutateurs
- 0,001 M€ de petits équipements

SECURITE DU SYSTEME INFORMATIQUE

- **Les dépenses d'investissement (0,017 M€)** correspondent à la mise en œuvre d'une protection des utilisateurs dits à privilège (bastion), sur recommandation de l'ANSSI et suite à l'audit cybersécurité

- **Les dépenses de fonctionnement (0,053 M€)**

- 0,034 M€ pour le service de détection des menaces et de surveillance des terminaux (SOC managé et EDR) - part métropole
- 0,011 M€ pour des logiciels d'audit et de gestion de la politique de sécurité
- 0,006 M€ pour la mise en œuvre et la maintenance du bastion
- 0,001 M€ pour le gestionnaire de mot de passe DSI
- 0,001 M€ d'adhésion au CESIN et au CLUSIF

FONCTIONNEMENT COURANT

- **Les dépenses de fonctionnement (0,040 M€) :**

- 0,015 M€ pour les besoins de prestations informations informatiques (interventions d'experts, missions diverses)
- 0,025 M€ correspondent aux fournitures administratives, vêtements de travail, frais d'annonces et insertion des marchés publics et frais d'adhésions (ADULLAC, ADIRC et COTER NUMERIQUE).

D) Juridique – Assurance

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,169 M€	0,006 M€		
Crédits consommables 2023	0,176 M€	0,006 M€		
Montant BP 2024	0,253 M€	0,005 M€		

En fonctionnement, les dépenses propres aux affaires juridiques et assurances (0,253 M€) concernent essentiellement :

- les primes d'assurances (0,177 M€), notamment pour dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobiles véhicules légers, flotte automobiles véhicules lourds, atteinte à l'environnement et protection juridique des élus et des agents,
- les frais de consultations d'avocats (0,077 M€).

Une recette de fonctionnement de 0,005 M€ est inscrite pour des remboursements liés aux dossiers de contentieux.

E) Coopérations territoriales et Services communs

Coopérations territoriales et services communs

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	0,899 M€	1,312 M€	0,280 M€	
Crédits consommables 2023	1,008 M€	1,332 M€	0,420 M€	
Montant BP 2024	0,937 M€	1,947 M€	0,273 M€	

Sont intégrées au budget 2024, les crédits liés aux services mutualisés, aux services communs, et aux biens partagés.

Les dépenses de fonctionnement (0,937 M€) concernent :

- les dépenses informatiques (biens partagés) refacturées aux communes (0,711 M€),
- les mises à disposition de personnel (0,095 M€) concernant les directions ressources (Juridique, Ressources humaines...),
- la refacturation des vacances médicales du service de médecine préventive de la Ville d'Orléans (0,080 M€),
- le remboursement de frais de mise à disposition de locaux (0,050 M€).

Les recettes de fonctionnement (1,947 M€) se décomposent en 2 catégories :

- les recettes liées au service commun de la Direction des Systèmes d'Information et de la Dématérialisation (1,116 M€),
- les recettes liées aux biens partagés (0,818 M€).

Services communs

Sont comptabilisées à part les recettes des remboursements de la commune d'Orléans liées aux services communs (frais de personnel et frais de fonctionnement) pour 9,477 M€.

Annexe : investissements du budget 2024 :

Libellé opération	Dépense
ACQUISITION BUS HYBRIDES	5,140 M€
CONVERSION ELECTRIQUE ACQUISITION BUS	4,733 M€
PPI COURANT	2,283 M€
RESEAU TRAM ADAPT LIGNE B	1,500 M€
CONVERSION ELECTRIQUE DEPOTS BUS EXISTANTS	1,366 M€
RENOVATION ABRIS TRAM LIGNE A	1,349 M€
PROGRAMME TRAVAUX PARCS AFFERMAGES	1,320 M€
RESEAU TRAM ADAPT LIGNE A	1,000 M€
SINISTRE STATION DE LAVAGE RAMES 302	1,000 M€
MODERNISATION BILLETIQUE	0,773 M€
OP11 PARTAGE VEHICULES/NOUVEAUX USAGES	0,570 M€
CARREFOUR ET CONTROLEUR A FEUX	0,545 M€
CARREFOUR LIGNE B ZAC GD HAMMEAU SJDB	0,515 M€
RESEAU TRAM SECURISATION CARREFOURS	0,442 M€
ACCESSIBILITE RESEAU BUS	0,400 M€
PARKING GARE FLEURY LES AUBRAIS	0,386 M€
ETUDES VOIRIE	0,350 M€
TRAVAUX RENOUVELLEMENT RAMES 301 LIGNE A	0,350 M€
BORNES ELECTRIQUES	0,345 M€
TCSP ETUDE - 3EME LIGNE	0,260 M€
ADAPTATION RESEAU BUS 2021	0,250 M€
ETUDE MIX ENERGETIQUE PARC BUS	0,250 M€
CONVERSION ELECTRIQUE ACQUIS TAD TPMR	0,220 M€
SYSTÈME DE COMPTAGE VOYAGEUR	0,201 M€
DIVERS MOBILITE	1,610 M€
MOBILITE	27,159 M€
REHABILITATION RESEAUX UNITAIRES ET EU	2,000 M€
STEP LA CHAPELLE	1,523 M€
STEP LA CHAPELLE + VILLEMURLIN	1,300 M€
TRI CHE LAVAU TRANCHE 1	1,269 M€
TRU CHAORMING CHAINE DE TRANSFERT	1,000 M€
REHABILITATION RESEAU BASSIN PR MAT EXPLOIT (BP)	0,565 M€
INVESTISSEMENT DIVERS STEP LA SOURCE	0,500 M€
GESTION COURANTE STEP ILE ARRAULT	0,485 M€
TNU LCSM CONFORMITE BV - STOCKAGE LIGN	0,465 M€
TNI CHE LAVAU TRANCHE 2	0,391 M€
MATERIELS SPECIFIQUES ASSISTANCE	0,346 M€
TRI FLEURY - BASSIN LAMBALLE	0,228 M€
GESTION COURANTE STEP CHECY	0,215 M€
TRU ORL COLLECTEUR DES QUAIS	0,200 M€
TNU MARDIE BRETEAUX VERDELLE MALCOTIERE	0,200 M€
EXTENSIONS PONCTUELLES RESEAU EU 1	0,200 M€
RUE DES VARENNES - SJLB	0,200 M€
REQUALIFICATION DES MAILS - ORL	0,200 M€
TRU OLIV CALE ELDORADO	0,195 M€
BRANCHEMENT PARTICULIER ASSAINISSEMENT	0,175 M€
TNI SEM SECTEUR MONNERIE	0,170 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET BUREAU	0,164 M€
BRANCHEMENTS EAUX PLUVIALES	0,150 M€
REHABILITATION RESEAU BASSIN PR MAT EXPLOIT (BP)	0,150 M€
BRANCHEMENTS EAUX USEES	0,140 M€
TRI SDE RUE DE LA LOIRE	0,100 M€
DIVERS ASSAINISSEMENT	0,697 M€
ASSAINISSEMENT	13,227 M€

Libellé opération	Dépense
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	2,000 M€
PLAN CLIMAT	1,650 M€
PAPRICA - PROGRAMME ACTIONS RISQUES CAVITES	0,550 M€
PLAN INONDATION DEBORDEMENT COURS EAU	0,500 M€
GROSSES REPARATIONS CANDELABRES SUITE SINISTRE	0,400 M€
PLAN BIODIVERSITE	0,300 M€
GESTIONS MILIEUX AQUATIQUES	0,250 M€
GEOLOCALISATION RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	0,240 M€
ECLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT	0,223 M€
PARTICIPATION TRAVAUX DPO SAINT JEAN DE BRAYE	0,220 M€
STRATEGIE LOCALE GESTION RISQUE INONDATION	0,200 M€
PPP CHECY	0,106 M€
DIVERS ENVIRONNEMENT	0,249 M€
ENVIRONNEMENT	6,887 M€
REHABILITATIONS COURANTES CANALISATIONS	2,639 M€
MARCHE GLOBAL PRODUCTION EAU POTABLE	0,633 M€
INVESTISSEMENT PRODUCTION EAU	0,490 M€
TELERELEVÉ	0,300 M€
ACQUISITIONS COMPTEURS	0,300 M€
CREATION - RENOUVELLEMENT POTEAUX INCENDIE	0,243 M€
SUPPRESSION BRANCHEMENTS PLOMB	0,206 M€
SECTORISATION RESEAUX	0,200 M€
PRESERVATION RESSOURCES EN EAU - BA EAU	0,150 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS - BA EAU	0,130 M€
IMPLANTATION RESEAUX ET POTEAUX INCENDIE	0,110 M€
BRANCHEMENT PARTICULIER EAU POTABLE	0,100 M€
TRAVAUX CHATEAUX D'EAU	0,100 M€
DIVERS EAU POTABLE	0,273 M€
EAU POTABLE	5,873 M€
BENNES COLLECTES	0,918 M€
COMPOSTEURS	0,660 M€
COLONNES ENTERREES	0,350 M€
BACS	0,300 M€
LOCAUX GESTION DES DECHETS HATTON	0,255 M€
BIO DECHETS	0,131 M€
COLONNES AERIENNES	0,130 M€
RESSOURCERIE NOUVELLE GENERATION ST PRYVE ST MES	0,130 M€
GROSSES REPARATIONS VEHICULES ET OUTILLAGES	0,103 M€
DIVERS GESTION DES DECHETS	0,383 M€
GESTION DES DECHETS	3,359 M€
SCHEMA DIRECTEUR RESEAU DE CHALEUR	0,060 M€
RESEAUX	0,060 M€
TRANSITION ECOLOGIQUE	56,565 M€

Libellé opération	Dépense
UNIVERSITE MADELEINE MANDAT	20,703 M€
ECOLE ESTP	5,315 M€
UNIVERSITE MADELEINE PARKING	0,700 M€
FONDS ARD CENTRE VAL DE LOIRE	0,500 M€
TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	0,420 M€
@GREENTECH ORLEANS	0,350 M€
ECOLE AGRO PARIS TECH	0,309 M€
ESAD	0,255 M€
ECOLE ISC PARIS	0,100 M€
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE	28,652 M€
GRANDE SALLE PARC EXPO-PALAIS CONGRES	1,080 M€
COMET - EXPLOITATION	1,000 M€
ZAE ADELIS	0,430 M€
LAB'O ORLEANS	0,411 M€
CENTRE COMMERCIAL BOLIERE III ORLEANS	0,398 M€
SIG COMMUNAUTAIRE	0,318 M€
POLE 45	0,300 M€
ZAE DE MONTARAN	0,270 M€
ZAC2 PTOC	0,198 M€
ACTIONS ECONOMIQUES POST GIP	0,141 M€
COMET VA PARKING BUS	0,105 M€
FONDS INVESTISSEMENT NUMERIQUE	0,100 M€
MA VILLE PLUS FACILE	0,100 M€
PEPINIERE CLOS DU MOULIN OLIVET	0,095 M€
SOUTIEN COMMERCE PROXIMITE	0,090 M€
ZAE FRICHE ALSTOM AMBERT	0,080 M€
COMET VA BRETELLE NORD STATION TRAM - BAT	0,058 M€
ZONES D'AMENAGEMENTS ECONOMIQUES	0,050 M€
AIDES ECONOMIQUES	0,050 M€
DIVERS ECONOMIE, NUMERIQUE, DYNAMISATION DES COMMERCES ET CENTRE BOURGS	0,274 M€
ECONOMIE, NUMERIQUE, DYNAMISATION DES COMMERCES ET CENTRE BOURGS	5,547 M€
TRAVAUX RESIDENCE APPRENTIS	0,350 M€
RECONFIGURATION PLATEAUX TECHNIQUES	0,200 M€
AIDES INVESTISSEMENTS ASSOCIATIONS	0,138 M€
TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	0,114 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET BUREAU	0,096 M€
RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS CFA	0,063 M€
EMPLOI - INSERTION	0,962 M€
SIGNALETIQUE PATRIMONIALE	0,227 M€
TOURISME	0,100 M€
RACCORDEMENT STATION SERVICE	0,053 M€
PARC FLORAL - EQUIPEMENT DE L'ANIMALERIE	0,037 M€
RENOVATION VOIRIE	0,015 M€
TOURISME	0,432 M€
SITE DES CASSINES	0,110 M€
CHARTRE AGRICOLE 2013	0,090 M€
PLAN DE DEVELOPPEMENT VEGETAL	0,040 M€
EPFLI CLOS DU BAS DES TARETES SEMOY	0,032 M€
AGRICULTURE PERIURBAINE	0,272 M€
ILE CHARLEMAGNE - BASE DE LOISIRS	0,100 M€
SPORT PROFESSIONNEL	0,100 M€
ATTRACTIVITE	35,96 M€

Libellé opération	Dépense
INFRASTRUCTURES METROPOLE	8,240 M€
INFRASTRUCTURES DES COMMUNES	23,689 M€
ITINERAIRE CYCLABLE	1,851 M€
INFRASTRUCTURES	33,779 M€
ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE	33,779 M€

Libellé opération	Dépense
REQUALIFICATION MAIL CENTRE VILLE ORLEANS - JAURES	4,410 M€
ZAC 1 INTERIVES - FLEURY	4,230 M€
AMENAGEMENT SITE DES GROUES	1,010 M€
RESERVES FONCIERES METROPOLITAINES	0,750 M€
ETUDE ET TRAVAUX AMENAGEMENT TNPE	0,575 M€
BD METROPOLITAIN LIBERATION/TANGENTIELLE	0,565 M€
PROJET URBAIN DESSAUX ORLEANS FLEURY	0,449 M€
AMENAGEMENT TETE NORD PONT DE L'EUROPE	0,340 M€
ETUDE FAISABILITE PLACE D ARC	0,200 M€
RESERVE FONCIERE	0,195 M€
PLU INTERCOMMUNAL	0,155 M€
AMENAGEMENT OPERATIONS DIVERSES	0,100 M€
DIVERS AMENAGEMENT URBAIN	0,086 M€
AMENAGEMENT URBAIN	13,065 M€
AMENAGEMENT QUARTIER ARGONNE	2,000 M€
AMENAGEMENT QUARTIER SOURCE	2,000 M€
AMENAGEMENT QUARTIER CHAISES	0,740 M€
PLH REQUALIFICATION OPAH RU CARMES	0,547 M€
ENSEMBLE IMMOBILIER ACT ECO - ARGONNE	0,500 M€
PLH15 REHABILITATION THERMIQUE COPROPRIETE	0,338 M€
PLH12 OPAH COPRO DALLES	0,240 M€
PLH18 POL VIL ANRU SOURCE	0,220 M€
PLH18 POL VIL ANRU ARGONNE	0,150 M€
PLH11 REQUALIFICATION OPAH MULTI	0,110 M€
PLH15 REHABILITATION THERMIQUE LLS	0,100 M€
PLH12 PLAN SAUVEGARDE PRAIRIE - SJDR	0,093 M€
PLH19 RECONST ANRU 2018	0,083 M€
PLH14 OFFRE NOUVELLE LLS 2018	0,081 M€
PLH14 OFFRE NOUVELLE LLS 2017	0,077 M€
PLH18 POL VIL ANRU CHAISES	0,063 M€
PLH10 REQUALIFICATION HAB DIFFU	0,063 M€
PLH19 RECONST ANRU 2020	0,055 M€
PLH 19 - RECONSTRUCTION ANRU 2021	0,053 M€
PLH20 HEBERGEMENT FOYER 2016	0,052 M€
PLH20 HEBERGEMENT FOYER 2017	0,050 M€
DIVERS LOGEMENT	0,177 M€
LOGEMENT	7,790 M€
PARC DE LOIRE	3,486 M€
PARC DE LOIRE - PLAINE DES JEUX	0,440 M€
PARC DE LOIRE - FIL LOIRE	0,164 M€
PARC DE LOIRE - SIGNALETIQUE	0,159 M€
PARC DE LOIRE - REHABILITATION PLAN EAU	0,068 M€
OUVRAGES D ART LOIRE	0,065 M€
PARC DE LOIRE - ANCIEN SITE BECOME	0,065 M€
DIVERS PROJET LOIRE	0,119 M€
PROJET LOIRE	4,565 M€
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	25,42 M€

Libellé opération	Dépense
ATELIER NUMERIQUE - MATERIEL TECHNIQUE	0,009 M€
RELIURES REGISTRES DELIBERATIONS	0,002 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0,002 M€
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	0,012 M€
ARCHIVES INVESTISSEMENTS DIVERS	0,020 M€
ARCHIVES	0,020 M€
NOUVEAU SITE INTERNET	0,038 M€
PROTOCOLE - CEREMONIES OFFICIELLES	0,005 M€
CABINET	0,043 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,040 M€
COMMUNICATION INTERNE	0,040 M€
MOBILIER ET AUTRES MATERIELS	0,025 M€
MOYENS GENERAUX	0,025 M€
MOBILIER ET AUTRES MATERIELS	0,081 M€
PARC AUTO	0,081 M€
IMMEUBLES METROPOLITAINS - GROSSES REPARATIONS - M	0,640 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,130 M€
CARNET SANTE BATIMENTS	0,075 M€
BATIMENTS MATERIEL LUTTE INCENDIE	0,036 M€
ACQUISITION ET AMENAGEMENT ESPACE ST MARC	0,015 M€
PATRIMOINE	0,896 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,100 M€
RENOVATIONS ET MISE EN CONFORMITE LOCAUX - RH	0,100 M€
PREVENTION HYGIENE ET SECURITE EQUIPEMENT	0,058 M€
RESHP-PREVENTION HYGIENE ET SECURITE 2013	0,018 M€
MATERIEL POUR AGENTS HANDICAPES	0,010 M€
SERVICE FACILITATEUR DU QUOTIDIEN	0,005 M€
RELATIONS HUMAINES	0,291 M€
SOLIDARITE TERRITORIALE	1,340 M€
CHECY - RUE DES COURTILS / MARECHAL LECLERC	0,117 M€
SOLIDARITE TERRITORIALE	1,457 M€
EQUIPEMENTS TELEPHONIQUES	0,430 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0,236 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,087 M€
MUTUALISATION COMMUNES BIENS PARTAGES DSI	0,015 M€
SYSTEMES D'INFORMATION	0,768 M€
RESSOURCES	3,633 M€

Libellé opération	Dépense
HABITAT ADAPTE TGV INGRE	0,614 M€
AMENAGEMENT TERRAIN GENS DU VOYAGE - CHECY	0,114 M€
INVESTISSEMENTS COURANTS - AIRES DE GRANDS PASSAG	0,082 M€
BRIGADE VERTE	0,040 M€
AMENAGEMENT TERRAIN GENS DU VOYAGE - LA SOURCE 13	0,005 M€
GENS DU VOYAGE	0,855 M€
EXTENSION ESPACE CINERAIRE DES IFS	0,575 M€
TRAVAUX COURANTS CREMATORIUM	0,113 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0,007 M€
CREMATORIUM	0,695 M€
EQUIPEMENT COURANT PREVENTION SPECIALISEE	0,010 M€
PREVENTION SPECIALISEE	0,010 M€
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	0,006 M€
FAJ	0,006 M€
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	1,567 M€
TOTAL GENERAL	156,9 M€